



N°12
MAI 2018

UN AUTRE REGARD SUR L'INDUSTRIE

© Ben Dauchez



MICHEL BARNIER,
L'HOMME DU BREXIT



LE GARD,
UN SAVANT ÉQUILIBRE ENTRE
ART DE VIVRE ET SAVOIR-FAIRE



JEAN-LUC SCEMAMA,
UN HUMANISTE AU SERVICE
DES ENTREPRISES

Partout où l'enjeu est essentiel, nous sommes là

ESPACE

Optimiser les solutions pour les télécommunications, l'observation de la Terre, la navigation et la science

DÉFENSE

Acquérir et conserver la supériorité décisionnelle et opérationnelle

AÉRONAUTIQUE

Rendre le transport aérien plus sûr, plus fluide, plus confortable et moins polluant

SÉCURITÉ

Protéger les citoyens, les données sensibles et les infrastructures

TRANSPORT TERRESTRE

Permettre le fonctionnement plus rapide et plus efficace des réseaux

Chaque jour, des millions de décisions critiques sont prises pour protéger les populations, les infrastructures et les nations. Thales est au cœur du processus. Notre maîtrise des technologies intelligentes permet aux décideurs d'apporter la réponse la plus adaptée. Partout, avec nos clients, nous faisons la différence.





Directeur de la publication : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • Rédacteur en chef : Olivier Paccaud • Comité de rédaction : Nicolas Dainville - Violaine Hacke - Maggy Legat • Contributeurs : Alexandra Ardisson - Michel Barnier - Valérie Beauvais - Olivier Becht - Guillaume Chevrollier - Eric Ciotti - Olivier Damaisin - Virginie Duby-Muller - Alexandre Holroyd - Nicolas Forissier - Jean-François Husson - Jean-Luc Lagleize - Vivette Lopez - Patricia Moreht-Richaud - Jean-François Parigi - Bernard Perrut - Xavier Roseren - Maïna Sage - Joachim Son-forget • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • Réalisation de la revue : P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur - 75007 Paris. Tél : 01 47 05 88 80 • Graphiste : Deborah Cohen • Contact (adhésion, informations...) : Violaine Hacke- vhacke@generation-entreprise.fr



LA CROISSANCE POUR RIEN ?

Olivier Dassault, Président de GEEA et Député de l'Oise

Les bonnes nouvelles économiques s'accumulent et pourtant les Français ne voient rien venir.

« Tout vin a sa lie » dit le dicton, même les meilleurs.

L'économie française 2018 est un bon cru. Les indicateurs se redressent, les signaux sont au vert et les prévisions bonnes. L'Insee annonce 2% de croissance en moyenne, du jamais vu depuis 2011. Les économistes jubilent, les politiques, actuels et passés, commencent à en réclamer leur part et les commentateurs qui vouaient la France aux gémonies renouent avec l'esprit cocardier.

Et les Français dans tout cela, sont-ils condamnés à la lie ?

Au nom de « la transition énergétique » ils ont vu le prix des carburants augmenter après des décennies de promotion étatique du diesel. Pour les habitants des centres villes piétonnés, faisant leurs courses en vélo, c'est indolore, pour ceux des campagnes et des périphéries, c'est une attaque contre leur pouvoir d'achat. Transition ne doit pas rimer avec punition. Une transition est un passage d'un état à un autre, de manière lente et graduelle, l'inverse parfait du couperet de la punition, immédiate et brutale.

Au nom de la sécurité routière, le gouvernement veut abaisser la vitesse autorisée sur les axes secondaires à 80 km/h. La chasse à l'automobiliste continue comme si posséder une voiture était un luxe ou une vanité et non une nécessité absolue pour l'immense majorité de nos concitoyens.

Enfin au nom de la santé publique, le prix du tabac a augmenté.

L'enfer français est pavé de bonnes intentions gouvernementales. Prises indépendamment ces décisions se comprennent ; ensemble, elles sont une attaque contre la ruralité. Les habitants de nos villages n'entendent pas que l'économie française va mieux car ils n'en voient pas la traduction dans leur vie, au contraire.

Une croissance sans augmentation du pouvoir d'achat rend les exercices d'autocongratulations odieux aux oreilles de ceux qui ne font que payer ; c'est l'inverse du « bon esprit » de Fénelon : beaucoup de mots pour dire peu ; c'est inutile.

Dans le contexte intellectuel et réglementaire actuel nous arrivons au bout de nos possibilités économiques.

Comme le rappelait récemment Nicolas Baverez, trois problèmes empêchent la France de renouer avec la croissance : l'économie avec une compétitivité en berne et une désindustrialisation record, le social avec une société paupérisée, bloquée et fragmentée et le financier avec une dette publique au-delà de 100% du PIB.

Sans réformes radicales, le chômage va rester élevé car les entreprises ne trouvent pas à embaucher. Selon l'Insee, un recruteur sur trois se plaint d'avoir des difficultés de recrutement. Peut-être serait-il temps de revoir notre système de formation au sein de nos universités, de nos écoles et de faire des choix stratégiques pour avoir plus d'ingénieurs et de scientifiques qui en sortent chaque année ?

La révolution culturelle que GEEA défend est celle où les formations proposées sont en adéquation avec le marché du travail. La religion du diplôme doit céder le pas à celle de l'employabilité.

Il est également temps de créer le marché du travail du 21^{ème} siècle où flexibilité et mobilité soient la norme dans un environnement sécurisé pour employés et employeurs. Il faut faire tomber les citadelles réglementaires et en finir avec les luttes de classe entre salariés avec un contrat unique qui soit en même temps suffisamment souple pour l'employeur et protecteur pour le travailleur.

Il est essentiel que la pression fiscale sur les contribuables diminue et que les salaires augmentent. Ouvrir le travail à tous c'est aussi permettre au travail de payer plus que tous les dispositifs d'aides sociales réunis, sans cela, le chômage stagnera toujours entre 9 et 13%.

« Les miracles économiques sont moins ceux de l'inspiration que de la transpiration » pour paraphraser Paul Krugman ; pour en devenir un, la France doit retourner au travail par tous les moyens.

Dans le cas contraire les bonnes nouvelles macroéconomiques pourront bien se succéder, les Français voyant l'absence d'effets positifs sur leurs vies, continueront à se détourner du politique, se réfugiant dans l'abstention ou chez les extrêmes. **Malgré les changements politiques de 2017, il est toujours minuit moins deux à l'horloge de l'apocalypse.**



STOP AU MYTHE DE LA CAGNOTTE !

Jean-Michel Fourgous, Maire d'Elancourt et Délégué général de GEEA

Bonne nouvelle ! Pour la 1^{ère} fois depuis la crise financière de 2008, la plus grave depuis les années 1930, la France repasse sous la barre des 3% de déficit public, règle fixée par les traités européens, avec un déficit de 2,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2017.

Pour autant, même si la Commission européenne devrait ainsi sortir notre pays de la procédure pour déficit excessif, pouvons-nous bomber le torse et crier tous en cœur, Cocorico ? Malheureusement, rien n'en est moins sûr...

Un effet mécanique

L'Insee souligne en effet que la baisse du déficit est essentiellement conjoncturelle : elle s'explique principalement par le retour de la croissance, avec 2% l'an dernier, ce qui entraîne mécaniquement une hausse des rentrées fiscales, notamment de la TVA (+7,6 milliards d'euros), sans une baisse réelle des dépenses publiques. Pis, ces dernières n'ont cessé de progresser.

Elles ont ainsi augmenté de 2,5% en un an, pour s'élever selon Eurostat à 56,4% du PIB, un des records du monde, contre seulement 44,2% en Allemagne ou une moyenne de 46,3% en Union européenne...

Une cagnotte ? Quelle cagnotte ?

Dans ce contexte, le plaidoyer de Joël Giraud, le Rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, pour une redistribution partielle de la prétendue « cagnotte fiscale », plutôt que de l'affecter au désendettement, semble être assez risqué...

En effet, comment peut-on parler de « cagnotte » lorsqu'en 2018, les dépenses totales de l'État atteindront 424,7 milliards d'euros, contre 417,4 milliards en 2017 ? De même, comment utiliser un tel terme alors que le déficit de l'État s'élèvera à 82,9 milliards d'euros à la fin de l'année prochaine (contre 76,5 milliards d'euros en 2017), soit une hausse de 6,4 milliards d'euros ?

Des dépenses excessives qui entraînent d'ailleurs une fiscalité, elle aussi, excessive ! Selon l'INSEE, les impôts vont ainsi augmenter de 4,5Mds d'euros en 2018 : les neuf millions de retraités qui connaissent, depuis le début de l'année une augmentation de 25% de leur CSG peuvent en témoigner.

Quant à notre dette publique, elle est passée, de 2016 à 2017, de 2152 à 2218Mds d'euros, ce qui représente une augmentation de 66Mds d'euros ! Résultat, elle frôle les 100% du PIB, en hausse constante, contrairement à de nombreux pays en Europe qui ont, eux, réussi à la contenir, puis à la faire diminuer, parfois de manière

spectaculaire, comme en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Irlande...

C'est pourquoi, dans l'indifférence générale, certaines voix mettent en garde sur le risque de bombe à retardement financière qui n'a jamais été si près d'éclater. « Attention au réveil douloureux ! », clame ainsi le Président de la Cour des comptes.

Rien qu'en 2018, la France empruntera davantage sur les marchés financiers qu'en 2017 : 200 milliards d'euros, du jamais vu depuis 10 ans ! C'est grave car le jour où les taux d'intérêt remonteront, et ce jour-là finira bien par arriver, notre pays sera pris à la gorge ! L'État, en cessation de paiement, ne pourra plus assurer les traitements ni les retraites de ses fonctionnaires !

Il est donc temps d'affirmer haut et fort que notre ennemi, ce n'est pas la Finance ! Notre ennemi, c'est la dette !

Alors, comme le suggère très justement l'IFRAP au sujet des dépenses publiques, pourquoi ne pas appliquer un principe de précaution ?

Défendons nos territoires !

C'est pourquoi, face à ce contexte d'incertitude au niveau national, plutôt qu'une redistribution de la cagnotte, beaucoup d'élus locaux tirent davantage la sonnette d'alarme sur la suppression de la taxe d'habitation ! C'est le principe même de l'autonomie de gestion des collectivités locales qui est en danger !

De plus, comment une telle mesure va être financée ? Le risque n'est-il pas que cette taxe soit (une nouvelle fois) remplacée par une énième usine à gaz fiscale ?

Poser des questions sans tabou, écouter nos entrepreneurs qui font le dynamisme de nos territoires ou bien encore proposer des mesures audacieuses... Telle est la mission de « Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés » dont cette belle revue porte fièrement l'ambition !

Alors, bonne lecture à tous... et vive l'entreprise !

POUR BAISSER LES IMPÔTS,

**IL FAUT BAISSER
LES DÉPENSES PUBLIQUES**

N'oublions jamais cette vérité première : l'argent public est d'abord le produit des impôts. Ce rappel exige qu'on utilise cet argent avec parcimonie, afin que chaque euro dépensé soit utile et efficace. Car maîtriser les dépenses publiques est la seule condition pour faire baisser les impôts.

L'économie est d'une logique implacable : notre dette publique ne cesse d'augmenter car les dépenses annuelles du budget de l'État sont plus importantes que nos recettes. Le budget de la France est en déficit depuis 1974. Résultat, notre pays doit emprunter pour pouvoir rembourser ses créanciers. Et s'endetter toujours plus...

Ce cercle vicieux conduit au paradoxe suivant : alors même que notre déficit public a baissé, pour atteindre 59,3 milliards d'euros en 2017 contre 75,9 milliards un an plus tôt, cette diminution du déficit n'a pas permis de réduire la dette, qui continue à s'accumuler.

On assiste aujourd'hui à la dérive d'un État glouton qui a également contaminé certains élus locaux qui pensent que l'on peut dépenser sans compter l'argent public !

La France est ainsi parvenue à être à la fois la championne d'Europe des impôts et de la dépense publique. Avec une fiscalité insupportable et une dette qui continue d'augmenter car nous dépensons trop, notre pays perd sur les deux tableaux.

Quelques chiffres ont de quoi nous faire frémir. Notre dette est désormais de 2 218 milliards d'euros, soit 66 milliards de plus qu'en 2016. La dépense publique de notre pays représente 56% du PIB... et elle ne cesse de croître.

Les dépenses de l'État, elles, vont encore augmenter de 7,3 milliards d'euros en 2018. Dans le même temps et pour la première fois dans notre histoire, le taux des prélèvements obligatoires a franchi la barre des 45% !

Chacun semble s'être habitué à cette situation intolérable. Nous en oublions presque que la dette freine déjà lourdement notre compétitivité et peut être mortelle pour notre économie.

Par immobilisme, par manque de courage politique ou par amateurisme, rien n'est fait pour endiguer ce phénomène. Jusqu'à quand allons-nous accepter cette situation ?

Si rien n'est fait, notre pays risque tout simplement la faillite. Si rien n'est fait, ce sont les générations futures qui rembourseront ces

dettes. Il est facile, trop facile, de dépenser l'argent public. Il est facile, trop facile, d'investir et de réaliser des grands projets sans compter

ce qu'on dépense... Il est bien plus difficile de faire ces mêmes projets sans augmenter la fiscalité. A court terme, chaque Français constate sur sa fiche d'impôts une augmentation massive de la fiscalité. Depuis son élection en mai 2017, Emmanuel Macron a instauré 8 impôts et taxes supplémentaires. En 2018, c'est plus 4,5 milliards d'impôts selon l'Insee, et autant de pouvoir d'achat perdu par les Français. La hausse de la CSG de 1,7 points pour des retraités ayant travaillé toute leur vie est injuste. 8 millions de retraités

subissent, dès cette année, une hausse de CSG de 25%.

Dans le même temps, les entreprises n'ont vu aucune baisse de leurs charges. Pourtant, tout ceci est logique. Ces hausses d'impôts sont la conséquence du manque d'effort du Gouvernement pour lutter contre le gaspillage de l'argent public.

Il est temps de dire stop et de mettre un terme à un système qui marche sur la tête. Une remise à plat de notre fiscalité s'impose. Aujourd'hui, il faut rendre leur liberté aux Français et baisser leurs impôts massivement. Il faut baisser massivement la fiscalité des classes moyennes et rendre l'impôt plus juste.

Nous vivons dans un pays où les initiatives privées sont nombreuses et où les talents ne demandent qu'à s'exprimer. Ayons le courage de défendre la participation des salariés dans l'entreprise – vieille idée gaullienne – pour renforcer les mécanismes d'intéressement qui profiteront à l'ensemble des salariés et augmentera leur motivation.

Baissons massivement les charges sur les entreprises, notamment pour ceux qui décident d'embaucher en CDI ou qui investissent sur la jeunesse, afin de créer de l'emploi qui permettra de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État.

Oui, il faut dire stop aux contraintes fiscales et aux règlements absurdes qui créent une chape de plomb sur notre économie. C'est le seul moyen de redonner à la France la compétitivité dont elle a besoin pour affronter les défis qui se présentent à elle.



Il est facile, trop facile,
de dépenser l'argent public.

Il est facile, trop facile,
d'investir et de réaliser des grands projets
sans compter ce qu'on dépense...

Il est bien plus difficile de faire ces mêmes
projets sans augmenter la fiscalité.

STAF



L'expert du froid en mouvement



**LEADER DES TRANSPORTS
FRIGORIFIQUES**



**RESPECT DES RIVERAINS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**UNE ORGANISATION
OPTIMISÉE EN TEMPS RÉEL**

LA VIE DE GEEA



PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE LAURA FLESSEL, MINISTRE DES SPORTS SUR LE THÈME : « JEUX OLYMPIQUES 2024 : UNE CHANCE POUR LA FRANCE ? »



Le champion olympique Jean-Michel Lucenay était aussi présent à ce petit déjeuner sportif. « Ces jeux vont faire rayonner notre pays, ils seront une vitrine, sans commune mesure, de notre savoir-faire organisationnel, une opportunité incroyable, tant économique que sociale. Ces jeux ne seront pas uniquement ceux de la capitale mais de tout un territoire, dans sa richesse et dans sa diversité. Plus que des Jeux Olympiques et Paralympiques, ce sont des événements sportifs internationaux qui seront vecteurs de croissance. En la matière, la France peut aussi se targuer d'être la championne du monde incontestée de l'organisation d'événements depuis une vingtaine d'années déjà. Nous accueillerons aussi, pendant l'été 2018, les Gays Games, la Ryder Cup, à l'automne 2018, des championnats d'Europe de Hand féminin, la coupe féminine de football en 2019, et bien d'autres événements sportifs encore...

En matière économique, nos entreprises françaises sont déjà parfaitement impliquées dans la structuration du projet Olympique et Paralympique. Ainsi, le Comité de candidatures a déjà été en

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Thibault Bazin, Valérie Bazin-Malgras, Jean-Claude Bouchet, Bernard Brochand Jacques Cattin, Gérard Cherpion, Dino Cinieri, Rémi Delatte, Fabien Di Filippo, Jean-Jacques Ferrara, Claude de Ganay, Laurent Garcia, Annie Genevard, Valérie Lacroute, Charles de La Verpillère, Sébastien Leclerc, Gilles Lurton, Jean-Paul Mattei, Gérard Menuel, Christophe Naegelen, Olivier Paccaud, Jean-François Parigi, Eric Pauget, Guillaume Peltier, Bérengère Poletti, Frédéric Reiss, Maïna Sage, Jean-Charles Taugourdeau, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin et Michel Vialay.

mesure de fédérer des grandes entreprises françaises, partenaires, qui contribuent au financement du projet. », selon le plaidoyer de la ministre. Attentifs aux retombées économiques, en termes d'emplois, d'aménagement et d'attractivité du territoire, les parlementaires ont interrogé la ministre sur l'usage des structures existantes en France. « Nous avons, dans le Loir-et-Cher, avec Lamotte-Beuvron, une commune d'exception et d'excellence sur les questions d'équitation.

Dans les territoires ruraux, tous les investissements qui pourraient être faits, pourraient durer dix, quinze ou encore vingt ans et profondément développer nos territoires. Les sites pré-choisis entraîneront, comme à Londres, des investissements considérables et un démontage très rapide », intervient Guillaume Peltier « Que vont devenir les infrastructures ? Des accords, par exemple, ont-ils pu être

passés avec des entreprises pour envisager leurs installations sur certains sites ? » interroge Laurence Trastour-Isnart.



« Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés a reçu Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances pour proposer leurs mesures avant le dépôt définitif du PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises).

Le ministre a insisté sur l'importance d'accélérer l'innovation. « La France doit faire mieux car nos concurrents sont féroces. Le Crédit Impôt Recherche ne suffit plus, il faut aussi l'ouvrir aux TPE-PME ». Il est revenu aussi sur la nécessité de remonter les seuils sociaux « au cœur du PACTE », mesure qui fait partie des propositions présentées par les membres de GEEA depuis 2015.

Olivier Dassault a abordé l'importance de retrouver les chemins de la croissance, indispensable pour que les entreprises embauchent. « Stabilité, cohérence et souplesse, voici le triptyque des mesures de bon sens, pragmatiques, demandées aussi par les entrepreneurs avec qui nous avons travaillé sur ce projet ». Parmi les 19 points proposés, le Député de l'Oise est revenu sur la priorité de récompenser les salariés méritant en laissant les entrepreneurs qui le souhaitent verser une prime pouvant aller jusqu'à 1 000 euros par an sans charge et défiscalisée.

Pierre Cordier, Député des Ardennes, a demandé si les heures supplémentaires défiscalisées seraient de retour parce que « croire en l'entreprise, c'est croire en ses salariés ».

Bruno Le Maire est revenu sur la situation budgétaire, « les heures supplémentaires défiscalisées coûtent cher à l'Etat » et complète « D'ici deux ou trois ans, nous verrons si leur retour est possible, en fonction de la situation budgétaire ».



Plusieurs propositions de GEEA ont été adoptées par le Gouvernement :

- Le remplacement du CICE par un allègement de charges patronales : ce sera fait en 2019
- La suppression de l'ISF
- La Flat tax
- Le référendum d'entreprise
- La redéfinition du motif de licenciement économique
- Le plafonnement des indemnités prud'homales
- La réforme en profondeur le RSI

D'autres seront présentées dans le PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), en particulier :

- L'augmentation des seuils
- Faciliter les investissements dans les entreprises
- Associer les salariés aux résultats
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et secondaire
- Mettre en place un plan pour former les élèves au numérique dès l'école

18

JAN. 2018

VISITE STATION F : UNE FIERTÉ FRANÇAISE, UN EXEMPLE À TRAVERS LE MONDE

Inauguré le 29 juin 2017 et réparti sur un campus de 34 000 mètres carrés, il est situé dans la Halle Freyssinet, à Paris. Cet incubateur a été créé par Xavier Niel et il est dirigé par Roxanne Varza. Il regroupe pas moins de 30 incubateurs, 1 000 start-up et 3 000 entrepreneurs, avec une vision internationale.

Il rassemble également un certain nombre de services administratifs pour simplifier la vie de nos entrepreneurs !

Il favorise l'open innovation sur des secteurs très variés comme la cybersécurité, le luxe, le voyage, le numérique ! Les parlementaires ont visité venteprivee.com et Thales. Bravo Xavier Niel ! Ressourçant.

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Patricia Morette-Richaud, Sébastien Huygues, Valérie Bazin-Malgras, Richard Ramos, Jean-Paul Mattéi, Pierre Vatin, Michel Herbillon, Pierre-Henry Dumont, Jean-Luc Lagleize, Alexandra Ardisson et Frédéric Reiss.

**40%**

des boîtes sont fondées par des femmes contre 7 à 8% en général

25%

sont des Start ups étrangères

Chacun est indépendant dans la gestion de son programme. Station F loue uniquement les postes de travail.

Le bâtiment se découpe en 3 espaces : « create » qui héberge les Start ups des différents programmes, « Share » pour se rencontrer et mieux collaborer et « chill » (en construction), pour recharger les batteries dans un restaurant géant, le Mamma F.

« Cette transformation numérique change les usages et donne la possibilité à des talents, dans la culture, dans l'entreprise, au quatre coins de la terre, de s'exprimer différemment. C'est également vrai pour les PME qui sont désormais capables, avec un site internet, de le traduire et qui découvrent, en quelques jours ou mois, qu'elles peuvent toucher de 20 à 40% d'audiences supplémentaires, en exportant leurs produits un peu partout dans le monde.

J'ai eu la chance de voyager, en France, il y a quelques mois, et j'ai vu un certain nombre d'entreprises spécialisées en rideaux ou en tapisseries, capables d'exporter et de se développer grâce à internet. Donc actuellement, cet enjeu-là, autour de l'aménagement du territoire et de nouveaux talents, nous n'avons plus

besoin d'être dans de grandes métropoles comme nous avons pu le connaître, mais de se créer ces écosystèmes intelligents. » commente l'invité du jour.

Au-delà de la question de la fiscalité en France de ce GAFA posée par Fabien di Filippo, les parlementaires se sont longuement arrêtés sur la protection de la jeunesse dans l'usage d'Internet.

« La même solution existe depuis des milliers d'années : c'est l'éducation. Je crois qu'il n'existe pas de meilleure réponse que de vraiment continuer à apprendre. Lorsque l'on interdit formellement à un enfant l'accès à un écran, cela est rarement la bonne solution. La meilleure est de leur expliquer très vite les enjeux, les risques : qu'est-ce que la violence, les

horreurs que l'on peut trouver sur la toile, les accompagner afin de les aider à se poser les bonnes questions et les éduquer sur ce qu'ils vont voir. C'est aussi le propre de la vie que de les mettre en face des dangers qui existent » répondra Sébastien Missoffe.

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Emilie Bonnard, Jean-Claude Bouchet, Jacques Cattin, Dino Cinieri, Pierre Cordier, Rémi Delatte, Fabien Di Filippo, Claude de Ganay, Laurent Garcia, Philippe Gosselin, Yannick Haury, Alexandre Holroyd, Brigitte Kuster, Sébastien Leclerc, Emmanuel Maquet, Maxime Minot, Eric Pauget, Sophie Primas, Eric Straumann, Pierre Vatin, Michel Vialay et Stéphane Viry.



PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE NIKOLAUS MEYER-LANDRUT, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE EN FRANCE SUR LE THÈME : « L'APPRENTISSAGE EN ALLEMAGNE : UN MODÈLE À IMPORTER ? »

« Tous les Gouvernements successifs se sont attaqués à la réforme de l'apprentissage, les négociations entre les régions et les partenaires sociaux font l'actualité, mais force est de constater qu'aucune solution n'a été trouvée pour endiguer le phénomène, pour le moment. Alors qu'en Allemagne, trois fois plus de jeunes accèdent à une activité professionnelle grâce à l'apprentissage... Pourquoi un tel décalage entre nos deux pays ? » introduit Olivier Dassault.

« Pour devenir un apprenti en Allemagne, il n'y a pas de prérequis, il n'y a aucunement besoin d'avoir un baccalauréat

professionnel ou général, aucun diplôme n'est en fait nécessaire. Vous signez juste un accord avec l'employeur, c'est une convention individuelle entre l'entreprise et l'apprenti qui établit la base de la coopération et cet accord règle également leur rémunération. Les rémunérations sont négociées par les conventions collectives entre les partenaires sociaux.

La formation est proche des besoins de l'entreprise. L'État est responsable de la mise en place des cadres qui s'occupent de la partie formation scolaire. Les apprentis passent trois - quatre jours dans l'entreprise et un ou deux jours dans

l'école. Mais la formation elle-même est définie entre les partenaires sociaux et l'État : les entreprises ont leur mot à dire dans le choix des formations. C'est très important car cela permet une évolution de ces formations au fur et à mesure. Nous avons quelques centaines de formations différentes et les entreprises ont toujours besoin de nouvelles compétences. Ainsi, l'apprentissage évolue dans une coopération entreprises, syndicats et État » répond alors l'Ambassadeur.

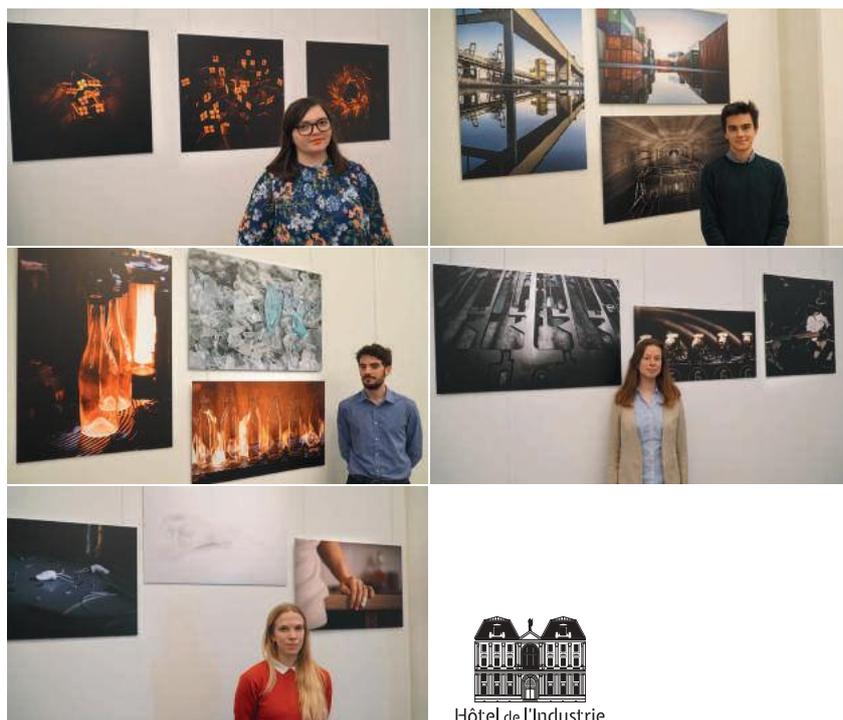


En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Valérie Beauvais, Jacques Cattin, Gérard Cherpion, Guillaume Chevrollier, Pierre Cordier, Olivier Damaisin, Jean-Jacques Ferrara, Fabien di Filippo, Philippe Gossein, Michel Herbillon, Philippe Latombe, Jean-Luc Lagleize, Sébastien Leclerc, Marc Le Fur, Constance Le Grip, Vivette Lopez, Véronique Louwagie, Sylvain Maillard, Eric Pauget, Bernard Perrut, Frédéric Reiss, Jean-Charles Taugourdeau, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin, Charles de La Verpillère, Arnaud Viala et Michel Vialay.

Fabriquer ou dessiner le monde de demain est une spectaculaire ambition politique mais seule l'industrie est capable de mener à bien cette mission grâce à ses créations, à ses anticipations, à ses productions. L'industrie, ce n'est pas seulement de grandes cheminées blanches comme sur les dessins d'enfants, elle est aussi high-tech, dynamique, connectée, design, vitale pour nos territoires, pour la France mais ne fait malheureusement pas rêver notre jeunesse.

Soucieuse de valoriser les sites, les techniques et les outils industriels nationaux, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a créé un concours Photo Etudiant sur le thème de l'Industrie. Ouvert aux étudiants majeurs, cette première édition intitulée « Un autre regard sur l'Industrie » a attiré plus de 1 500 étudiants de tout le territoire français, de toutes disciplines et de niveau bachelier à Master 2. Le prix, présidé par Olivier Dassault, a été remis à l'Hôtel de l'Industrie au 4 place Saint Germain-des-Prés Paris 6^{ème}, lieu emblématique depuis 200 ans au service de la valorisation des industries françaises. L'exposition s'exportera hors des frontières parisiennes dans des CCI de France pendant 1 an afin de toucher un maximum de public. Chacun des jeunes artistes a su accorder de la poésie et de la beauté dans l'outil de production, sublimé par la perspective des angles et leur interprétation.

Charlotte a choisi la lumière, Mathilde, l'innovation, Tiphaine, l'automatisme quant à Paul, la production, tandis que Thibault s'est plongé dans l'esthétisme. Merci au Président Olivier Mousson et à Stéphanie Deschamps pour l'organisation de cet événement qui participe au rapprochement de mondes que bien des adjectifs opposent, éloignent et même séparent mais que la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a su rassembler : la jeunesse, l'art et l'industrie.



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.INDUSTRIENATIONALE.FR/BIENNALEPHOTO-2018

LES LAURÉATS DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION

CHARLOTTE FOUILLET



« Parisienne, j'ai passé un Bac Littéraire, ainsi qu'une licence d'Arts Plastiques à Paris 8 avant d'entrer à l'école de l'Image des Gobelins. J'ai d'abord évolué dans le portrait et la mise en scène, avant de m'essayer à l'expérimentation. Je conçois la photographie comme un échange, il y a le regard du photographe mais aussi la perception du spectateur. Il s'agit pour moi de transmettre, de créer des émotions, des sensations. Les rencontres et le hasard jouent aussi des rôles importants dans ma façon d'appréhender la vie. Après des études tournées vers l'art, qui ont contribué à ce goût de l'expérimentation, c'est à l'école des Gobelins que j'ai choisi de me perfectionner et de me concentrer sur le médium photographique. »

PAUL LABORDE



« Enfant du Pays Basque, j'ai obtenu un Bac Scientifique puis un DUT Génie Thermique et Energie à Pau. Actuellement étudiant en alternance d'ingénieur, au CFSA Hubert Curien de Bourges dans le domaine de l'efficacité énergétique, je travaille au sein de la verrerie O-I de Puy-Guillaume, en Auvergne. J'ai découvert le milieu de l'industrie verrière, un secteur passionnant, où l'énergie, au travers d'immenses fours, est au centre du procédé. Avec ce concours, j'ai voulu mettre en avant ce savoir-faire ancestral qui se renouvelle chaque jour pour rester compétitif face à la concurrence mondiale. J'ai aussi voulu montrer que le verre est un matériau noble, respectueux de l'environnement et de la santé de l'utilisateur. »

THIBAUT LAVALÉE



« Originaire de Normandie, j'ai grandi dans le cadre industrialo-portuaire de la ville du Havre. Amateur de photographie depuis l'âge de 12 ans, c'est en parcourant le port à vélo que j'ai été fasciné par les formes aussi atypiques que géométriques des infrastructures industrielles. Aujourd'hui, je photographie notamment des scènes de rue et de vie quotidienne lors de mes voyages. En 2016, j'ai débuté un Bachelor de Physique à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. J'effectuerai ma dernière année de Bachelor en 2019 à la Hong Kong University of Science and Technology. Aspirant aux métiers du conseil et de l'audit, j'espère poursuivre mes études en master de Physique ou de Stratégic Management. »

TIPHAINE ORFAO



« Après un Bac Scientifique suivi d'une année de prépa physique chimie Sciences industrielles, j'ai intégré l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne. Je suis actuellement en 3^{ème} année de la filière génie civil. Mais je suis aussi Harpiste dans un groupe de musique, Miléna, après avoir obtenu le diplôme de fin de 2^{ème} cycle de harpe et de formation musicale au conservatoire. Ancienne danseuse classique et contemporaine, je m'exprime aujourd'hui à travers la photographie. Aujourd'hui, je souhaite me diriger vers un cursus Photographie. Mon projet est de devenir photographe afin d'exercer un métier de passion et pouvoir témoigner, admirer et mettre en valeur notre environnement et ses phénomènes. »

MATHILDE FANET : « COUP DE CŒUR DU JURY »



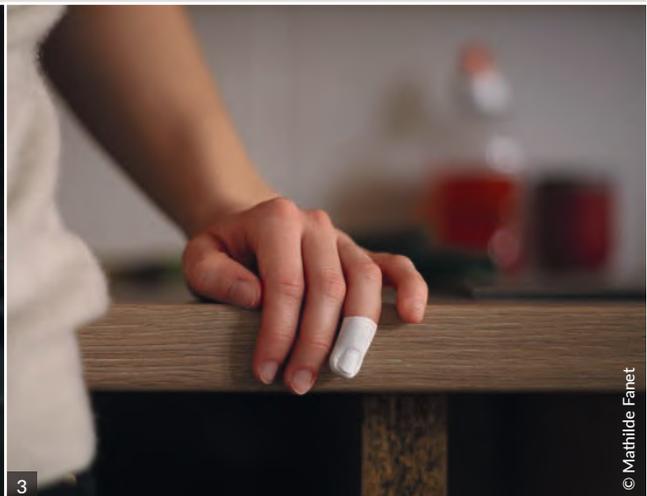
« Née en 1994 en Normandie après l'obtention d'un Bac Littéraire option Arts Plastiques en 2012, j'ai intégré l'Ecole des Beaux-Arts de Rouen. C'est au sein de ce cursus que mon intérêt pour le médium photographique s'est manifesté. Cet établissement m'a permis de développer une réflexion artistique et de trouver mon propre univers. En 2017, j'ai obtenu mon diplôme avec les félicitations du jury. Ce master m'a apporté un bon bagage artistique, mais j'étais soucieuse de mon manque de connaissance dans le domaine technique de la Photographie, j'ai donc décidé de continuer mon parcours scolaire. Cette année j'ai eu la chance d'intégrer la section Photographie de l'Ecole de l'Image des Gobelins. »



© Mathilde Fanet



© Mathilde Fanet



© Mathilde Fanet

1. L'empreinte blanche/1. A l'ère actuelle où la robotique est en plein essor, ma volonté de représenter l'industrie du futur s'est tout d'abord manifestée à travers la création d'une sculpture. Le moulage d'un membre mécanique à l'allure humaine s'échoue ainsi sous nos yeux. La photo résultante, plongée dans la pureté d'un blanc omniprésent, expose alors ma réflexion sur l'avenir de cette technologie, où l'homme et la machine ne feront plus qu'un.
2. L'empreinte blanche 2/. Une phalange aux tentacules de fils électriques perdue au milieu d'une constellation de vis et d'outils. Lié par un fil narratif, ce membre robotique représente la pièce manquante de la première photographie de la série. Cette scène incarne le moment de la fabrication, symbole de l'industrie.
3. L'empreinte blanche 3/. Une main d'aspect humaine vêtue d'un bout de doigt blanc. La phalange évoque le contenu de la deuxième photographie de la série. Cette scène imagine l'être robotique, ou bien une prothèse venant se greffer à l'humain. Cette image hypothétique, où l'homme et la machine se réunissent, clôture cette série narrative.

Le commerce en ligne s'intensifie avec une croissance à deux chiffres de 14,3%, soit 81,7 milliards d'euros en 2017. Un record en contradiction avec le fléchissement de la consommation des ménages.

L'incontesté roi de la vente en ligne, c'est Amazon, une entreprise d'à peine 24 ans, obsédée par le client. A ses débuts, elle vendait des livres, désormais incontournable dans tous les secteurs de la distribution pourvu que ça se consomme, y compris des produits frais...

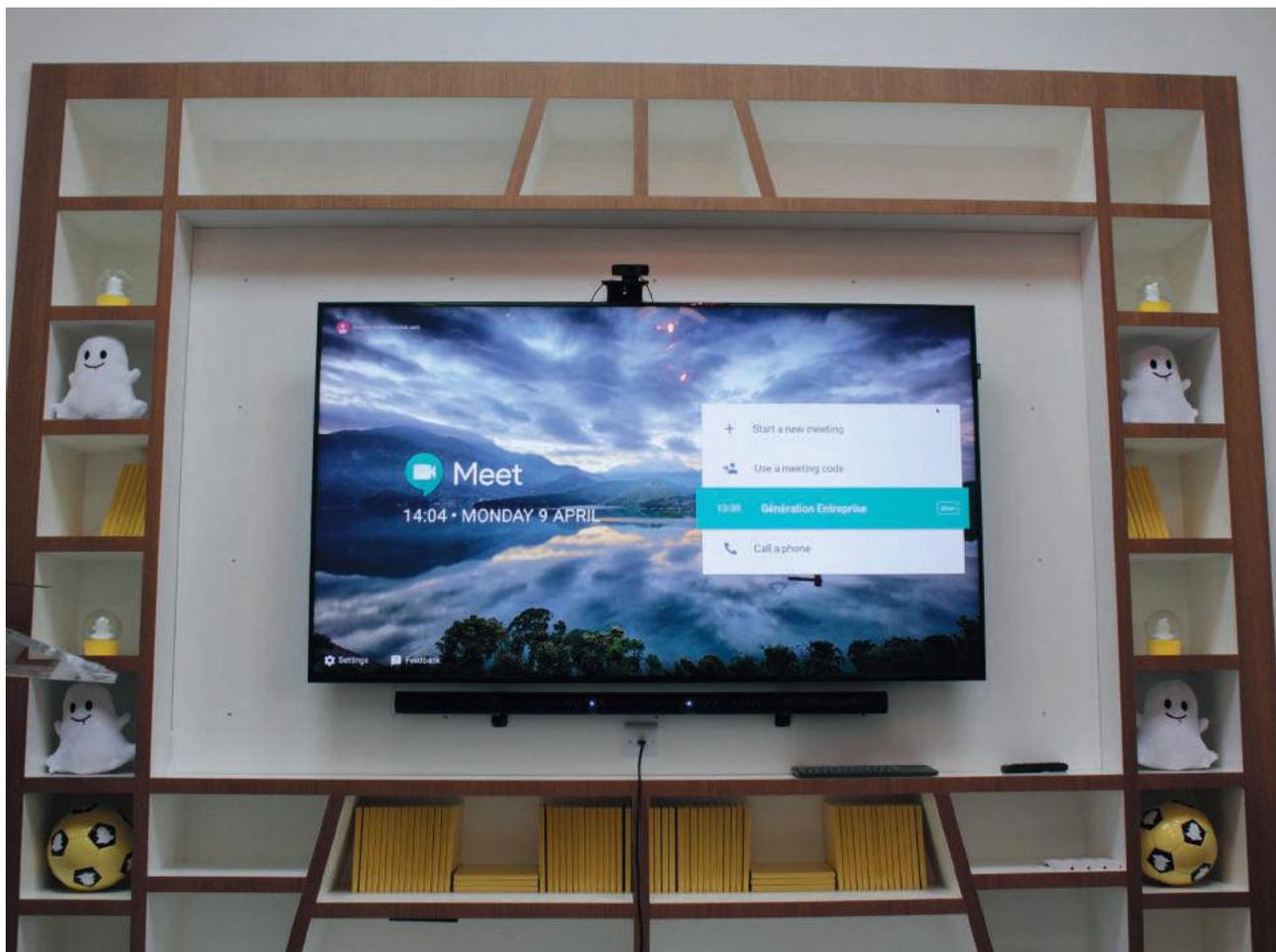
On est loin du modèle théorisé d'Henri Ford qui affirmait que « Les gens pouvaient choisir n'importe quelle couleur pour la Ford T, du moment que ce soit noir. ».

« Je pense qu'un client, n'importe où sur la planète, désire trois choses : du choix, un prix qui soit juste et être livré rapidement. » décrit Frédéric Duval, directeur général d'Amazon France.

Tous les sujets ont été abordés : l'intelligence artificielle, l'hébergement des Datas, la qualité des services pour les consommateurs, l'innovation, la création, les emplois, l'ouverture de nouveaux marchés des entreprises françaises partenaires... avec des échanges à bâtons rompus sur la fiscalité et la concurrence avec les commerces de proximité. Tandis que le DG d'Amazon déclarait participer au « décloisonnement des territoires, à une égalité devant le choix d'achat des Français », certains parlementaires se sont émus du phénomène d'isolement, de la désertification commerciale des bourgs et villages.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Olivier Becht, Bernard Brochand, Dino Cineri, Eric Diard, Claude de Ganay, Laurent Garcia, Michel Herbillon, Sébastien Huyghe, Valérie Lacroute, Charles de La Verpillère, Vivette Lopez, Emmanuel Maquet, Richard Ramos, Xavier Roseren, Eric Straumann, Pierre Vatin, Arnaud Viala.



Les membres de GEEA se sont rendus dans un bel immeuble parisien du 9^{ème} arrondissement pour rencontrer l'équipe Snapchat France.

Snapchat, le petit fantôme encadré de jaune, est un des réseaux sociaux les plus utilisés par les jeunes et les stars du monde entier... même les personnalités politiques commencent à s'y intéresser avec des codes et une logique bien éloignés de ceux de Facebook.

Son succès réside sur le côté éphémère des photos postées et l'utilisateur choisit à qui les adresser. C'est ce que font chaque jour, par écrans interposés, des millions d'internautes qui publient leurs

« stories », surfant sur le côté créatif et humoristique, avec des filtres déformants, ludiques, animés ou colorés.

Même les médias se sont associés pour proposer des actualités sur Discover pour séduire le jeune public à la culture de l'information sur le 3^{ème} réseau social au monde. Pourtant convoitée par les géants du web, elle reste la propriété de ses deux fondateurs, Evan Spiegel et Bobby Murphy. Alors que les parlementaires examinent le projet de loi sur les données personnelles, ils se sont montrés très intéressés sur le stockage des Datas. Emmanuel Durand, directeur de Snapchat France leur a affirmé qu'aucune photo n'était gardée sur la plateforme.



Ce petit déjeuner aurait pu s'intituler « je t'aime, moi non plus » tant les relations entre les entreprises et les médias sont dirais-je « particulières ».

Faibles retours sur les bonnes nouvelles, focus sur les fermetures et les décentralisations ou une petite phrase égarée... Bref, comme avec les politiques, les médias cherchent toujours le « buzz ». Heureusement, il y a la pub !

Pour en parler, GEEA a convié Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance de Publicis, qui a élevé cette PME, en 30 ans, en numéro 3 mondial de la communication. L'invité de la matinée a particulièrement appuyé sur la montée en puissance du secteur du numérique dans la communication.

« Ce média croît, sans discontinu, représentant environ 85 à 90% de la croissance... Nos données sont, pour la plupart, stockées aux Etats-Unis. Avec un marché

d'environ 500 millions de consommateurs, plus important que le marché américain, nous devrions être en mesure de construire des plateformes beaucoup plus riches, beaucoup plus importantes. Comme il y a des ruptures technologiques qui s'annoncent, c'est le moment ou jamais d'orienter les investissements dans ce sens. » commente-t-il.

Autre sujet d'actualité rappelé par Constance Le Grip, Députée des Hauts de Seine et Raphaël Schellenger, Député du Haut-Rhin, c'est la prochaine législation qui entourera les Fake News. « Légiférer sur les Fake News est une chose extrêmement compliquée : comment édicter des règles qui vont permettre de déterminer qui a le droit de s'exprimer, comment s'exprimer, qu'est-ce que qu'une Fake News, l'interprétation d'une nouvelle... ?

J'ai l'impression que vous êtes face à un chantier à peu près insurmontable et

indéfinissable. Je vous souhaite beaucoup de courage et un peu d'intelligence. »

Le Président Olivier Dassault a conclu en reprenant une phrase de circonstance de Philippe Bouvard : « les médias tiennent leurs informations à moitié des gens qui souhaitent faire dire du bien d'eux-mêmes et l'autre moitié de ceux qui voudraient faire dire du mal des autres ».

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Jean-Claude Bouchet, Bernard Brochand, Pierre Cordier Typhanie Degois, Virginie Duby-Muller, Jean-Jacques Ferrara, Fabien Di Filippo, Claude de Ganay, Meyer Habib, Yannick Hauray, Sébastien Huyghe, Brigitte Kuster, Charles de La Verpillère, Constance Le Grip, Jean-Paul Mattei, Eric Pauget, Frédéric Reiss, Raphaël Schellenberger, Pierre Vatin et Stéphane Viry.



Les prochains *rendez-vous* de GEEA



23
MAI 2018

PETIT DÉJEUNER AVEC
JEAN-CYRIL SPINETTA,
ex-PDG d'Air France et
auteur d'un rapport sur
l'avenir du ferroviaire

11
JUN 2018

15:00 - 17:00
VISITE DE LA
GÉNOPOLE D'EVRY

14
JUN 2018

9:00 - 13:00
COLLOQUE
salle victor hugo



11
SEPT. 2018

VISITE CIRCONSCRIPTION
DE JEAN-CHARLES TAUGOURDEAU
MAINE-ET-LOIRE



27
SEPT. 2018

VISITE CIRCONSCRIPTION
DE GUY TEISSIER
MARSEILLE



8
OCT. 2018

15:00 - 17:00
VISITE GOOGLE FRANCE



10
OCT. 2018

8:30
PETIT DÉJEUNER DE RENTRÉE GEEA

« Confier la gestion de son patrimoine est un acte reposant sur la confiance et la crédibilité. »

www.dlcm-finances.fr

UN CABINET INDÉPENDANT AGRÉÉ

Franck et Karine DELBREL ont créé le Cabinet DLCM Finances en décembre 2001, lequel est membre de la CNCGP, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. DLCM Finances est immatriculé en tant que Conseiller en Investissement Financier au registre de l'ORIAS.

Mathieu RAZET, en charge de l'Ingénierie Patrimoniale, est associé du Cabinet depuis avril 2017.

UNE APPROCHE GLOBALE

Analyser, comprendre vos objectifs, anticiper, agir avec expertise. Assistés de spécialistes financiers, juridiques, fiscaux, nous mettons en place une architecture solide, évolutive et personnalisée.

DES PARTENAIRES PRESTIGIEUX ET DES SPECIALISTES RECONNUS

Notre activité de gestion de patrimoine indépendante nous conduit à sélectionner les plus belles signatures parmi les établissements bancaires, compagnies d'assurances et sociétés de gestion.

Notre partenariat conclu avec des maisons prestigieuses vous offre des accès privilégiés.

Notre réseau d'experts financiers et de juristes, nous permet d'apporter une réponse rapide et fiable à vos préoccupations d'ordre patrimonial.

STRATÉGIE PATRIMONIALE

Nos équipes et partenaires maîtrisent les outils de gestion patrimoniale (donation, assurance vie, société civile, structures patrimoniales...). Après avoir procédé à une étude approfondie de votre situation personnelle, nous vous proposons une organisation efficace de votre patrimoine dans le strict respect de la loi, la jurisprudence et les réglementations fiscales.

SOUPLESSE ET RÉACTIVITÉ

Les stratégies les plus performantes s'inscrivent dans le long terme, elles doivent en permanence s'adapter. Contextes économiques, financiers ou évolution de votre situation personnelle, nous anticipons pour proposer de nouvelles orientations d'investissements.



Franck DELBREL
Gérant

Karine DELBREL
Direction Administrative
et Financière



Mathieu RAZET
Associé,
Ingénierie Financière

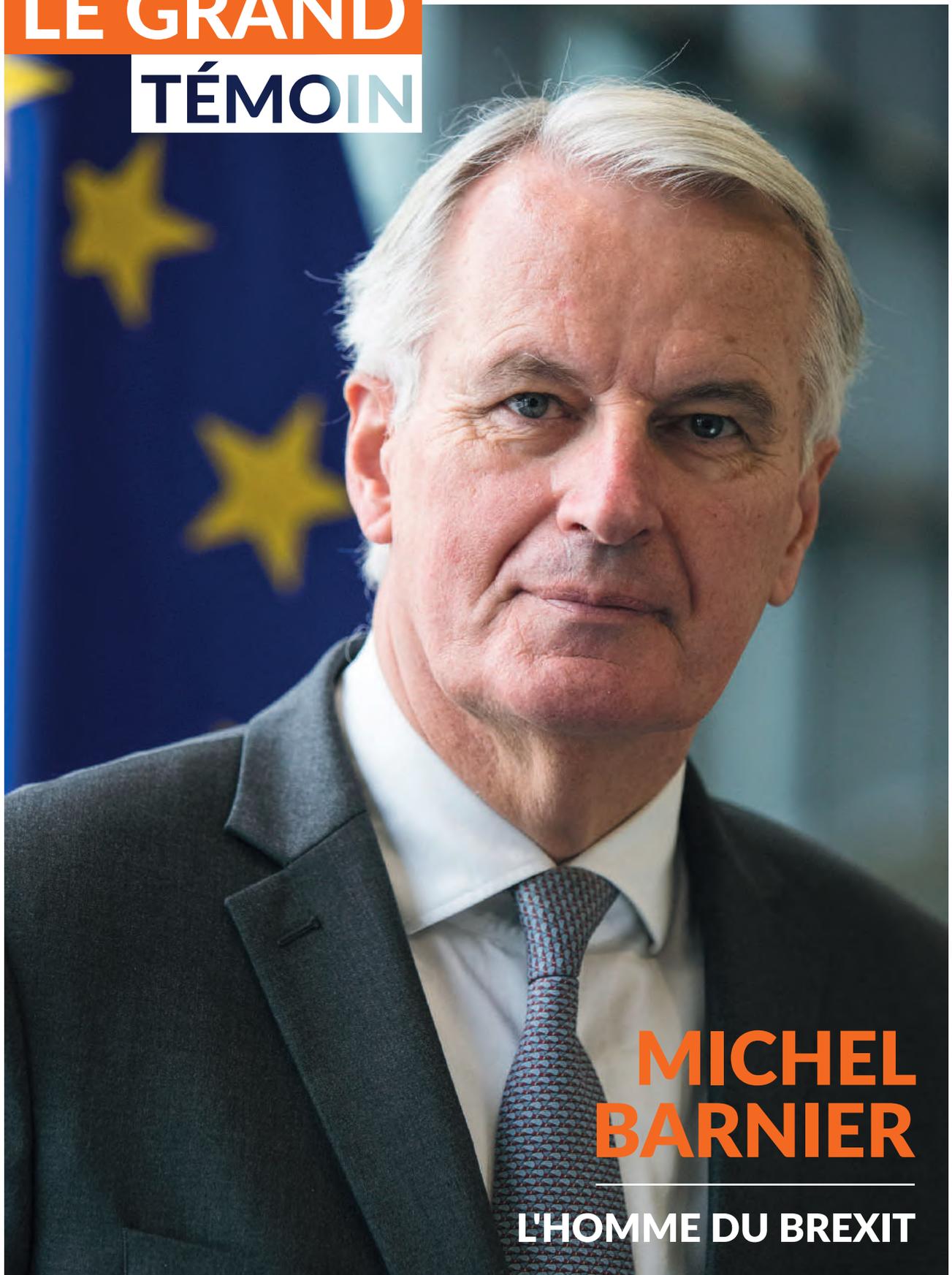
Réactivité

Proximité

Confiance

Esprit d'équipe

**LE GRAND
TÉMOIN**



**MICHEL
BARNIER**

L'HOMME DU BREXIT



Devant les journalistes

Michel Barnier a déjà une longue carrière politique nationale et européenne derrière lui. Député, Président du Conseil général de Savoie, il intégrera en 1993 sous le Gouvernement Balladur, le ministère de l'Environnement. Jacques Chirac lui confiera plus tard le ministère des Affaires européennes entre 1995 et 1997 anciennement occupé par un autre europhile, Alain Lamassoure. Les Présidents Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy lui renouvellent leur confiance successivement au quai d'Orsay (2004-2005) puis à l'Hôtel de Villeroy (2007-2009).

Il siègera deux ans au Sénat à partir de 1997 avant d'entamer sa première expérience au sein de la Commission européenne en charge de la Politique régionale et des réformes institutionnelles. Lors des élections européennes de juin 2009, il devient Député européen, une position qu'il quitte en février 2010 lorsqu'il est désigné commissaire européen en charge du Marché intérieur et des services.

Européen plus que convaincu, connu et reconnu pour ses qualités de négociateur, cherchant sans cesse le consensus, Jean-Claude Juncker l'a nommé à la tête d'une mission historique, celle de négocier le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Michel Barnier dresse l'état des lieux d'un divorce « complexe », aux conséquences considérables pour l'avenir de l'Europe.



Quel est le sort réservé aux 3,2 millions d'expatriés européens au Royaume-Uni ?

La sécurité des droits de tous les citoyens, inquiets et parfois angoissés par le Brexit, a été depuis le début, notre priorité, celle du parlement européen et des Etats membres.

Nous avons sécurisé à travers le projet d'accord de retrait agréé le 19 mars 2018 par le Royaume-Uni les droits de 3,2 millions de citoyens originaires de l'Union à 27 qui résident au Royaume-Uni à la date du retrait, mais aussi tous ceux qui y arriveront pendant la période de transition ainsi que les citoyens britanniques qui résident au sein de l'Union. Tous les citoyens arrivés au Royaume-Uni ou dans l'Union jusqu'au 31 décembre 2020 pourront continuer à résider, à travailler, à étudier comme aujourd'hui.

Deux exemples :

- Des infirmières ou des médecins en fonction avant cette date pourront continuer à travailler et leurs qualifications professionnelles resteront reconnues.
- Une étudiante britannique dans un des pays de l'UE ne subira pas les effets du Brexit : elle pourra continuer ses études, payer les mêmes droits d'inscription que les citoyens du pays où elle étudie et même travailler dans ce pays après ses études.

Cela vaudra évidemment pour tous les étudiants européens au Royaume-Uni. Ce projet d'accord a été bien reçu par les chefs d'Etats et de gouvernements le 23 mars dernier. Il constitue, sur cette question des citoyens, un élément majeur du futur accord international organisant le retrait ordonné du Royaume-Uni. Je veux simplement rappeler que la sécurité et la certitude ne viendront sur cette question et sur toutes les autres qu'avec la ratification de cet accord au début de l'année prochaine.

Le divorce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni coïncide avec la sortie britannique du système européen des « labels de qualité ». Les appellations d'origine protégée (AOP) et des indications géographiques protégées font elles aussi partie des négociations ?

Bien sûr ! En tant qu'ancien ministre de l'agriculture je serai extrêmement vigilant sur ce point. L'idée est de protéger l'ensemble des appellations et des indications existantes sur la base de la continuité et de la réciprocité entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à 27. Afin qu'on puisse continuer à boire un « vrai » whisky écossais et à déguster du Beaufort de qualité dont je rappelle que nous fêtons cette année les 50 ans de l'AOC.

Quelles sont les incidences du Brexit sur la politique agricole commune (PAC) ?

Contrairement au budget de l'Etat ou à celui d'une entreprise régie par le principe de l'annualité, le budget européen est élaboré pour une période de 7 ans. Nous sommes actuellement dans le cadre budgétaire 2014-2020. Nous avons obtenu du gouvernement du Royaume-Uni qu'il honore tous ses engagements financiers pris sur l'ensemble de la période (ce qui inclut les paiements aux agriculteurs).

Quant à la PAC, elle devra continuer d'évoluer, aller vers plus de responsabilités de ses Etats membres, associer plus étroitement les paiements aux résultats et encourager davantage l'installation de jeunes fermiers et mieux soutenir les

petites et moyennes exploitations agricoles. Sous l'impulsion du commissaire Phil Hogan des propositions vont être mises en débat, comme d'ailleurs, pour l'ensemble des politiques européennes. Mais tout cela n'est pas lié à la négociation que je conduis sur le Brexit. Ce sont des décisions à prendre par les 27 et le parlement européen pour leur propre avenir après le départ des britanniques.

Pensez-vous que l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris aura un impact sur l'attractivité de la France ?

La place financière de Paris est dynamique comme celle de Francfort, Dublin ou Amsterdam. Toutes ces places financières travaillent désormais dans le cadre d'une régulation financière commune, un « *single rule book* ». Elles ont et d'autres encore chacune leur valeur ajoutée. Comme négociateur de l'Union européenne, je n'ai pas à soutenir l'une plutôt que l'autre.

Quelles sont les conséquences économiques du Brexit pour la France ?

Le Royaume-Uni est un partenaire économique de première importance pour la France. Nous échangeons plus de 50 milliards d'euros de biens et de services chaque année. Les liens économiques noués au fil de notre histoire commune resteront, quoi qu'il en soit, forts en dépit du Brexit. Mais il faut mettre les choses en perspective. 6% du commerce français de

« Changeons ce qui doit l'être. **Ma conviction est qu'il faut être patriote et européen à la fois.** Tous les défis qui sont devant nous, le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, la maîtrise de la spéculation financière, celui de la migration ou celui du numérique exigent **des réponses européennes communes si nous voulons rester maître de notre avenir et souverain.** »



biens est réalisé avec le Royaume-Uni. Mais les 26 autres Etats membres représentent 58% du commerce extérieur français, près de 6 fois plus ! On voit bien que l'intérêt économique des entreprises françaises est de préserver l'intégrité de ce marché intérieur qui est notre principal atout.

Je serai aussi attentif à la question particulière de la pêche.

Notre priorité est l'intérêt des 27 et de nos pêcheurs : assurer aux pêcheurs européens l'accès aux eaux côtières britanniques et des possibilités de pêche après le Brexit. Cela soulève des questions difficiles. Mais je rappelle aussi que les stocks de pêche sont une ressource partagée dont la gestion devra rester partagée. C'est un principe de droit international (ONU). Il ne peut de fait y avoir de solution unilatérale. De plus, nous avons des intérêts croisés avec le Royaume-Uni qui devraient nous aider à trouver des solutions communes. L'UE est le plus gros marché à l'exportation pour le Royaume-Uni en ce qui concerne les produits de la pêche (67% en valeur, 70% en volume). Les exports de l'UE vers le Royaume-Uni ne sont que de 7%. De même que nous serons très attentifs à la question de l'accès aux eaux, le Royaume-Uni sera certainement très attentif aux possibilités d'accès à nos marchés. D'une manière générale, il faut se préparer à des changements et à des conséquences en termes de contrôles des standards et des normes. Chaque entreprise doit utiliser le temps actuel pour évaluer sa propre exposition aux conséquences du Brexit et s'y préparer. Ça ne sera malheureusement pas « *business as usual* ».

Pensez-vous que la crise politique au Royaume-Uni a refroidi les ambitions des partis souverainistes qui prônaient la sortie du projet européen ?

Le Brexit a de très nombreuses conséquences, humaines et sociales, juridiques et financières, économiques et techniques. Les britanniques vont quitter par exemple, mécaniquement, près de 750 accords internationaux. Évidemment tout au long d'une telle négociation on mesure mieux ce que signifie qu'être membre de l'Union et ce

qu'on perd quand on la quitte. Le risque populiste est toujours d'actualité. C'est le général de Gaulle qui disait un jour il faut « *combattre la démagogie par la démocratie* ».

Même si les Français ont manifesté leur attachement à l'euro, il y a toujours un sentiment de défiance vis-à-vis de l'Europe. Comment l'expliquez-vous ?

Je recommande de ne pas confondre ce populisme avec le sentiment populaire qu'il faut écouter et auquel il faut répondre.



Le sentiment d'être laissé au bord de la route par la désindustrialisation ou le déclin rural, de ne pas être protégé par l'Europe, d'être contraint par trop de réglementations tatillonnes. En 2014, le Président Juncker a voulu une Commission européenne plus politique « *s'occuper davantage des grands sujets et beaucoup moins des petites choses* ». C'est une première réponse pour réconcilier les citoyens avec le projet européen.

Et c'est maintenant après dix ans de crise, la responsabilité des dirigeants européens de se mobiliser sur tout ce qui a une valeur ajoutée pour les citoyens, le contrôle des frontières extérieures, l'investissement dans l'éducation, la recherche et l'innovation, une croissance durable, inclusive et plus écologique, les transports aussi, la défense et la sécurité commune.

« **6% du commerce français de biens est réalisé avec le Royaume-Uni.**

Mais les 26 autres Etats membres représentent 58% du commerce extérieur français, près de 6 fois plus ! »

Quelles mesures préconisez-vous pour que la jeunesse se réconcilie avec l'Europe ?

Les jeunes sont les premiers concernés par le projet européen. Je me souviens du discours du Président Obama en avril 2016 en Allemagne « *vos accomplissements - plus de 500 millions de personnes parlant 24 langues dans 28 pays, 19 partageant une devise commune, dans une Union européenne - reste un des accomplissements politiques et économiques les plus grands des temps modernes.* »

Les nouvelles générations ont une vraie opportunité de pouvoir voyager à peu de frais dans les autres pays européens avec le développement du transport aérien, de pouvoir étudier à l'étranger avec le programme Erasmus, faire des stages

ou trouver un emploi partout en Europe. Et enfin même si cela peut paraître un acquis pour les plus jeunes, notre continent est en paix après tant de tragédies au XX^{ème} siècle. N'ayons pas la mémoire courte, restons ensemble pour être respectés et être entendus. Changeons ce qui doit l'être. Ma conviction est qu'il faut être patriote et européen à la fois. Tous les défis qui sont devant nous, le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, la maîtrise de la spéculation financière, celui de la migration ou celui du numérique exigent des réponses européennes communes si nous voulons rester maître de notre avenir et souverain.

Le Brexit aura-t-il lieu ? Un retour en arrière est-il envisageable ?

Je ne vois pas les conditions politiques d'un retour en arrière quand je discute avec les responsables actuels du gouvernement et de l'opposition et je ne veux faire aucune spéculation ni aucun commentaire sur la vie politique britannique. Le Royaume-Uni, par la voix de sa Première ministre Theresa May, nous a indiqué clairement qu'il veut sortir de l'Union européenne, du marché intérieur et de l'Union douanière. Tout changement dans le processus actuel de négociation ne pourrait être décidé qu'à 27 + 1.

Fin 2017, le CIO a annoncé l'organisation à Paris des jeux olympiques en 2024. Vous qui



Avec la chancelière et le Président français

avez une expérience grandeur nature, en tant que Député et Président du conseil général de Savoie, suite à leur organisation à Albertville en 1992, quels conseils pourriez-vous donner pour que Paris 2024 devienne France 2024 ?

Je trouve formidable que notre pays garde l'ambition d'accueillir de grands événements sportifs ou culturels dont évidemment les jeux olympiques.

Je n'ai pas oublié la ferveur suscitée en Savoie et plus généralement en France autour des jeux olympiques d'Albertville. Nous avons porté ce projet avec Jean-Claude Killy et l'engagement de plus de

8 000 volontaires. Chacun d'entre eux a eu le sentiment pendant le temps des jeux d'être meilleur et d'être utile en participant au succès d'un projet collectif. S'agissant de Paris 2024, c'est évidemment toute la France qui est concernée mais aussi l'Europe ! Il m'est difficile de donner des conseils et encore moins des leçons. 1992-2024, en 32 ans tant de choses auront changé ! Les jeux d'été ne ressemblent pas aux jeux d'hiver. Je fais confiance à l'équipe de Tony Estanguet pour Paris 2024.

Je sais que cette équipe organisera de façon professionnelle et impeccable ces jeux olympiques et mettra toujours le sport et les sportifs en avant.



Avec son équipe à Bruxelles

Pilier de la chiraquie, certaines rumeurs vous disent « séduit » par la démarche « rassembleuse » d'Emmanuel Macron, vous annonçant même comme la tête de liste des Marcheurs aux élections européennes. Alors, Commission ou Parlement européen ?

Je suis mobilisé à 100% par ma mission de négociations au nom de l'Union européenne pour organiser le retrait ordonné du Royaume-Uni et pour aussi préparer notre relation future.

Cette mission est complexe et difficile. Elle est loin d'être terminée.

LES INTERVENANTS

OLIVIER DASSAULT



PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

JEAN-MICHEL FOURGOUS



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, MAIRE D'ELANCOURT

LAURENT ALEXANDRE



PRÉSIDENT DE DNAVISION, AUTEUR DE « LA GUERRE DES INTELLIGENCES »

CHRISTINE KERDELLANT



DIRECTRICE DE LA RÉDACTION DE L'USINE NOUVELLE, AUTEUR DE « DANS LA GOOGLE DU LOUP »

FRANÇOIS BARRAULT



PRÉSIDENT D'« IDATE DIGI WORLD INSTITUTE », THINK-TANK SPÉCIALISÉ DANS LE NUMÉRIQUE

NICOLAS PRINCEN



ANCIEN CONSEILLER À L'ÉLYSÉE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, FONDATEUR DE LA START-UP « GLOSE »

MARKO ERMAN



SENIOR VICE PRESIDENT ET CHIEF TECHNICAL OFFICER CHEZ THALES

THOMAS GUIGNARD



DIRECTEUR GÉNÉRAL WAZE EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE



A close-up, high-angle shot of a futuristic robot. The robot's face is white and smooth, with a single, large, glowing blue eye that has a complex, multi-layered structure. A white, metallic-looking mechanical arm is positioned near the robot's face, with several joints and a gold-colored circular element. The background is a soft, out-of-focus blue.

COLLOQUE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

QUELS BOULEVERSEMENTS SUR

L'ENTREPRISE DE DEMAIN ?

OLIVIER DASSAULT

PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

« LA FRANCE ET L'EUROPE DOIVENT GAGNER CETTE BATAILLE MONDIALE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ! »



« Souvenez-vous : c'était le 11 mai 1997 et le champion du monde russe Gary Kasparov se faisait battre aux échecs par le programme informatique « Deep Blue »... C'était il y a déjà 20 ans et depuis, la révolution de l'intelligence artificielle n'a cessé de s'amplifier ! », a d'emblée expliqué Olivier Dassault, en guise d'introduction.

Pour le Député de l'Oise, il ne s'agit en effet pas d'une simple vague d'innovations, mais bel et bien d'un véritable tsunami, « un raz-de-marée technologique sans précédent qui bouleverse tout sur son passage et n'épargne aucun secteur ! ».

Selon lui, « d'ici 2030, 85% des emplois vont être profondément transformés par le numérique et la robotisation qui seront plus efficaces que l'homme, y compris pour de nombreuses tâches intellectuelles ». Selon une étude d'Accenture, l'intelligence artificielle pourrait ainsi multiplier par deux la croissance économique de la France

d'ici 2035. Mais les enjeux sont, aussi et surtout, géopolitiques, estime le Président de GEEA, avant de citer le Président russe, Vladimir Poutine : « Celui qui devient le leader dans l'intelligence artificielle deviendra le monarque du monde ».

C'est pourquoi, Olivier Dassault a tiré la sonnette d'alarme face à la puissance quasi-étatique des géants du Web chinois et américains : « Qu'attendons-nous pour créer, enfin, un véritable fonds européen du numérique afin de bâtir, en Europe, de vrais leaders mondiaux de l'intelligence artificielle ? », s'est-il alors interrogé. Pour le Député de l'Oise, « il y a urgence ! ». C'est autant une question d'indépendance stratégique que de morale publique car au moment où certaines firmes de la Silicon Valley font le rêve prométhéen d'un « homme augmenté » qui parviendrait à l'immortalité, il convient selon lui d'ériger « de solides barrières éthiques qui ne se transforment

pas en de fragiles digues de sable »... « Mais alors, que faire ? Que faire pour atténuer les menaces et saisir la chance extraordinaire que nous offre l'intelligence artificielle d'améliorer les conditions de vie de millions de nos concitoyens ? », a questionné Olivier Dassault à ses invités avant de lancer un véritable cri du cœur : « Oui, la France a tous les atouts pour réussir cette formidable mutation ! Mais encore faut-il miser sur nos talents, libérer nos énergies, faire le pari de l'audace et du génie français ! ».

« Plus que jamais, faisons confiance à nos entrepreneurs, ce sont les aventuriers du XXI^{ème} siècle, nos nouveaux Christophe Colomb ! Et tous ensemble, faisons notre cette devise de l'économiste Peter Drucker : La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer ! », a-t-il ensuite conclu sous les applaudissements d'un public nombreux venu à l'Assemblée nationale assister à cet événement exceptionnel.

JEAN-MICHEL FOURGOUS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, MAIRE D'ELANCOURT

Jean-Michel Fourgous est d'abord revenu sur son parcours personnel pour expliquer sa passion pour la révolution numérique en cours, que ce soit comme Député, Maire ou Président d'intercommunalité.

C'est en effet comme créateur d'une start-up spécialisée dans le numérique qu'il a d'abord été confronté au Crédit Impôt Recherche, souvent trop limité à l'époque, dispositif qui a heureusement été considérablement renforcé sous l'impulsion de Valérie Pécresse et des parlementaires de GEEA, pour en faire « l'outil fiscal le plus incitatif du monde pour innover ».

Une fois élu Député, Jean-Michel Fourgous s'est alors mobilisé avec ardeur pour créer un environnement social, fiscal et réglementaire qui soit le plus optimal possible pour entreprendre et embaucher. Il est notamment à l'origine de l'amendement Fourgous-Dassault sur l'assurance vie qui a déplacé plus de 88 milliards d'euros vers l'investissement productif afin de « transformer une épargne stérile en épargne fertile ». Il a également cité la simplification des dépôts de brevet ou encore l'ISF-PME qui a permis d'investir près d'un milliard d'euros par an pour nos petites entreprises, notamment les plus innovantes d'entre elles.

Comme Maire d'Elancourt, ville de près de 30 000 habitants dans les Yvelines, il a également voulu moderniser l'éducation nationale en accompagnant la révolution pédagogique, grâce au numérique. Toutes les classes ont ainsi été dotées de tableaux numériques interactifs, tous les élèves sont pourvus d'une tablette tactile avec du contenu pédagogique, afin de favoriser l'apprentissage mixte, en présentiel et en e-learning.

Des cours de soutien scolaire gratuits sont aussi proposés aux élèves tout comme des cours d'anglais en visio-conférence pour être directement en contact de professeurs provenant des Etats-Unis ou de Grande-Bretagne !

« LE NUMÉRIQUE, C'EST LE PLUS GRAND DÉMULTIPLICATEUR D'INTELLIGENCE ET D'INNOVATIONS QUE L'HOMME AIT JAMAIS INVENTÉ ! ET NOUS N'EN SOMMES ENCORE QU'AUX PREMIERS BALBUTIEMENTS... »



Le Maire d'Elancourt a aussi mis à disposition des enfants près de 100 robots pour apprendre la programmation informatique. « Apprendre à coder, c'est comme apprendre à penser », disait Steve Jobs.

Pour le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, territoire qui est « le cœur économique de Paris-Saclay », la « Silicon Valley française » qui fait partie des 8 zones les plus innovantes du monde selon le MIT, « ces outils numériques augmentent le plaisir d'enseigner des professeurs et l'envie d'apprendre des élèves. Cela développe chez ces enfants, la confiance en soi, la créativité, l'adaptabilité, c'est un autre monde ». Mieux, « ils permettent d'augmenter les résultats scolaires de 30% » et de

préparer nos jeunes aux métiers de demain. « Pour réussir, les jeunes devront en effet être capables avec leur cerveau humain d'utiliser au mieux ce cerveau numérique qui peut aujourd'hui lire et demain comprendre plus d'un million de pages en une seconde ! », a-t-il alors déclaré en pointant du doigt sa tablette. Selon lui, le numérique est « le plus grand accélérateur de croissance » et « il paraît que la France a des petits soucis dans ce domaine », a-t-il ensuite pointé avec malice.

Pour conclure son intervention, il a alors appelé son pays, la France, à « s'emparer pleinement de cette révolution », porteuse d'une culture de changements et d'innovations sans précédent.

TABLE RONDE N°1

« LES BOULEVERSEMENTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS NOTRE ÉCONOMIE :
UN GISEMENT DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS ? »

LAURENT ALEXANDRE

PRÉSIDENT DE DNAVISON, AUTEUR DE « LA GUERRE DES INTELLIGENCES » (ÉDITION JC LATTÈS, 2017)

« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :
UNE ONDE DE CHOC SANS PRÉCÉDENT DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ ?
QUELS IMPACTS SUR NOTRE ÉCONOMIE ? »

« IL Y A AUJOURD'HUI UNE DÉSYNCHRONISATION
COMPLÈTE ENTRE LE TEMPS DU POLITIQUE, DIGNE DES
ANNÉES 1950, LE TEMPS DE L'ÉDUCATION DIGNE DES
ANNÉES 1960, ET LE RYTHME FOU DE LA TECHNOLOGIE ».



Pour Laurent Alexandre, « nous ne vivons pas une révolution de l'intelligence artificielle mais une révolution des intelligences ».

Alors que l'intelligence artificielle va profondément nous modifier, il s'agira de « co-évoluer » avec elle dans une sorte de « co-pétition », à savoir « un mélange de compétition et d'évolution, de symbiose », ce qui pose des questions technologiques mais aussi et surtout des enjeux éducatifs et politiques. « Ces deux batailles doivent

forcément être menées de front », a-t-il ajouté. Face à cette confrontation entre les cerveaux humains faits de neurones et ceux artificiels faits de silicium, il existe selon lui trois immenses enjeux.

Premièrement, l'enjeu des intelligences, « la clé de tous les pouvoirs ». Or, nous sommes malheureusement en train de perdre les deux batailles, estime-t-il, « par aveuglement » : celle de l'éducation « car nous n'avons pas su changer de monde » et celle de l'in-

telligence artificielle avec aujourd'hui seulement « deux vrais producteurs d'intelligence artificielle sur terre, à savoir les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) en Californie et les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) en Chine ».

Deuxièmement, l'enjeu de l'école que « nous avons abandonnée », selon Laurent Alexandre.

Il pense en effet que nous allons entrer dans « un apartheid intellectuel » qui opposera d'un côté « des dieux », à savoir les plus doués qui maîtrisent l'intelligence artificielle », et de l'autre « des inutiles », notamment ceux qui sont mal formés et qui resteront demain relégués en marge de cette nouvelle économie. C'est pourquoi, il estime qu'il est urgent de rénover notre école.

Enfin, il y a l'enjeu de la démocratie. « Il faut un Thatcher de la Data à Bruxelles si nous voulons renverser notre colonisation numérique », a-t-il ainsi déclaré.

« Il va falloir que l'on passe un peu moins de temps à s'occuper de la transition énergétique... et un peu plus de la Révolution cognitive et de la modernisation de l'école ! », a-t-il alors annoncé avant de conclure en ses termes, avec un brin de provocation, afin d'interpeller son auditoire : « Il faudrait un peu moins d'éoliennes et de meilleures écoles dans le 93 » !

CHRISTINE KERDELLANT

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION DE L'USINE NOUVELLE, AUTEUR DE « DANS LA GOOGLE DU LOUP »

« BÂTIR LE MEILLEUR DES MONDES : LE RÊVE DES GAFA EST-IL EN TRAIN DE SE RÉALISER ? »

Comme son prédécesseur, Christine Kerdellant a évoqué les dangers de cette « colonisation numérique », en prenant l'exemple de Google qui constitue aujourd'hui « la plus grosse base de données du monde, au sein de laquelle tous les tris et tous les rapprochements de données sont possibles ».

Selon elle, si Google souhaitait simplement être au départ une sorte de « bibliothèque universelle » pour rendre toute la connaissance du monde accessible à tous, la firme américaine s'est rapidement transformée en « une gigantesque base de données d'intentions humaines ».

En effet, Google livre par exemple tous les ans aux autorités américaines, et notamment à la NSA, près de 1 000 profils jugés suspects, mais elle met également chacun de nos profils aux enchères pour vendre de la publicité sur mesure qui accompagne toutes les informations qu'elle nous livre. « Ce que Google vend, c'est vous ! », a-t-elle alors expliqué.

Selon la journaliste, « Google n'invente rien, il ne vole rien, il collecte et donne du sens à tout ce qu'il récolte. Sa mémoire est infinie et les relations entre le géant du numérique et les simples citoyens sont totalement asymétriques », a-t-elle alors regretté, avant de donner quelques exemples concrets.

Dans le secteur des médias premièrement, où les deux tiers des recettes de publicité sur le web en France vont aux GAFA.

Dans le monde de l'automobile ensuite où les constructeurs redoutent qu'avec la voiture connectée, « Google confisque l'accès au client final pour lui vendre des choses ». « Les constructeurs automobiles ne craignent pas que Google deviennent un fabricant de voitures, mais qu'il leur vole la

« VIVE LES GAFA... MAIS NE LES LAISSONS PAS SEULS ! »



valeur ajoutée », a-t-elle alors insisté. C'est encore la même chose pour le tourisme où « Google capte une partie de la rémunération des Lastminute ou des Expedia. La place qu'il leur a laissée s'est réduite d'autant », a-t-elle complété. D'autant plus que Google est à la fois « juge et partie » en proposant dans son moteur de recherche ses propres prestations en même temps que celles de ses concurrents, a alors ajouté la directrice des rédactions de l'Usine Nouvelle.

Enfin, dans le secteur de la santé, Google rassemble actuellement beaucoup de données par le biais de diverses filiales et d'études, à l'image de « Baseline Study » qui est menée à partir d'une gigantesque base de données de génomes humains

« sans comparaison avec tout ce qui a pu exister jusqu'alors en termes de Data médical ». S'il s'agit pour la firme américaine de prévenir les maladies plutôt de les guérir, ce qui représente pour la journaliste d'indéniables progrès médicaux, se pose cependant la question de la confidentialité des données. Christine Kerdellant estime également qu'il y a « le risque d'inégalité d'accès aux soins en fonction du pouvoir d'achat des patients ».

Selon elle, « les questions éthiques n'intéressent pas Google. D'où l'importance d'avoir des contrepoids en Europe dans ces domaines et de trouver « un bon équilibre entre innovation et réglementation », a-t-elle alors conclu.

FRANÇOIS BARRAULT

PRÉSIDENT D'« IDATE DIGIWORLD INSTITUTE », THINK-TANK SPÉCIALISÉ DANS LE NUMÉRIQUE

« QUEL VA ÊTRE L'IMPACT DES RÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES À VENIR SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN FRANCE ET EN EUROPE : RUPTURES OU OPPORTUNITÉS ? »

Pour François Barrault, ce qui marque cette révolution numérique, c'est d'abord « cette idée de vitesse et d'accélération ».

« En 25 ans, tout a été multiplié par un million », a-t-il alors expliqué, avant de détailler ses propos par cet exemple concret : il y a seulement quelques années, « le nombre de lignes codées de logiciels était équivalent à 15 jours de programmation actuelle ».

Ainsi, selon le Président d'« Idate Digiworld Institute », il y a trois événements majeurs qui caractérisent l'intelligence artificielle.

Le premier, c'est la puissance des réseaux. Cette puissance, qui est pour certains de 500 mégas à leurs domiciles, va arriver à un

giga. « Elle sera multipliée par un million », estime-t-il. Le deuxième, c'est « l'accès au process informatique », a expliqué François Barrault, en faisant référence à « la capacité de stockage, ce que l'on appelle l'internet des objets ». Enfin, le dernier événement d'importance est « le nombre de lignes de codes qui va être multiplié par un million ». Selon lui, « lorsque l'on regarde aujourd'hui comment la technologie va évoluer, la vitesse de traitement des informations va être multipliée par un million dans les quinze prochaines années ».

Ainsi, pour l'ancien PDG de Lucent Technologies, « nous aurons des capteurs d'Internet un petit peu partout et des cen-

taines de millions d'informations vont transiter. Nous aurons alors accès en temps réel à tous les programmes de la terre ».

C'est pourquoi, François Barrault a appelé l'Europe à davantage « industrialiser la connaissance, grâce aux réseaux », sur le modèle américain de la Silicon valley.

« En France, les régions se battent pour avoir des clusters, ne serait-ce que dans le Grand Paris... Mais il n'existe aucun campus où l'on réunit 50 000 personnes qui travaillent ensemble avec des investisseurs. Malgré des initiatives privées qui sont formidables, par exemple « Station F », il n'y a pas eu au niveau de l'Etat une démarche suivie, car nous n'avons jamais pris cela sérieusement », a-t-il en effet regretté. Après avoir « loupé le train de l'internet », attention donc à ne pas rater celui de l'intelligence artificielle, a-t-il alors averti.

Enfin, il a évoqué le rapport à la connaissance qui est aujourd'hui totalement bouleversé par cette révolution numérique. En effet, « le partage de la connaissance à la vitesse de la lumière dans le monde entier est en train de tout révolutionner » que ce soit notre manière de travailler, d'entreprendre ou de vivre, a-t-il ainsi expliqué.

Si François Barrault se veut optimiste, il souhaite cependant que les Européens réagissent rapidement et considèrent le numérique, non pas comme un concept abstrait, mais comme une vraie énergie à distribuer dans chaque foyer. « En faisant confiance à nos enfants qui nous montrent la voie, je pense que notre futur sera lumineux », a-t-il alors ajouté avec cette foi inébranlable en l'avenir qui le caractérise tant.

« L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, C'EST UN TRIPTYQUE QUI RASSEMBLE LA PUISSANCE DES DONNÉES, LEUR CAPACITÉ À CIRCULER TRÈS VITE ET SURTOUT LEUR ACCÈS EN TEMPS RÉEL »



TABLE RONDE N°2

« VERS UN MONDE DU TRAVAIL EN PLEINE MUTATION ?
QUELLE SERA L'ENTREPRISE DE DEMAIN ? »

NICOLAS PRINCEN

ANCIEN CONSEILLER À L'ÉLYSÉE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,
FONDATEUR DE LA START-UP « GLOSE » (PLATEFORME DE LECTURE NUMÉRIQUE)

« DIGITAL NATIVES : QUELS SAVOIRS ET COMMENT LEUR TRANSMETTRE ?
LE LIVRE DU FUTUR : UNE SOLUTION POUR FORMER
LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'HUMAINS ? »

« IL FAUT RÉVOLUTIONNER NOTRE FAÇON DE LIRE !
METTONS LA TECHNOLOGIE AU SERVICE
DE CETTE ACTIVITÉ FONDAMENTALE POUR L'HOMME
QU'EST LA LECTURE ! »



« L'un des défis de l'intelligence artificielle est de ne pas devenir nous-mêmes des machines ! », a d'emblée déclaré Nicolas Princen. En effet, on voit bien que « l'ère du numérique percute cette pratique fondamentale qui est celle de la transmission et de la production du savoir », a-t-il complété.

« Nous voyons bien que les enfants sont aujourd'hui sur leurs smartphones et non dans leurs livres. C'est la raison pour laquelle j'ai créé Glose, plateforme numérique qui a

vocation d'améliorer la lecture », a-t-il alors expliqué. Pour Nicolas Princen, « le numérique apporte deux choses que n'apporte pas le papier ». Premièrement, cela favorise l'aspect social. « Le numérique connecte les gens », estime-t-il.

Deuxièmement, le numérique apporte de la data. « Quand on accueille un lecteur et que l'on comprend ses comportements, on peut l'aider à lire un petit peu plus », a ainsi complété Nicolas Princen.

Selon lui, il convient donc de mieux utiliser les données, non pas seulement pour vendre, mais aussi « pour aider et personnaliser les parcours, comprendre un enfant et ses particularités et l'aider à exploiter son potentiel ». La France et l'Europe gagneraient alors à briser leurs tabous en s'inspirant notamment des Etats- Unis ou de la Chine qui ont adopté des indicateurs précis, qui mesurent le niveau de lecture de chaque enfant.

Nicolas Princen souhaite également que des investissements soient réalisés dans du logiciel et du contenu. « Les innovateurs ont investis énormément dans les tablettes. Il faut continuer cet effort en mettant entre les mains des enfants les bons outils, à savoir ce qu'ils vont faire sur ces tablettes », a-t-il expliqué.

Enfin, il a exhorté les responsables politiques à investir massivement dans la recherche, pas seulement dans la recherche technologique ou en intelligence artificielle mais aussi « sur les sciences de l'éducation, les neurosciences, tout ce qui fait que l'on peut connaître les conditions de développement du cerveau de l'enfant ».

Sans oublier un investissement massif dans la formation de nos professeurs. « Ils ont un rôle clé. C'est le professeur qui donne envie d'apprendre et qui est en position de faire le tri chez un enfant entre ce qu'il peut utiliser sur son mobile et inversement », a détaillé Nicolas Princen.

MARKO ERMAN

SENIOR VICE-PRESIDENT ET CHIEF TECHNICAL OFFICER CHEZ THALES

« QUELLE RÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE DANS LES SECTEURS DE LA DÉFENSE, DE LA SÉCURITÉ ET DU TRANSPORT ? »

Aujourd'hui, « dans le domaine de la défense, sur un théâtre d'opération, les différentes plateformes - aériennes, avions et drones, mais aussi les satellites, les navires, les moyens terrestres - sont interconnectés. Ils sont équipés de très nombreux capteurs qui collectent des informations énormes », a souligné Marko Erman en introduction de son allocution.

Selon lui, il y a quatre technologies au cœur de cette évolution : la connectivité (et l'internet des objets qui va avec), les données massives (et leur traitement), l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Marko Erman considère d'ailleurs que « ces technologies sont interdépendantes ».

C'est pourquoi, Marko Erman a tenu à faire la distinction entre les données des GAFAs et celles collectées dans le secteur de la Défense. Les données qu'ils traitent sont en effet plus variées car « elles ne sont pas publiques et peuvent être confidentielles », a-t-il expliqué, avant de compléter : « de ce fait, le stockage de ces données doit être dans des clouds privés, voire des clouds gouvernementaux ».

Ensuite, « nous devons comprendre, puis anticiper le fonctionnement de l'ensemble du système, l'homme en faisant partie. C'est beaucoup plus complexe », a-t-il ajouté.

Selon lui, « alors que l'on vit dans la perception que les GAFAs ont pris une avance considérable dans le numérique, ce n'est pas tout à fait vrai dans le domaine des systèmes critiques. Nous sommes dans la course. Mais pour le rester, il faut évidemment investir ». Cela passe par des acquisitions de sociétés technologiques, souvent des start-up, comme l'a fait Thales ces dernières années.

« SI EN FRANCE NOUS N'AVONS PAS L'ÉQUIVALENT DES GAFAs, NOUS AVONS DES SECTEURS INDUSTRIELS DANS LESQUELS LES ACTEURS FRANÇAIS ONT UNE DIMENSION DE LEADER MONDIAL »



Parmi les dizaines d'applications de l'intelligence artificielle qui font l'objet de recherche et d'expérimentations, Marko Erman en a mentionné deux.

Tout d'abord, l'optimisation du trafic aérien, pour mieux prévoir l'estimation du temps d'arrivée. « Aujourd'hui, cette erreur moyenne est de l'ordre de 13 min alors qu'avec nos algorithmes, en utilisant les données du contrôle aérien, de l'aéroport ou de la météo, on peut réduire cette erreur à environ 4 minutes », a-t-il dit.

Le deuxième exemple concerne la reconnaissance d'image, une application très utilisée dans le domaine civil. « L'intelligence artificielle directement embarquée directe-

ment dans le pod d'un Rafale pourrait fournir une solution en temps réel », selon lui.

Pour le Vice-Président de Thales, au-delà de la technique et de son impact économique avec notamment des gains de compétitivité, « l'intelligence artificielle soulève d'autres questions concernant le droit, l'impact sociétal et l'éthique ».

Selon lui, comme pour d'autres technologies, il faudra donc encadrer son usage.

Pour conclure, Marko Erman a alors souligné l'importance de la cybersécurité : « C'est indispensable pour les systèmes critiques, mais cela le devient également pour nous tous en tant que citoyens ».

THOMAS GUIGNARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL WAZE EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

« A L'ÈRE DU BIG DATA, QUELLE SERA LA SMART CITY DE DEMAIN ? »

Thomas Guignard est d'abord revenu sur Waze qui est « une application mobile d'aide à la navigation en voiture » qui est utilisée par près de 100 millions de personnes dans le monde et 10 millions en France.

« On collecte des milliards, voir bien plus, de signaux donnés par nos utilisateurs : le GPS, la position, la vitesse, et toute sorte d'indications comme la présence d'un trou dans la chaussée ou d'un accident... », a ainsi expliqué son directeur général, avant de détailler quelques partenariats mis en place avec des villes ou des pouvoirs publics.

C'est notamment le cas de « Connected Citizens Program » qui a vocation à mettre en œuvre de l'échange de données entre les data de Waze et celles des villes : « A Rio, pour la préparation des Jeux Olympiques, on a donné l'ensemble de nos datas pour que la

ville puisse aménager son trafic et ses routes en prévention des JO », a-t-il alors expliqué.

Thomas Guignard est ensuite revenu sur le partenariat de son entreprise avec Boston : « La ville souhaitait réduire le trafic et gagner du temps de circulation. Nous avons donc travaillé main dans la main et 30% ont été gagnés selon les statistiques de la ville ». « Nous mettons en place des programmes dans la ville de Jakarta qui permettent à tous les utilisateurs de mentionner les trous dans la chaussée pour que les pouvoirs publics puissent intervenir et les réparer. On le fait aussi au niveau des accidents pour permettre aux gens d'intervenir plus vite sur les lieux », a-t-il aussi expliqué.

Puis, Thomas Guignard a posé la question : « Comment imaginer la ville de demain ? ». Selon lui, « il y a des expériences en cours

sur la mobilité sous terre » comme celle menée par la Boring Company, société fondée par Elon Musk, qui a creusé 65 kilomètres de tunnel sous Los Angeles pour permettre de rouler à 240 kilomètres heures sous la ville.

Des expériences sont également menées dans les airs avec Uber qui a annoncé aux côtés de la NASA qu'elle développe des taxis volants pour 2020, a déclaré le directeur général de Waze. Sans parler d'Amazon qui veut livrer via des drones, « même si elle a eu des soucis de sécurité et d'autorisation, c'est en train d'arriver ».

A l'heure où l'utilisation de la voiture partagée connaît une vraie expansion, la question de l'utilisation de l'espace urbain libéré se pose. Pour Thomas Guignard, « c'est une somme d'opportunités immenses car ces espaces urbains, on peut les utiliser pour des espaces de récréation, des espaces de multi-modalité afin de laisser de la place à tout le monde sur la route, des espaces écologiques, des espaces d'énergie et vous avez des exemples de villes qui en produisent elles-mêmes, ce n'est pas nouveau. On peut imaginer aussi des espaces de stockage ».

D'où l'interrogation sur le rôle des pouvoirs publics. Si ces derniers ont une responsabilité évidente dans la gestion de l'espace urbain, de nombreux acteurs privés pourraient, eux aussi, intervenir.

« Qui doit opérer à terme les transformations ? Qui est le plus efficace pour, à moindre coût, sans risque, opérer les questions de circulation ? On pourrait très largement sous-traiter les questions de feux de trafic par exemple, faire en sorte que tout soit connecté dans une ville intelligente où on apporte de la fluidité par l'intelligence », a-t-il alors conclu.

« DES EXPÉRIENCES DE MOBILITÉ SONT MENÉES PARTOUT, DANS LES AIRS OU SOUS LA TERRE, CE QUI LIBÈRE DE L'ESPACE URBAIN ! »



KLESIA plus proche de ses clients

KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFONTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.

À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELLS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1^{er} janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.



ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).

* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur klesia.fr



NOS PARLEMENTAIRES

PARLENT

ET AGISSENT



JEAN-LUC LAGLEIZE

XAVIER ROSEREN

VALÉRIE BEAUVAIS

OLIVIER DAMAISIN

NICOLAS FORISSIER

ALEXANDRA VALETTA ARDISSON

JEAN-FRANÇOIS PARIGI

JOACHIM SON-FORGET

BERNARD PERRUT

OLIVIER BECHT

MAINA SAGE

JEAN-FRANÇOIS HUSSON

GUILLAUME CHEVROLLIER

PATRICIA MORHET-RICHAUD

VIRGINIE DUBY-MULLER

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, UN CHANTIER À PART DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Jean-Luc Lagleize, Député de la Haute Garonne



Jean-Luc Lagleize, Député de la Haute-Garonne, est impliqué de longue date au niveau local sur les sujets du logement, de l'immobilier, de l'urbanisme et de la rénovation urbaine en tant qu'élu à la Mairie de Toulouse et à Toulouse Métropole. Il partage ici une réflexion : l'accélération de la construction de logements n'est pas uniquement un enjeu technique réservé aux professionnels du secteur, mais un réel changement de paradigme visant à améliorer le cadre de vie de tous les Français.



Le secteur du logement est-il est un secteur économique comme les autres ?

Comme nous l'observons au quotidien, la société française connaît de profondes mutations. Les nouvelles technologies révolutionnent nos manières de vivre, de s'informer, d'échanger, de nous déplacer, de travailler ou de consommer. Toutefois, malgré ces transformations radicales, le logement reste encore et toujours au cœur de nos vies et de notre société. Pour cette raison, le secteur du logement est un secteur socio-économique à part.

Cela ne veut pas dire pour autant que c'est un secteur immobile ou archaïque. Il doit en effet lui aussi s'adapter à nos modes de vie : familles recomposées, personnes à mobilité réduites, mobilité accrue, croissance démographique, transition énergétique et numérique, etc. Nous voyons aussi comment l'arrivée de nouveaux acteurs, tels Airbnb, fait évoluer nos politiques publiques et nos habitudes.

Quelle serait selon-vous la priorité absolue pour adapter le secteur à ces nouvelles réalités ?

Nul doute que pour moi, l'accélération de la construction de logements est une priorité de premier plan. Ce grand chantier est extrêmement important !



« **Le secteur du logement peut être assimilé à un gros paquebot. Il est à même de subir des intempéries, mais une fois à l'arrêt, il met du temps à redémarrer et à retrouver son rythme de croisière.** »

Tout d'abord, trop de Français ont du mal à trouver un logement. Or, chacun de nos compatriotes doit pouvoir disposer d'un toit décent et adapté à ses besoins. C'est une règle fondamentale de notre vie en société, car tout se construit à partir du logement : la recherche et l'épanouissement dans l'emploi, la rencontre des autres ou encore l'intégration sociale.

Ainsi, qu'il soit locataire ou propriétaire, chaque citoyen doit être assuré de trouver à l'endroit de son choix, en proximité de son emploi, un logement conforme à ses attentes et à ses moyens financiers. Le problème est que la demande de logements n'a cessé d'augmenter dans un contexte de pénurie d'offre, ce qui a entraîné une hausse évidente des coûts pour nos concitoyens et donc de nombreuses difficultés. L'accélération de la construction de logements pourrait donc permettre de remédier à cela.

Quels seraient les bénéfices de cette accélération de la construction de logements ?

Il faut garder une chose à l'esprit : contrairement à de nombreux secteurs économiques, le secteur du logement est une source essentielle d'emplois non-délocalisables. Alors que notre taux de chômage est encore trop élevé, nous ne pouvons pas nous permettre de connaître un nouveau ralentissement ou une nouvelle crise du secteur, comme nous l'avons connu à la

suite de la crise économique mondiale de 2007. Ce serait donc là un premier bénéfice inestimable.

En outre, ce choc de l'offre aurait une autre externalité positive non négligeable : les nouveaux logements, les bureaux transformés ou les logements rénovés seront mieux pensés et mieux réalisés, et participeront donc à l'effort national de transition énergétique et écologique. Je tiens à préciser cela car le secteur du bâtiment est un émetteur majeur de gaz à effet de serre.

Comment favoriser cette accélération dans la construction ?

En réalité, le secteur du logement peut être assimilé à un gros paquebot. Il est à même de subir des intempéries, mais une fois à l'arrêt, il met du temps à redémarrer et à retrouver son rythme de croisière. Il est donc indispensable de créer un environnement législatif et réglementaire favorable et stable pour l'ensemble des parties prenantes.

C'est d'ailleurs l'objet du futur projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN). Celui-ci vise à libérer le foncier constructible, accélérer l'acte de bâtir en simplifiant les normes de construction et les procédures administratives, favoriser la transformation de bureaux en logements, ou encore à digitaliser le secteur du logement. Il ne nous reste plus qu'à retrouver nos manches pour les débats à venir !

L'ÉCONOMIE DE LA MONTAGNE

Xavier Roseren, Député de la Haute-Savoie



Xavier Roseren est Député en Marche de la Haute-Savoie depuis juin 2017.

Commerçant à Houches, il s'implique depuis 2001 dans la vie communale, d'abord en tant qu'adjoint et puis Maire de 2014 à 2017. Il a même siégé en tant que Vice-Président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix en charge du tourisme depuis 2009. Xavier Roseren est membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, membre du comité de massif des Alpes et Co-président du groupe d'études Montagne toujours au sein du Palais Bourbon.

Les territoires de montagne comportent indéniablement des spécificités propres qui représentent des richesses pour notre pays, à condition de les prendre en compte et d'adapter les normes à ces particularités. Dans le cas contraire, ces territoires rencontrent des freins, notamment du point de vue de leur développement économique.

Quel constat pouvez-vous faire aujourd'hui en ce qui concerne l'économie de la montagne ?

Les gouvernements passés et les parlementaires ont bien pris conscience de la nécessaire adaptation des lois à ces territoires. C'est la raison pour laquelle il y a eu la loi « montagne » dont l'Acte II date de 2016. Cependant, ces textes ne vont pas assez loin dans de nombreux domaines comme par exemple en matière d'urbanisme. Il faut donc travailler encore sur le sujet afin de faire de ces particularités une réelle richesse pour ces territoires comme pour le territoire national. Un constat doit donc être fait sur l'ensemble des problématiques liées à la montagne et des solutions doivent être construites en partenariat avec les acteurs concernés. C'est dans ce sens que je souhaite œuvrer en tant que Président du groupe d'étude « Montagne » à l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de 100 millions de touristes en 2020. La Montagne a-t-elle son rôle à jouer ?

Indéniablement oui et le Gouvernement en a bien conscience puisqu'une partie des mesures annoncées lors du deuxième comité interministériel du tourisme concerne la montagne.

Il faut noter qu'aujourd'hui, le ski français a perdu son leadership puisqu'en 5 ans, la France est passée de 1^{er} domaine skiable mondial à 3^{ème} après les Etats-Unis et l'Autriche. Si nous voulons relever cet objectif, il faut donner aux territoires de montagne les moyens de le faire !

Comment redonner aux montagnes françaises leur leadership mondial ?

Déjà par des moyens financiers. Dans l'esprit collectif, les communes de montagne sont riches car touristiques. Cependant, pour être attractifs, les acteurs doivent réaliser de lourds investissements dans les infrastructures. Pour les communes par exemple, les dotations de l'Etat ne prennent pas suffisamment en compte ce poids dans le calcul du montant des dotations. A cela s'ajoute également le fonds de péréquation qui représente aujourd'hui une charge conséquente pour ces communes. Un rap-

« Il est indispensable de reconnaître les spécificités de la montagne pour en faire une richesse pour notre pays. »

port sera rendu sur ces sujets cet été. Il faut également résoudre la problématique du logement, pour les touristes comme pour la population permanente qui peine parfois à trouver un logement à des prix raisonnables. Des avancées ont été faites dans la loi de finances rectificatives pour 2017 sur la taxe de séjour et les plateformes de location comme Airbnb. Enfin, d'autres sujets doivent appeler notre attention comme le travail saisonnier, les délégations de service public des remontées mécaniques, l'attractivité notamment pour les jeunes...

L'économie de la montagne se limite-t-elle au tourisme ?

Le tourisme est une part importante, notamment dans les stations de montagne. L'offre tend à se diversifier sur toutes les saisons et il faut encourager les initiatives en ce sens. Mais l'économie de la montagne ne se limite pas au tourisme. Les montagnes ont de nombreux atouts. Je pense ici à l'agriculture avec la filière lait et les indications protégées telles que l'AOP et l'IGP, l'agro-pastoralisme qui est indispensable au maintien des paysages et à la biodiversité de la montagne ou encore la filière bois qui tend à se structurer comme avec le process de certification « bois des Alpes » dans la commande publique. Les territoires de montagne s'inscrivent aussi dans la transition énergétique : je pense ici aux structures d'hydro-électricité qui peuvent se développer grâce aux nombreuses sources présentes en montagne. D'autres activités pointues sont également présentes en montagne comme le décolletage dans la Vallée de l'Arve. Dans le cadre de mon rapport spécial sur le programme « Développement des entreprises » de la loi de finances, j'ai noté que de nombreuses mesures ont été prises en faveur de l'innovation et de l'industrie du futur. Une attention particulière doit en outre être apportée aux pôles de compétitivité dont la phase 4 va débiter l'année prochaine.



L'APPRENTISSAGE : UNE CHANCE POUR LES JEUNES DES EMPLOIS POUR NOTRE PAYS

Valérie Beauvais, Députée de la Marne



Valérie Beauvais est Députée de Reims – Bourgogne depuis juin

2017, succédant au siège d'Arnaud Robinet, Maire de Reims.

Mariée à un artisan, la Députée et conseillère régionale connaît bien le monde des TPE et de l'apprentissage.

A l'Assemblée nationale, elle est membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et Vice-Présidente des groupes d'études « Vigne, vin et œnologie » et « Énergies vertes ».

Que pensez-vous de l'apprentissage ?

L'apprentissage représente une formule extraordinaire pour commencer une carrière professionnelle. Le jeune est directement plongé dans le monde du travail, au contact de la réalité. Il bénéficie d'un statut de salarié avec les mêmes droits et la même couverture sociale, d'une rémunération y compris pendant sa période de formation théorique.

L'apprentissage, ces dernières années, n'avaient pas la cote auprès des jeunes, alors qu'ils peuvent obtenir un diplôme professionnel, identique à celui préparé sous le statut d'élève, y compris pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Ajoutons que les Centres de Formation d'Apprentissage sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier. Le jeune va avoir une relation privilégiée avec un maître d'apprentissage qui va lui transférer ses compétences.

Qui peut devenir apprenti ? dans quel secteur et n'y a-t-il pas des difficultés pour trouver une entreprise ?

Pour devenir apprenti, il faut être âgé de 16 à 25 ans au début du contrat d'apprentissage et être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (de la 6^{ème} jusqu'en fin de 3^{ème}). L'apprentissage prépare aux métiers de l'alimentation, du commerce de détail, du bâtiment et des travaux publics, mais aussi à des métiers qui relèvent de tous les autres secteurs d'activité : hôtellerie-tourisme, services à la personne, secteur automobile, électronique, métiers d'Art (ébénisterie, tapisserie, etc).

Certains jeunes trouvent difficilement un employeur et c'est dommage ! Il faut que l'Etat encourage les entreprises à embaucher des apprentis et lève les obstacles juridiques qui limitent leurs initiatives en la matière.

« *L'apprentissage est une chance pour les jeunes, mais ce sont aussi des emplois pour notre Pays, qui en a bien besoin.* »

Y a-t-il beaucoup d'apprentis en France et quel est le taux de réussite ?

Au 31 décembre 2016, on comptait 412 437 apprentis dans des centres de formation publics et privés, dont 152 489 dans l'enseignement supérieur, du BTS au diplôme d'ingénieur, ainsi que 36 279 apprentis dans des lycées.

L'apprentissage reste un moyen d'insertion performant. Au 1^{er} février 2016, sept mois après leur sortie de formation en centre de formation d'apprentis, 64,9% des apprentis de niveau CAP à BTS ont un emploi. Par ailleurs, lorsqu'ils travaillent, plus de la moitié des jeunes formés par la voie de l'apprentissage ont un emploi à durée indéterminée (54,5%).

A vous entendre, l'apprentissage est une formule idyllique. Pourquoi la France est en retard sur ses voisins européens ?

Effectivement, sans vouloir polémique, l'apprentissage a été le gâchis du quinquennat précédent. Si les entrées en apprentissage ont semblé repartir, c'est en raison de deux mesures conjoncturelles :

- L'aide TPE apprentis pour les embauches d'apprentis mineurs qui fut une mesure à court-terme par excellence pour « doper » l'apprentissage avant les élections présidentielles, mais ce nouveau dispositif n'a fait qu'ajouter à l'illisibilité des aides, aux antipodes d'une vraie réforme structurelle.

- La forte hausse des contrats d'apprentissage dans le public (+ 25%), l'Etat compensant et masquant le manque d'élan

des entrées dans le privé – les embauches dans les services de l'Etat ont été multipliées par 5 et concernent des apprentis plus qualifiés que dans le public.

De fait, il s'agissait d'une hausse en trompe l'oeil : les embauches d'apprentis ont baissé de 2,3% dans les entreprises de plus de 10 salariés. La baisse s'élève même à 4,1% dans les entreprises de 50 à 199 salariés.

Aujourd'hui, l'apprentissage peine à se remettre des allers-retours opérés sous ce dernier quinquennat en matière de cadre juridique et fiscal, la confiance des acteurs étant durablement entamée.

Tournons-nous vers l'avenir. Des mesures vont être prises. Les soutiendrez-vous ?

Le Gouvernement a effectivement proposé une réforme qui devrait profondément transformer le modèle de l'apprentissage en France.

Plusieurs propositions vont dans le bon sens. Les apprentis bénéficieront d'un statut plus attractif. Ils verront leur rémunération augmenter. Tous les jeunes d'au moins 18 ans percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis de conduire. Ceux qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais qui ne disposent pas des compétences requises, auront accès à des prépa-apprentissage.

Les freins seront levés pour permettre aux entreprises de s'engager dans l'apprentissage : une seule cotisation alternance sera prélevée au lieu de deux aujourd'hui. Tout contrat en alternance sera financé. La possibilité d'embaucher des jeunes en apprentissage sera ouverte tout au long de l'année. Une aide à l'embauche unique ciblée sur les TPE-PME et sur les niveaux bac et pré-bac sera mise en place. Par ailleurs, les conseils régionaux se verront confier des responsabilités en matière d'information sur l'orientation.

Avec mes collègues du Groupe Les Républicains, nous étudierons le texte avec attention, approuverons les bonnes mesures et en proposerons d'autres pour l'améliorer.

LES TERRITOIRES RURAUX SONT AUSSI UNE CHANCE POUR NOS ENTREPRISES

Olivier Damaisin, Député du Lot-et-Garonne

Olivier Damaisin, Député LREM depuis juin 2017, est avant tout fort d'une expérience de terrain : il a d'abord été adjoint au Maire et Vice-Président d'une communauté de communes d'un territoire rural de Lot-et-Garonne. Cet ancien sportif, chef d'entreprise, connaît les atouts et les faiblesses du terroir pour développer et attirer les TPE-PME, mais aussi de grands groupes. Membre de la Commission finances, il entend défendre une ruralité moderne, loin des clichés...



« **Les territoires ruraux sont une chance pour toutes nos entreprises.**

La qualité de vie y est souvent bien meilleure que dans les grandes métropoles... Les entreprises peuvent compter sur des structures consulaires ou administratives très présentes, faciles d'accès et ingénieuses. »

Vous êtes membre de la Commission des finances, pourquoi avez-vous choisi de siéger dans cette Commission ?

Comme chacun sait, les finances sont le nerf de la guerre. Nos territoires ruraux ont parfois l'impression, erronée, d'être délaissés par les instances nationales. J'ai donc choisi de siéger dans cette Commission pour être au plus près des discussions et des projets, afin de répondre aux préoccupations de ma circonscription. Les attentes sont fortes pour nos petites entreprises, pour les commerçants et les artisans. J'ai été chef d'entreprise, je connais les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Vous nous dites que les attentes sont fortes pour les TPE-PME, quel est le poids d'un néo-député dans cette assemblée ?

Je suis obstiné ! Le sport de haut niveau m'a appris à être patient. Depuis dix mois, j'ai eu le temps de comprendre le fonctionnement des institutions. Je me bats donc aux côtés des entreprises et des élus locaux que je côtoie chaque semaine en circonscription, pour les aider et faire remonter leurs revendications. Je me suis par exemple beaucoup impliqué pour le dispositif « Actions cœur de ville » afin que Villeneuve-sur-Lot et tout le territoire finalement, puisse bénéficier du dispositif. Cela implique des concertations avec les commerçants, de nombreux déplacements dans les TPE.

Quels sont selon vous les atouts et les faiblesses des territoires ruraux ?

Les territoires ruraux sont une chance pour toutes nos entreprises. La qualité de vie y est souvent bien meilleure que dans les grandes métropoles, avec un coût de la vie plus abordable, des services accessibles, une vie culturelle riche, une éduca-

tion de bonne qualité et à taille humaine. Les entreprises peuvent aussi compter sur des partenaires institutionnels très accessibles et très réactifs. Ainsi de plus en plus de jeunes acteurs de l'économie numérique s'installent et beaucoup d'initiatives tournent autour du digital.

Nous avons aussi de grands groupes comme GIFL (qui vient de racheter Tati) qui ont besoin de se développer. Ces grands groupes sont une chance pour nos territoires, en matière d'emploi bien sûr, mais aussi sur le plan des investissements locaux, voire touristiques. Sur le plan industriel, ils sont un moteur pour nos économies locales.

En contrepartie, l'effort doit être mis sur la formation. Il y a trop d'offres d'emplois non pourvues par manque de qualification. L'exode des jeunes doit être contenu. Nous devons développer les infrastructures numériques (THD) et routières pour être plus attractifs et retenir les talents dont nos entreprises ont besoin.

Enfin, quels sont les sujets sur lesquels vous travaillez ou que vous souhaitez porter à l'Assemblée Nationale ?

J'ai été nommé Rapporteur spécial sur les régimes sociaux et pensions de retraites, ce qu'on appelle communément les « régimes spéciaux ». L'actualité nous montre à quel point la question est sensible dans l'opinion. Je travaille notamment avec Jean-Paul Delevoye (nommé Haut-commissaire à la réforme des retraites par le Président Macron) sur ce sujet, et j'ai déjà auditionné bon nombre de responsables syndicaux et de caisses de retraites. L'objectif est de faire un système équitable et universel pour tous, salariés comme indépendants. Plus généralement, je vais également m'investir sur le sujet de la simplification administrative et la réforme de l'assurance chômage qui s'adresse aussi aux dirigeants d'entreprises, artisans et commerçants. Je pense également à nos agriculteurs qui sont en grande souffrance et qui sont des entrepreneurs à part entière. Là encore, nous devons rendre le système plus universel.



AGROALIMENTAIRE : LA FRANCE A TOUTE SA PLACE SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Nicolas Forissier, Député de l'Indre



Maire de La Châtre, petite ville de 5 000 habitants, pendant plus de vingt ans, Nicolas Forissier s'est particulièrement investi depuis le début de sa carrière politique sur les problématiques de la ruralité, de l'agriculture et de l'agroalimentaire en général – des thématiques dont il a eu la charge en tant que Secrétaire d'Etat puis Délégué interministériel. Il suit de près les problématiques liées à la vie des entreprises pour en avoir dirigé plusieurs, et notamment les questions de financement et de dynamisme à l'export. Député, membre de la Commission des finances, il en est également Rapporteur spécial pour le Commerce extérieur.

Quel est votre sentiment sur le projet de loi découlant des États Généraux de l'Alimentation, débattu en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du 22 mai ?

L'agriculture française est à un point de rupture. Aujourd'hui un agriculteur sur trois vit avec moins de 350 euros par mois. Il faut redonner une respiration économique et financière aux exploitants, leur redonner les moyens d'exercer un métier qu'ils aiment... et qui nous nourrit. Aujourd'hui la France ne compte plus que 500 000 exploitations, soit une diminution de plus de 50% en 20 ans.

Alors oui, l'idée générale des États Généraux et du Projet de loi va dans le bon sens. Mais j'attends de voir la concrétisation de ces engagements. Je prends l'exemple du relèvement du seuil de revente à perte : je suis assez dubitatif. Cela va-t-il vraiment profiter aux producteurs ? En revanche, l'inversion du système de construction des prix était une mesure nécessaire, attendue, et je pèserai dans les débats pour qu'elle devienne réalité. Mais je regrette que le Gouvernement privilégie une adoption majoritairement par ordonnances : un débat public est indispensable.

Que manque-t-il au secteur agroalimentaire pour renforcer ses positions à l'international ?

On l'oublie souvent mais c'est le 1^{er} secteur industriel en France, et il emploie

« J'attends que le Gouvernement fasse de l'agriculture et de l'agroalimentaire, enfin, une priorité nationale. »

430 000 personnes. C'est le 2^{ème} dont la balance commerciale est positive (+ 7,6 milliards en 2017, Ndlr), après l'aéronautique. À côté de fleurons comme Danone ou Lactalis, 98% des entreprises sont des TPME. Il manque clairement un échelon, et c'est vrai pour l'ensemble des secteurs d'activité : la France ne possède que 5 000 Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), contre presque trois fois plus en Allemagne. Il est indispensable de soutenir nos industries agroalimentaires et d'encourager leur présence sur les marchés mondiaux.

Ce qui fait peut-être le plus défaut, c'est une vision claire et un soutien massif de l'État. J'ai écouté avec intérêt les annonces du Premier ministre sur le commerce extérieur, le 23 février. Encore une fois cela va dans le bon sens ; encore une fois j'attends de voir les actes. S'emparer du sujet du Commerce extérieur est une urgence. Et il faut nommer enfin un ministre qui en ait la charge car c'est la première fois depuis 1995 que ce portefeuille n'est pas attribué.

La France a-t-elle toujours sa place sur le marché agroalimentaire mondial ?

Bien sûr ! Elle est la 5^{ème} puissance exportatrice, avec 4,8% de parts de marché. En 2000, elle occupait la 2^{ème} place après les USA... Cependant la France a toujours des points forts, comme son savoir-faire ou une qualité de production reconnus. En 2050, la terre comptera près de 10 milliards d'habitants et le mode de consommation des pays émergents se rapproche du nôtre. Il faut produire plus et mieux, en préservant la planète. La France dispose de réels atouts pour contribuer à relever le défi alimentaire mondial et reprendre un rôle de leader. Alors oui, plus que jamais, la France a toute sa place grâce au dynamisme de ses entreprises.

Pour finir, qu'attendez-vous de l'exécutif concernant l'agriculture ?

J'attends surtout qu'il ait une véritable vision, concrétisée par des mesures ambitieuses et cohérentes. J'attends de lui qu'il s'engage, que l'on en finisse avec les annonces sans lendemain. Il faut de vraies mesures, adaptées et efficaces. Cela passe par exemple par la mise en place d'une réserve de précaution pour les agriculteurs, qui aille bien plus loin que l'actuelle DPA. Elle doit être simple d'utilisation, puissante financièrement et de long terme. Je la proposerai au vote du Parlement. Comme l'a dit le Président lors de ses vœux aux agriculteurs, l'agriculture française est à la croisée des chemins : on peut soit s'engager sur la bonne voie, soit tergiverser. Et j'attends que le Gouvernement fasse de l'agriculture et de l'agroalimentaire, enfin, une priorité nationale.



POUR 20 € SUR LE DARKWEB, VOUS DEVENEZ CYBERCRIMINEL OU CYBERTERRORISTE

Alexandra Valetta Ardisson, Députée des Alpes Maritimes



Élue Députée LREM en Juin 2017, elle siège au sein de la Commissions défense et des forces armées, Alexandra Valetta Ardisson est Rapporteur de la mission d'information sur la Cyberdéfense. Parallèlement elle est membre du comité exécutif du groupe Français de l'Union Inter Parlementaire (UIP) qui est l'organisation mondiale des Parlements des États souverains (créée en 1889, il s'agit de la plus ancienne des institutions internationales à caractère politique). Elle est Présidente du groupe d'études sur les conditions d'accueil des migrants et elle est Vice-Présidente des groupes d'amitié France-Émirat Arabes Unis, France-Monaco et France-Italie. L'espace numérique est un nouvel espace de conflictualité difficile à appréhender. Civil ou militaire, public ou privé, national ou européen, il nous impose un nouveau schéma de protection face à une menace incolore, inodore et sans saveur.

L'actualité s'ouvre de plus en plus sur des cyberattaques. Faut-il s'y habituer ?

Comme le rappelait Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI, « personne n'est à l'abri », ni les Institutions, ni les entreprises, ni les citoyens. Les cyberattaques sont quotidiennes et leur progression exponentielle. Nous n'en avons pas assez conscience car ce n'est pas visible. Nous devons nous y habituer mais nous ne sommes pas les seuls. Le gouvernement allemand a été attaqué en 2018 et, la semaine dernière, la ville d'Atlanta. Nous faisons face à une menace mondiale où chacun est une cible.

L'Assemblée nationale s'est-elle saisie du sujet ?

Les Députés sont mobilisés, dans toutes les Commissions. Cinq groupes d'études vont être mis en place sur les enjeux du numérique, dont celui sur la cybersécurité et la souveraineté numérique. Lorsque des personnes ou des biens sont attaqués de l'extérieur, c'est la souveraineté de l'État qui est menacée. Nous activons alors notre arsenal capacitaire de cyberdéfense. Or, en matière cyber, le long terme c'est 2 minutes. Nous venons de voter la nouvelle LPM, qui prévoit 1 500 cyber-combattants supplémentaires sur les six prochaines années. Les effectifs sont ainsi portés à 4 000 hommes. Nous n'avons toutefois pas attendu pour nous réunir et travailler. J'ai régulièrement

participé aux travaux de la CyberTaskForce depuis mon élection. D'initiative privée, elle rassemble les ministères, l'ANSSI, le Parlement, la CNIL, des OIV, des PME afin de mieux appréhender cette menace protéiforme et polymorphe.

Vous êtes co-rapporteur de la mission d'information parlementaire sur la cyberdéfense. Quel est son objectif ?

La cyberdéfense, c'est aussi la question de nos capacités offensives. La France fait partie des leaders sur les questions cybernétiques et nos capacités se renforcent sur les deux volets. En cas de conflit avec une puissance étrangère, l'Assemblée reste impliquée. Mais dans ce nouvel espace, tout reste à définir.

Cette mission a donc pour objectif de faire un état des lieux, d'amorcer une réflexion sur l'état de la menace et enfin de proposer quelques pistes de réflexions, d'actions à mener.

Concrètement le cyber, civil ou militaire ?

Les deux ! Il y a un continuum que l'on comprend bien lorsque l'on intègre qu'avec le numérique, la notion de frontière n'existe plus. Lorsque 10 ou 30 000 de nos PME sont attaquées simultanément, ou que nos grands groupes comme Saint-Gobain ou Renault sont touchés,

ce sont les intérêts économiques de la France qui sont impactés. Cela peut avoir des conséquences sur le bon fonctionnement des services publics, des collectivités, des administrations...

La difficulté, c'est que le même individu sera soit cybercriminel s'il souhaite rançonner ces cibles, soit cyberterroriste s'il cherche à déstabiliser l'État. Cela pose des problèmes de périmètres, de compétences et de réactions. Or, pour 20 € sur le darkweb, vous devenez cybercriminel ou cyberterroriste. Le développement ces dernières semaines des RaaS (Ransomware as a service) nous promet des attaques massives auxquelles nous ne sommes pas encore prêts.

Emmanuel Macron évoque régulièrement la « souveraineté ouverte » de la France. Pouvez-vous vous l'expliquer ?

Pour la première fois, les défis posés par le Numérique sont portés au plus haut niveau de l'État car Le Président de la République, Emmanuel Macron, a bien compris que ces défis ne sont pas uniquement les enjeux de demain, mais aussi ceux d'aujourd'hui. Aujourd'hui, vous avez les Gafa aux USA, les BATX en Chine et les intentions digitales parfois douteuses de la Russie. Cette géopolitique du cyber est bien appréhendée par le président de la République. L'Europe du numérique est inaudible et enfermée dans ses trilogues et ses négociations.

Pendant ce temps, Donald Trump a signé la fin de la neutralité du net et le Cloud Act, qui permet la saisie d'emails, de documents et de communications électroniques localisés dans les serveurs de sociétés américaines à l'étranger.

Nous devons avoir un bloc européen commun et uni face aux blocs numériques qui émergent, ou se reforment. Il s'agit là de la défense des valeurs européennes : le respect de la vie privée, l'égalité et la pluralité du net (donc sa neutralité), la non-prolifération des capacités cyber offensives... Cela passe par l'affirmation nette de notre identité et de notre unité sur le territoire de l'Union européenne.



LE E-COMMERCE : UN DANGER POUR NOS COMMERCES MAIS UNE CHANCE POUR NOTRE ÉCONOMIE ?

Jean-François Parigi, Député de Seine-et-Marne



Enjeu d'aujourd'hui et véritable défi de demain, la vente par internet bouleverse la vie des acteurs traditionnels du commerce. Cause ou conséquence d'un changement de mode de vie des consommateurs, il est perçu comme l'un des principaux responsables de la destruction des commerces, mais aussi comme le symbole de notre entrée dans l'âge du numérique et de l'innovation. Un symbole dont les effets sur notre société sont bien difficiles à appréhender.



La concurrence entre le e-commerce et le commerce traditionnel est-elle vraiment à l'origine des difficultés de ce dernier ?

C'est indéniable, qu'ils se situent en centre-ville ou en périphérie, nos commerces souffrent. Longtemps, les uns étaient accusés de tuer les autres, et non sans raison. La prolifération à grande vitesse des grandes surfaces en périphérie avait effectivement tendance à vider les centres-villes et donc à nuire aux commerces de proximité. Pour autant, force est de constater que les deux se sont désormais trouvés un ennemi commun : le e-commerce.

Véritable révolution pour le consommateur, concurrent féroce pour le commerçant, contribuable irritant pour l'Etat, les effets du e-commerce sur notre société sont pour le moins contrastés. Il faut dire que nous avons su les anticiper que trop peu.

Il est certain qu'en l'état actuel des choses, le e-commerce contribue nettement aux difficultés qu'ils connaissent. La principale raison à cela est la suivante : il correspond au nouveau mode de vie du consommateur qui se déplace de moins en moins pour faire ses courses.

Egalement, sa faible contribution au produit de la fiscalité des entreprises incite les pouvoirs publics, dans le contexte budgétaire que l'on connaît, à exercer sur les

« Il n'est donc pas trop tard pour sauver nos commerces. Mais une question préalable se pose : souhaite-t-on vraiment sauver nos commerces ? Ou considérons-nous que leur disparition va simplement dans le sens de l'histoire ? »

commerces physiques une forte pression fiscale. Ainsi, la baisse d'activité engendrée par le développement du e-commerce conjuguée à la forte pression fiscale forme un poison mortel pour nos commerces.

Pensez-vous qu'à terme, le e-commerce puisse définitivement remplacer nos commerces ?

Certains diront que la vente par internet ne représente actuellement « que » 8% des achats des français. Mais d'après les dernières estimations, ce chiffre passerait à 15% d'ici dix ans.

Il n'est donc pas trop tard pour sauver nos commerces. Mais une question préalable se pose : souhaite-t-on vraiment sauver nos commerces ? Ou considérons-nous que leur disparition va simplement dans le sens de l'histoire ? Pour ma part, la disparition de nos commerces n'est pas concevable, elle annonce aussi la mort de nos villes ! Et pour l'éviter, chacun des acteurs a un rôle majeur à jouer.

Que proposez-vous pour concilier ces deux modèles de consommation ?

Tout d'abord, l'outil numérique est une chance à la condition que les commerçants s'en saisissent. Internet leur offre beaucoup d'opportunités dont ils n'ont plus les moyens se priver. Tout l'enjeu pour eux sera de concilier le rôle d'internet et celui



du magasin. Le magasin à un bel avenir devant lui à condition qu'il propose des prestations nouvelles (conseil, services, praticité...) le rendant indispensable, à côté du e-commerce.

Ensuite, une réforme fiscale d'ampleur s'impose à l'Etat. Notre système d'imposition, au national comme au local, n'est plus du tout adapté aux réalités économiques que l'on connaît. La pression fiscale qui pèse sur les commerces est trop forte. Celle qui pèse sur le e-commerce est trop faible : un rééquilibrage s'impose.

Pour les commerces, je propose par exemple la création de zones franches en centre-ville afin de leur donner un peu « d'air », le temps de la réforme.

Enfin, la dernière solution concerne collectivement l'Etat et les collectivités et plus précisément l'aménagement du territoire. Trop d'erreurs ont été commises ces trente dernières années par manque de vision sur le long terme. Elles ont abouti à un phénomène bien connu désormais qui est la désertification des villes.

Une réconciliation est possible entre internet et nos commerces traditionnels, mais cela demandera un travail collectif de la part de l'ensemble des acteurs. Sachons pour une fois anticiper pour conserver l'équilibre harmonieux de nos acteurs économiques et de nos territoires.



LES SCIENCES COGNITIVES COMME NOUVEAU VECTEUR DE PERFORMANCE DES ORGANISATIONS

Joachim Son-Forget, Député des Français établis hors de France



Joachim Son-Forget est Député de la 6^{ème} circonscription des Français établis hors de France, en Suisse et au Liechtenstein, et Président du think-tank Global Variations qui étudie les effets géostratégiques des innovations technologiques. Médecin radiologue et docteur en neurosciences, il revient sur l'approche prospective, les apports des sciences cognitives et leurs rôles comme facteur d'innovation. A l'ère économique de la connaissance, ces approches académiques peuvent être adaptées aux organisations.

© Yves Malenfer (Matignon)

L'apprentissage des sciences cognitives est-il devenu incontournable ?

Sans aucun doute. Une part importante des innovations qui émergent aujourd'hui et qui participeront au monde de demain ont été inspirées par les sciences du comportement. Je pense notamment au développement de l'intelligence artificielle, aux systèmes d'infrastructures neuronales, ou encore à la technologie Blockchain.

La diffusion et l'exploitation de ces technologies impliquent un nécessaire apprentissage. La compréhension des mécanismes cognitifs est une voie pour se préparer au monde de demain tel qu'il sera construit par l'innovation d'aujourd'hui.

Comment intégrer les sciences du comportement à la stratégie des organisations ?

Les sciences du comportement sont adaptables aux pratiques de management et aux stratégies organisationnelles. Ainsi, les nudges définissent une architecture de choix pour aider les individus à prendre de meilleures décisions, en prenant en compte leurs biais cognitifs. Dans la sphère publique, ils peuvent être intégrés aux campagnes de sensibilisation, dans le secteur privé, ils peuvent participer au renforcement de la culture d'entreprise ou à la mise en place de stratégie organisationnelle ou de ventes.

Des gouvernements à travers le monde se sont déjà dotés de nudge squads, pourtant l'exploitation des sciences cognitives dans la mise en place des politiques publiques reste limitée en France et ces premières tentatives ne sont pas concluantes à mon sens, car le principe des nudges est largement améliorable s'il est pensé et fait par des individus à l'expérience plus intégrative et convergente, experts de la vie politique, des affaires et des sciences cognitives. Nous développons au sein de Global Variations une toolbox cognitive appelée « 1-flux » qui dépasse le cadre restrictif et souvent inefficace des nudges. Dans un environnement où les expositions aux stratégies d'influence sont permanentes, il est crucial d'enseigner aux individus et aux organisations les principes de la cognition, indispensables à la compréhension de la société technologique et à l'optimisa-

tion des performances. N'oubliez pas que l'IA, les robots et les réseaux sociaux, ont été inventés par l'Homme et pour servir l'Homme, selon une architecture compréhensible par un cerveau humain.

Quelles applications des sciences du comportement participent à la performance des organisations ?

Les scénarios prospectifs sont des outils permettant d'explorer l'intention stratégique des acteurs dans un environnement ayant subi des ruptures technologiques. Les grandes mutations - écologiques, technologiques, sociétales - doivent notamment être intégrées aux projections des organisations publiques et privées. Par exemple, le déni des phénomènes écologiques ne sera plus acceptable par les électeurs de demain, des signaux faibles et forts émanant des consommateurs et électeurs de demain - nos enfants, en attestent. Les multinationales qui n'intègrent pas dans leurs stratégies des mécanismes de responsabilité environnementale souffriront demain d'un risque de réputation ; ces mécanismes doivent par exemple être adaptés aux mémoires infantiles connotees positivement pour un groupe d'individus, être en écho à la peur de la perte pour inciter à protéger l'environnement, ou développer des stratégies attirant le focus attentionnel sur tel ou tel objet d'intérêt.

La gestion des ressources humaines est également cruciale. Comprendre les processus mentaux conscients et subliminaux des acteurs de l'entreprise - managers, collaborateurs et dirigeants, aide à mener les transformations avec succès.

Quels risques représentent l'informatisation de la société pour les décideurs publics et privés ?

La collusion entre les sciences de la cognition et l'innovation est très forte. C'est le paradigme actuel de l'économie de la connaissance qui permet l'essor des innovations technologiques basées sur des formes d'IA, comme la Blockchain, qui fonctionne en réseau décentralisé et autonome. La forte spéculation autour de cette nouvelle technologie résulte de l'approche prospective où la plupart des scénarios convergent vers un phénomène d'intégration rapide, notamment au sein de l'industrie financière. D'un point de vue comportemental, la Blockchain est un contrat social "nouvelle génération". C'est tout à fait la philosophie que nous devons adopter dans nos stratégies, qu'elles soient politiques ou commerciales. Cette mouvance vers davantage de décentralisation est également une source de risque ; pour le secteur public, de perdre en crédibilité et en influence, pour le secteur privé, de subir la concentration vers des monopoles naturels.

« Dans un environnement où les expositions aux stratégies d'influence sont permanentes, il est crucial d'enseigner aux individus et aux organisations les principes de la cognition, indispensables à la compréhension de la société technologique et à l'optimisation des performances. »



© Ghislain Mariette (Elysée)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : L'AFFAIRE DE TOUS !

Bernard Perrut, Député du Rhône

Bernard Perrut est Député du Rhône depuis 1997. Il a été premier adjoint puis Maire de Villefranche-sur-Saône de 2008 à 2017, mais aussi conseiller régional Rhône-Alpes et Président de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais. Sa formation universitaire, ses expériences dans l'administration puis comme avocat, et ses mandats électifs l'ont conduit à s'engager pour le développement économique, la vie des entreprises, l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'insertion, le handicap, le travail et la santé...

Il a présidé le Conseil National des Missions Locales pour la formation et l'emploi des jeunes, et est désormais très impliqué dans la mise en place d'un Groupement Hospitalier de Territoire en tant que Président du conseil de surveillance du centre hospitalier Nord-Ouest. Comme Maire de Villefranche, dyna-



mique ville moyenne proche de la Métropole de Lyon, connue pour sa gestion rigoureuse et sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, il a toujours privilégié les investissements afin de soutenir les entreprises et l'emploi.

Membre du Bureau de l'Assemblée nationale de 2002 à 2017, il est actuellement Vice-Président de la Commission des affaires sociales, et siège au sein de la Délégation des collectivités territoriales et de la décentralisation.

En matière de prévention faut-il parler de santé au travail ou bien-être au travail ?

On remarque qu'il y a un glissement sémantique intéressant, il y a quelques années encore nous parlions uniquement de santé au travail, aujourd'hui le sujet central est le bien-être. L'Organisation mondiale de la santé définit le bien-être au travail comme un état d'esprit dynamique caractérisé par une harmonie satisfaisante entre les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, d'une part, les contraintes et possibilités sur le lieu de travail d'autre part. Etudes après études, on constate que plus un employé se sent bien au travail, plus il est efficace. Les entreprises ont compris cela et elles investissent dans la prévention.

Qu'en est-il alors des enjeux liés aux nouveaux modes de travail ?

Comme dans toute évolution il y a du bon et du moins bon. La numérisation du travail peut poser des problèmes de déconnexion. En effet, nos courriels sont accessibles partout, tout le temps grâce à nos smartphones. Plusieurs milliers d'employés ne peuvent s'empêcher de les regarder le soir, le week-end ou pendant leurs vacances. Pourtant il faut assurer aux employés une période de repos nécessaire pour que la qualité de leur vie n'en pâtisse pas. D'un autre côté, plusieurs entreprises proposent à leurs salariés de faire du télé-travail. Grâce au gain de temps du trajet, les salariés peuvent travailler davantage, prendre plus de temps pour leur vie privée et pour faire du sport. Ce qui est bénéfique aussi bien pour les salariés que pour les entreprises. On entend parler aujourd'hui de nouvelles formes de pathologie comme le burn-out ou le bore-out, le fait que ces concepts prennent de plus en plus de place est le signe d'une évolution, la quête de sens dans son travail est maintenant une priorité.

La prévention santé a donc définitivement été remplacée par le bien-être au travail ?

Ce sont deux sujets connexes mais différents. Les entreprises continuent de travailler avec les assurances et les syndicats sur la prévention des risques au travail, par exemple,

sur les troubles musculo-squelettiques ou les risques psycho-sociaux. Mais les besoins de prévention ne sont plus les mêmes, au-delà de la prévention des accidents, les employeurs doivent intervenir sur une prévention visant des expositions professionnelles plus subtiles. Dans certains cas, les grands classiques de la prévention ne suffisent plus, et les actions de prévention montrent leurs limites. La prévention d'aujourd'hui n'est plus seulement verticale, elle passe par une implication opérationnelle des collaborateurs.

On parle beaucoup des salariés mais que faut-il penser de la prévention chez les indépendants ?

On estime que les travailleurs indépendants sont plus de 3 millions aujourd'hui en France et leur profil a beaucoup changé. Les indépendants « traditionnels » que sont

les exploitants agricoles, les commerçants, les professions libérales etc. sont déjà bien organisés autour d'une communauté professionnelle et leurs risques ont déjà été en partie mutualisés. En revanche, il existe un véritable défaut de protection concernant les travailleurs de plateforme tels que certains chauffeurs ou livreurs, et ce alors qu'ils font partie des plus exposés au risque. Les seules solutions qui existent actuellement viennent du privé et elles sont souvent trop chères pour le niveau moyen des revenus des auto-entrepreneurs. L'enjeu sera de structurer un dialogue social afin de trouver des solutions sociales adaptées à la spécificité de leur situation. Le travail du législateur peut être de mettre les assureurs, la sécurité sociale, les complémentaires santé et les autres acteurs autour d'une table pour organiser des solutions de prévention pour ces nouvelles formes d'emploi.

SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL : LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU QUOTIDIEN, SUR LE TERRAIN

Dans sa lettre de mission adressée le 22 janvier 2018 à Mme Charlotte Lecocq, Députée du Nord, le Premier ministre exprimait des attentes claires de l'exécutif concernant l'évolution du système d'acteurs de Santé au travail : une volonté de simplification et d'efficience.

Les Services de Santé au Travail Intermédiaires (SSTI), qui accompagnent 1,5 million d'entreprises et leurs 15 millions de salariés dans leurs actions de prévention, forment un réseau de proximité unique qui jouera naturellement un rôle dans l'évolution souhaitée. L'un des objectifs prioritaires est de renforcer le lien entre Santé et Performance.

Ces Services, avec leurs 16 000 collaborateurs, assurent 4 missions qui, ensemble, constituent une véritable stratégie d'intervention : agir directement sur le milieu de travail, suivre l'état de santé, conseiller, participer à la veille sanitaire.

Afin d'envisager comment rendre plus lisibles et plus efficaces leurs actions, l'association qui fédère les SSTI au niveau national, Présanse, organise un petit-déjeuner débat ouvert à tous les

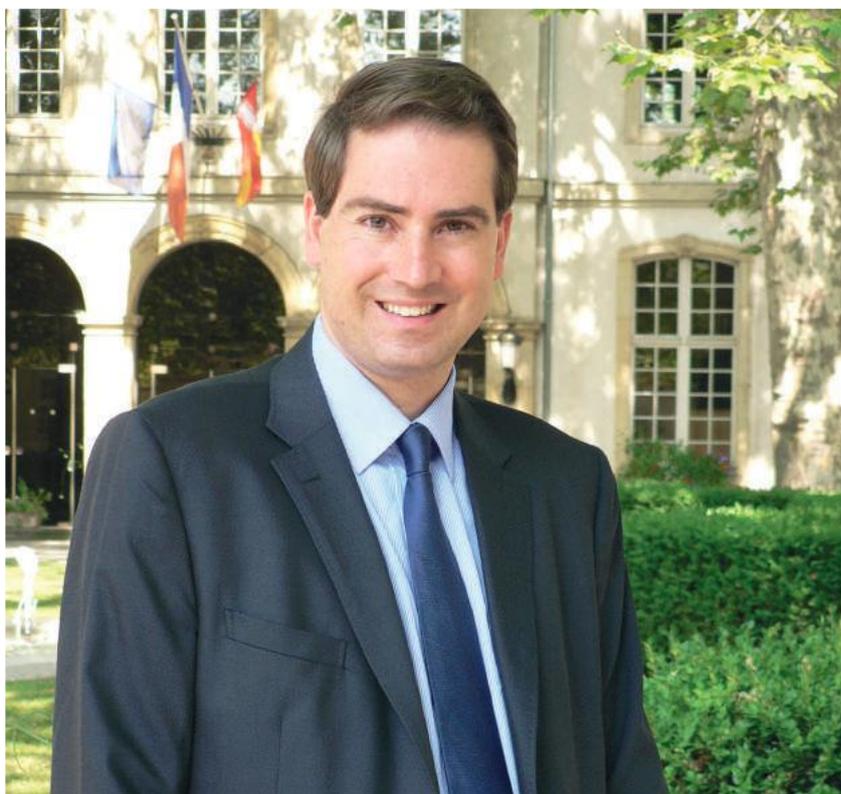
parlementaires le 20 juin prochain à Paris. Mme Charlotte Lecocq a accepté d'y intervenir. Elle devrait avoir remis son rapport quelques jours plus tôt. La séance sera co-présidée par M. Bernard Perrut et M. Jean-Louis Touraine, Députés du Rhône. Elle aura pour thème « SANTE - TRAVAIL - PREVENTION : Les conditions d'efficience d'un réseau de prévention unique en France ».

Pour tout contact :
invitation@presanse.fr



AGIR POUR DÉSAMORCER LA BOMBE DE LA DÉPENDANCE

Olivier Becht, Député du Haut-Rhin



Olivier Becht est né en 1976 à Strasbourg. Ancien élève de l'ENA (promotion Senghor), il a exercé des fonctions de magistrat administratif avant de s'investir dans des mandats locaux. Il a été Maire de la ville de Rixheim (2008-2017), Président délégué de l'agglomération de Mulhouse (2010-2017) et Vice-Président du département du Haut-Rhin (2015-2017). Il est aujourd'hui Député du Haut-Rhin et Député représentant la France à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.



Olivier Becht, vous êtes Député du Haut-Rhin et membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées. Pourtant, l'un de vos sujets de préoccupation majeure concerne la dépendance des seniors. Pourquoi ?

Comme l'Univers, les enjeux politiques ont également leurs « trous noirs » où nul responsable n'ose vraiment s'aventurer de peur d'être englouti. Le plus grand « trou noir » de ce début de siècle est la question de la dépendance des seniors appartenant à la génération du Baby-Boom. C'est une bombe à retardement dont les effets seront à la fois financiers, sanitaires, humanitaires et économiques.

Quelques chiffres donnent la dimension du sujet. En 2017, le nombre de personnes âgées dépendantes était de 1,3 million. Ce chiffre aura vraisemblablement doublé dans les vingt prochaines années du fait de la pyramide démographique et de l'augmentation de l'espérance de vie. L'enjeu est simple : comment allons-nous faire face pour assurer à cette génération des conditions dignes dans le dernier âge de leur vie ?

Pourquoi les solutions actuelles ne suffiraient-elles pas à répondre aux besoins ?

C'est très simple : les EHPAD sont déjà saturés et au bord de l'explosion en ce qui concerne la capacité du personnel à traiter des cas de plus en plus lourds aujourd'hui, il est aisé d'imaginer la situation avec deux fois plus de seniors dépendants et une dépendance encore plus lourde du fait des pathologies apparaissant aux plus grands âges. Sur le terrain, la situation commence déjà à se dégrader. Face à la mutation des structures familiales, de plus en plus de personnes âgées dépendantes se retrouvent seules au domicile dans un état sanitaire parfois dramatique. Ces situations risquent demain de concerner des centaines de milliers de personnes. Si aucune mesure n'est prise rapidement, la France connaîtra alors une catastrophe humanitaire inégalée.

Alors que faudrait-il faire selon vous ?

D'abord sortir la tête du sable. Depuis plus de 10 ans, les Gouvernements successifs



se contentent de commander des rapports et de faire voter des lois qui traitent les questions à la marge et renvoient à plus tard les décisions stratégiques. Si on veut éviter le scénario catastrophe, il est indispensable d'apporter des réponses à la fois organisationnelles et financières.

Sur un plan organisationnel, il est vain d'envisager construire des milliers d'EHPAD supplémentaires. La seule solution sera le maintien, voire l'hospitalisation à domicile, c'est-à-dire toute une filière économique et sanitaire à créer. Certes, des dispositifs existent déjà : portage des repas, soins infirmiers, aides ménagères etc. Ils sont souvent assez performants mais ils ne sont pas tous adaptés aux pathologies qui vont se développer ni en lien avec les centres hospitaliers. Au-delà, il sera surtout impératif de définir des guichets uniques, capables de proposer une offre globale aux familles, et une autorité capable de gérer et de coordonner le système au quotidien.

Sur un plan financier, là aussi, le défi est de taille puisqu'un tel système pourrait représenter une somme supplémentaire comprise entre 50 et 100 milliards d'euros par an à l'échéance de vingt ans, que personne ne sait aujourd'hui où trouver. L'idée d'une assurance par capitalisation ne marche pas puisque le temps est désormais trop court pour accumuler un capital suffisant.

La cinquième branche de sécurité sociale poserait, elle, la question des cotisations, essentiellement assises sur les salaires, et aurait donc un impact négatif sur le coût du travail. Une solution de type CSG paraît également compliquée eu égard au poids déjà lourd des prélèvements obligatoires dans le PIB français. Ainsi, le seul financement réaliste semble s'opérer à dépenses publiques constantes. Cela nous impose donc de faire des choix de dépenses qui sont d'abord des choix de société.

La société française vous semble-t-elle mûre pour faire ces choix ?

Ce sera compliqué car ces choix peuvent entraîner une fracture intergénérationnelle dans la mesure où ils consisteront à demander aux générations actuelles de financer non seulement leur retraite mais aussi les retraites et la dépendance de leurs parents par réduction de certaines dépenses publiques destinées aux actifs. L'effort est considérable et peut porter le germe de la révolte d'une génération contre une autre.

Ces questions doivent donc être mises sur la table du débat public. Elles appellent la définition d'un véritable pacte intergénérationnel, reposant, notamment, sur l'aide que la génération du Baby-Boom, aujourd'hui valide et retraitée, peut apporter à la société.

REPENSER LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE AVEC SES OUTRE-MER

Maina Sage, Députée de la Polynésie Française



Consultante en communication, Maina Sage est nommée ministre polynésien du Tourisme et de l'Environnement en 2007 avant d'être élue par deux fois à l'Assemblée de Polynésie française de 2008 à 2017. Elle est élue Députée en juillet 2014. Réélue en juin 2017, elle siège au sein de la Commission des lois ainsi que de la Commission des affaires européennes.

Quels sont les grands enjeux de développement pour la Polynésie française ?

Les réalités de cette collectivité de 275 000 habitants sont uniques dans la République. En plein cœur du Pacifique Sud, à 8h du premier continent, la Polynésie est en effet composée de 118 îles dispersées sur 5 archipels qui s'étendent sur une surface maritime grande comme l'Europe ; environ 5,5 millions de km². Notre premier défi est donc de répondre aux difficultés structurelles que représentent cet éclatement géographique, l'éloignement avec l'hexagone et la présence de micromarchés. Dans ce contexte, les connectivités terrestres, maritimes, aériennes et numériques sont une clé essentielle du désenclavement durable de nos îles. A ce titre, le gouvernement local a présenté, en début d'année, un plan « Smart Polynesia » qui comprend le déploiement de nouveaux câbles sous-marins et de satellites pour un accès généralisé au très haut débit dès 2025.

Au-delà des enjeux internes de développement, le désenclavement de la Polynésie passe par un plus grand ancrage régional. Là est l'avenir de nos territoires ultramarins en général : sortir d'une relation bilatérale classique "d'assistance nationale" pour envisager de réels partenariats "gagnant-gagnant" avec l'Etat mais aussi avec l'ensemble des acteurs de leur bassin régional respectif.

« Là est l'avenir de nos territoires ultramarins en général : **sortir d'une relation bilatérale classique "d'assistance nationale"** pour envisager de réels partenariats "gagnant-gagnant" avec l'Etat. »

Enfin, il ne faut pas oublier l'hyper vulnérabilité de nos îles aux enjeux climatiques qui menacent de s'intensifier dans le temps. Il est plus que nécessaire et urgent d'envisager une réponse nationale à la hauteur des enjeux, ce qui passe par un véritable soutien à des politiques solidaires d'atténuation et d'adaptation. A ce titre, nous avons défendu la création en 2017 et le maintien en 2018 d'un équivalent Fonds vert dédié

au Pacifique (prêts à taux zéro désormais élargis à l'ensemble des Outre-mer).

Que pensez-vous du potentiel économique de la mer ?

Les zones économiques exclusives (ZEE) ultramarines représentent plus de 90% de l'espace maritime français, les deux tiers sont dans le Pacifique et la moitié en Polynésie ; faisant de la France le 2^{ème} domaine maritime au monde. Son potentiel est une évidence encore trop ignorée dans l'hexagone et parfois dans nos propres territoires. Notre premier enjeu est donc de changer les perceptions nationales voire territoriales sur ce sujet. Un premier colloque a été organisé en novembre dernier à l'Assemblée nationale pour promouvoir ces atouts, en partenariat avec le Cluster Maritime Français et la Fédération des Entreprises d'Outre-mer (FEDOM). Nous poursuivons par des propositions d'incitations à l'investissement dans des projets innovants et durables au profit notamment des populations les plus isolées. Sans oublier son potentiel énergétique, l'océan est un formidable atout pour l'avenir de la Polynésie qui souhaite trouver un équilibre entre développement et préservation. L'une des réponses se trouverait aussi dans la création d'un crédit carbone bleu !

Concrètement, quels outils proposez-vous pour soutenir le développement économique des Outre-mer ?

Nos territoires, malgré leurs contraintes géographiques et économiques doivent demeurer attractifs. Lors de mon premier mandat j'ai pu œuvrer à la stabilisation d'outils d'aide à l'investissement qui ont été prolongés à 2025. Il me paraît évident aujourd'hui de devoir apporter des garanties suffisantes aux entreprises pour leur (re)donner confiance et ainsi faciliter la décision d'investir et d'embaucher dans les Outre-mer. Cela passe par plus de visibilité et de stabilité pour les stratégies et outils de développement, mais aussi par une plus grande efficacité des procédures. Une redéfinition des outils est en cours dans le cadre des Assises des Outre-mer. Veillons à ce qu'ils soient à la fois incitatifs, partagés et durables.



LA SOCIÉTÉ DE CONFIANCE VUE PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU SÉNAT

Jean-François Husson, Sénateur de Meurthe-et-Moselle
et Vice-Président de la Commission des finances



Le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, dit projet « droit à l'erreur », a été examiné par le Sénat les 14 et 15 mars derniers. Le Président de la Commission spéciale livre ses réflexions sur le contenu d'un texte qui promet plus qu'il ne donne et sur la procédure novatrice suivie par le Sénat pour son adoption.

Les opinions sont très partagées sur ce projet de loi. Certains évoquent une révolution copernicienne de l'administration, d'autres parlent de texte fourre-tout. Quelle est votre point de vue ?

La quasi-totalité des personnalités que nous avons auditionnées pendant les travaux préparatoires comme des Sénateurs de la Commission ont relevé le caractère très hétéroclite du projet de loi qui comporte des mesures générales d'amélioration des relations entre l'administration et le public mais aussi des mesures sectorielles assez saugrenues dans ce contexte comme, par exemple, sur les modes de garde de la petite enfance.

Pour autant, je suis convaincu que l'administration de l'Etat, des collectivités locales ou des organismes sociaux doit être attentive, bienveillante et loyale à l'égard de son public, personnes physiques, entreprises ou associations. Pour aller dans le sens de l'efficacité et de la confiance, il faut former les agents, simplifier le droit, évaluer objectivement les expérimentations pour mettre en valeur les bonnes pratiques.

Pour les entreprises plus particulièrement, quelles sont les avancées proposées par ce texte ?

Le texte contient de nombreuses dispositions favorables aux entreprises : droit à l'erreur, droit au contrôle, limitation de la durée cumulée des contrôles administratifs. Le Sénat a voulu rendre plus opérationnelles ces mesures, assurer qu'elles ne resteraient pas des paroles en l'air. Par exemple, nous avons prévu que l'administration doit procéder au contrôle dans un délai de six mois. Nous avons aussi décidé que le contribuable sera expressément informé des points que l'administration considère comme conformes à la loi fiscale à l'issue d'un contrôle et que les réponses de l'administration fiscale aux demandes de rescrit seront publiées, dès lors que celles-ci ont une portée générale et impersonnelle. Sur un autre sujet, le Sénat a limité la durée cumulée des contrôles administratifs sur les très petites entreprises à six mois sur une période de trois ans, car elles méritent un traitement différent des PME. Ces améliorations pourraient être gardées dans le texte



« Pour aller dans le sens de l'efficacité de l'administration et renforcer la confiance du public, il faut **former les agents, simplifier le droit, évaluer objectivement les expérimentations** pour mettre en valeur les bonnes pratiques. »

définitif, malgré l'échec de la Commission mixte paritaire entre Sénateurs et Députés qui est intervenue du fait de l'Assemblée nationale sur le sujet de l'éolien maritime !

En tant que Président de la Commission spéciale, vous avez demandé que le Sénat examine une partie du texte selon la procédure de la « législation en Commission ». Quels sont ses avantages ?

Nous avons en effet inauguré la procédure de législation en Commission qui permet de ne pas refaire en séance publique un débat qui a déjà eu lieu en Commission. Nous l'avons fait de manière partielle, sur certains articles du texte - 12 sur 70. Cette procédure permet de gagner du temps tout en respectant toutes les règles d'un débat démocratique. Le choix de l'appliquer doit recueillir l'accord de tous les groupes politiques et c'est le point le plus délicat. Cette procédure est particulièrement intéressante, pour peu que les sujets soient techniques. Elle montre que le Parlement, et plus spécialement le Sénat,

seul à la mettre en œuvre pour l'instant, sait se moderniser. Les deux Rapporteurs, Pascale Gruny et Jean-Claude Luche, et moi-même sommes ravis de cette première expérience. J'espère qu'il y en aura d'autres.

Quelles leçons tirez-vous de cette présidence de Commission spéciale ?

Nos travaux se sont déroulés dans une ambiance à la fois sereine et attentive. En réunions plénières et en auditions des Rapporteurs, plus de 100 personnes ont été entendues.

Je regrette cependant que le Gouvernement ne soit pas dans une attitude de confiance vis-à-vis des parlementaires. Sur ce texte qui ne comporte finalement que des mesures plutôt consensuelles, il a dès sa présentation engagé une procédure accélérée (nb. qui ne prévoit pas l'aller-retour entre l'Assemblée et le Sénat) et il a intégré 14 habilitations à légiférer par ordonnance, ce qui signifie que l'on écarte la représentation nationale de la fabrication de la loi. Il est clair que le monde nouveau n'a pas encore atteint les relations entre l'exécutif et le Parlement !

ENTREPRENEURS ET ÉLUS, ENSEMBLE POUR DÉFENDRE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'EMPLOI

Guillaume Chevrollier, Sénateur de la Mayenne



Membre de la Commission Aménagement du territoire et du développement durable, de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Guillaume Chevrollier est aussi investi à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Il est cadre dans une entreprise privée.

L'entreprise doit être réhabilitée à sa juste valeur. Elle est un pourvoyeur d'emplois certes. Mais l'entreprise doit aussi être appréhendée et comprise comme un acteur structurant qui crée une dynamique de développement territorial. Il serait bon qu'entrepreneurs et élus se mettent plus souvent autour d'une table pour définir les contours d'un projet local et pérenne. C'est là un grand défi.

Comment est structuré le tissu économique mayennais ?

La Mayenne, on l'imagine agricole. Et agricole uniquement. Cette réalité est tronquée ! Le moteur historique, c'est l'agriculture et l'agroalimentaire. Les turbines, c'est notre industrie, constituée de fleurons internationaux sur leurs marchés, et des entreprises à patrimoine familial très ancrées localement.

J'échange régulièrement avec le Président du Medef Mayenne, PDG du groupe Actual, Samuel Tual, sur les atouts de notre territoire. Pour lui, la Mayenne est « une terre d'équilibre où l'écosystème est favorable à l'entreprise. La valeur Travail y a un sens particulier. Comme partout, l'avenir du territoire dépend de la pérennité de ses entreprises. Elles attendent de la stabilité pour plus de visibilité, de la simplification pour plus d'efficacité et de la liberté pour plus d'expérimentation. »

Comment concilier ruralité et modernité ?

Le monde rural regorge d'idées novatrices et sait produire de la valeur ajoutée aussi bien économique qu'environnementale. Il est conscient de ses atouts et sait que, pour dynamiser son attractivité, il doit faire le pari de la modernité. Ce pari peut être gagné grâce au déploiement du Très haut débit, révolution industrielle indispensable pour lutter contre le désenclavement de nos territoires ruraux, mais aussi le développement des nouvelles technologies. En 1999, le Maire de Laval, François d'Aubert, a compris très vite la nécessité de dynamiser, au cœur de la ruralité, la création d'activités nouvelles orientées vers l'industrie du futur. Lorsque, sous son impulsion, se crée le Centre de la réalité virtuelle, Laval se positionne alors comme un acteur précurseur et innovant de la réalité virtuelle et augmentée. Pour la 20^{ème} édition cette année est organisé le salon International des Technologies et Usages du Virtuel qui rassemble startups, multinationales, laboratoires de recherche.

Comment attirer des compétences sur un territoire comme la Mayenne ?

Avec un taux de chômage de 6,2%, l'enjeu pour la Mayenne, c'est de trouver des compétences en adéquation avec les besoins

de l'entreprise. Plus de 2 000 emplois sont à pourvoir ! J'attends beaucoup de la réforme de la formation professionnelle et de la promotion de l'apprentissage.

Aussi, il est fondamental de repenser la relation entre l'entreprise et le salarié qui souffre d'une crise de confiance. Il faut favoriser la participation du salarié aux fruits de l'entreprise, créer un sentiment d'appartenance fort, et maintenir un équilibre entre la recherche de la compétitivité des entreprises et les conditions de travail des salariés. Réinjecter de la souplesse dans l'organisation du travail augmentera la productivité des salariés.

« **Le monde rural regorge d'idées novatrices et sait produire de la valeur ajoutée** aussi bien économique qu'environnementale. Il est conscient de ses atouts et sait que, pour dynamiser son attractivité, il doit faire le pari de la modernité. »

En ce qui concerne l'attractivité, « les entrepreneurs attendent de l'Etat et des collectivités locales la mise en place de projets structurants pour favoriser la connexion du territoire au monde par les axes routiers, le ferroviaire et le très haut débit » selon Samuel Tual. « Une politique volontaire avec des mesures de bon sens au service de l'intérêt commun. »

Quelles relations entre l'Etat et l'entreprise ?

Que chacun reste bien dans son rôle. L'économie française a trop longtemps souffert d'une hypertrophie de l'Etat qui a infantilisé l'entreprise. Le colbertisme à la française. La tentation protectionniste, la centralisation de la politique industrielle : c'est fini. Pour autant, le dialogue doit être maintenu et entretenu. C'est l'une des préoccupations du Sénat, qui a à cœur d'accompagner croissance et emploi sur les territoires. La Journée des entreprises qui rassemble entrepreneurs et élus en témoigne. Cette année, nous avons échangé sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'adéquation entre les candidats à l'emploi et les besoins des entreprises. L'Etat doit jouer un rôle de facilitateur pour libérer l'entreprise, et créer un environnement propice à son développement.



Avec Samuel Tual au sein du groupe Actual

AÉRODROME DE GAP-TALLARD : QUAND L'AÉRONAUTIQUE DEVIENT ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE

Patricia Morhet-Richaud , Sénatrice des Hautes-Alpes

Patricia Morhet-Richaud est Sénatrice des Hautes-Alpes depuis 2014. Très investie dans la vie politique locale, son engagement date de 2001 au moment où elle sera deuxième adjointe au Maire à Lazer. Elle occupera les fonctions de Maire de 2007 à 2017 et Vice-Présidente de la communauté de communes du Laragnais. Patricia Morhet-Richaud est Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises, membre de la Commission des affaires économiques, elle très impliquée dans différents groupes d'études liés à la chasse, au tourisme, à l'agriculture, à la filière bois et à l'élevage.

Il existe dans nos territoires de véritables pépites. Encore faut-il que la législation française et européenne ne soit pas un frein à leur essor et que les services administratifs fassent confiance à l'esprit d'entreprise des femmes et des hommes qui en font des secteurs dynamiques et compétitifs.



© Sénat

En tant que Sénatrice des Hautes-Alpes pouvez-vous nous citer un exemple ?

Bien sûr, l'aérodrome de Gap-Tallard qui regroupe des activités économiques, de loisirs et de formation. Il faut dire qu'avec ses paysages alpins et son ensoleillement méditerranéen, ce site bénéficie de 330 jours de vol par an. Les loisirs proposés sont multiples : baptême de l'air en planeur, vol en parapente, ULM, saut tandem en chute libre, survol en hélicoptère, en montgolfière, stage de pilotage... Au fil des années, les activités se sont diversifiées et de nouvelles pratiques ont fait leur apparition comme dernièrement avec l'ouverture d'un simulateur de chute libre.

Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'aérodrome de Gap-Tallard ?

La relation étroite qui existe entre tous les acteurs fait de l'aérodrome de Gap-Tallard un pôle de compétitivité exceptionnel, au rayonnement international, malgré son relatif éloignement avec certains grands aéroports tels que Marseille-Provence (160 kilomètres) ou Lyon Saint-Exupéry (215 kilomètres). La zone d'activités qui s'est étendue sur la commune de Tallard a permis l'implantation et le développement de nombreuses entreprises, toutes spécialisées dans l'aéronautique. Certaines excellent dans la fabrication d'ULM, pièces pour l'aviation de loisirs, de wingsuits ou paramoteurs d'autres dans la mécanique, la maintenance ou la peinture d'hélicoptère, ou d'avion. Certains prestataires sont aussi reconnus pour des travaux aériens tels que le transport, la prise de vue, ou encore les secours. L'aéropôle, situé à l'entrée sud des Hautes-Alpes, affiche désormais complet puisqu'il abrite également deux hôtels, deux restaurants, deux bars et compte de nombreux autres commerces aux alentours. Cette synergie entre collectivités territoriales et professionnels a permis de créer une véritable dynamique puisqu'à ce jour plus de 300 emplois sont liés à cette activité.

La dynamique du site repose-t-elle uniquement sur le tandem collectivités territoriales - entreprises ?

Non, la bonne santé du site c'est aussi grâce à la formation et aux différentes



« Il est important que les futurs collaborateurs soient opérationnels dès leur sortie d'école. C'est pourquoi, **le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement doivent être ouverts l'un à l'autre**, pour faciliter les échanges et améliorer l'employabilité des jeunes diplômés. »

filières professionnelles mises en place localement. Depuis plus de 15 ans, des conventions de partenariat entre l'Université d'Aix-Marseille et les acteurs de la formation ont donné naissance à l'alliance POLYAERO qui regroupe notamment : Armée de l'Air, Ecole des Officiers de l'Armée de l'Air, Ecole des Sous-Officiers de Rochefort, Lycée Pierre Mendès France de Vitrolles et Aristide Briand de Gap, ParisTech Arts et Métiers d'Aix en Provence... Cette fructueuse collaboration a permis d'ouvrir depuis octobre 2016, le Centre d'excellence de formations aéronautiques POLYAERO Hautes-Alpes.

POLYAERO se caractérise par des partenariats avec des entreprises de référence ; AIRBUS Helicopters, SAFRAN Group. Ces actions de formations aéronautiques sont orientées vers les domaines du maintien de la navigabilité, du support et de la maintenance. L'originalité de POLYAERO est de permettre l'accès à la formation pour des étudiants et pour des professionnels ayant

un parcours civil ou militaire : la formation initiale, l'apprentissage, la formation continue (reconversion, demandeur d'emploi,) et la Validation des Acquis de l'Expérience

Comment améliorer les offres de formation ?

Il est important que les futurs collaborateurs soient opérationnels dès leur sortie d'école. C'est pourquoi, le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement doivent être ouverts l'un à l'autre, pour faciliter les échanges et améliorer l'employabilité des jeunes diplômés.

Les liens de confiance établis entre la communauté éducative et le secteur industriel permettent d'adapter continuellement les formations à un secteur en perpétuelle évolution, où les perspectives d'embauche sont bien réelles. Ce mode de fonctionnement ne devrait pas être une exception bien au contraire. Les formations devraient systématiquement répondre aux besoins des territoires et aux attentes des professionnels.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.alpes-envol.fr et www.polyaero.fr

DÉFENDRE LE BON SENS POUR NOS ENTREPRISES FRANÇAISES

Virginie Duby-Muller, Députée de la Haute-Savoie



Virginie Duby-Muller est Députée de la 4^{ème} circonscription de la Haute-Savoie depuis le 17 juin 2012, membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation, de la Délégation aux droits des femmes, et de la Commission supérieure du Numérique et des Postes. Elle est 1^{er} Vice-Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale.

Diplômée de Sciences Po Grenoble en 2000 (section Service Public) et d'un DESS Économiste d'Entreprise (UPMF Grenoble), elle fut collaboratrice parlementaire de Marc Francina, Député-

Maire d'Evian-les-Bains, et de Jean-Pierre Le Ridant, Député de Loire-Atlantique à Paris de 2002 à 2007. De 2007 à juin 2012, elle fut responsable de la permanence d'Annemasse de Claude Birraux, Député sortant et Conseiller Général.

Elle devient Conseiller départemental du canton de Saint-Julien-en-Genevois, en mars 2015, et fut Vice-Président du Conseil départemental en charge des Affaires transfrontalières et européennes jusqu'en juillet 2017. Elle fut également Président du Syndicat mixte d'aménagement du Genevois (SMAG) de 2015 à 2017, et Président du Conseil du Léman.

En tant que parlementaires, nous contrôlons l'action du Gouvernement, **mais nous nous devons aussi d'être force de proposition.** Parmi nos armes pour agir : les propositions de lois. Nous sommes souvent alertés par nos concitoyens sur des pratiques législatives qui fonctionnent mal, qui les ralentissent voire les handicapent.

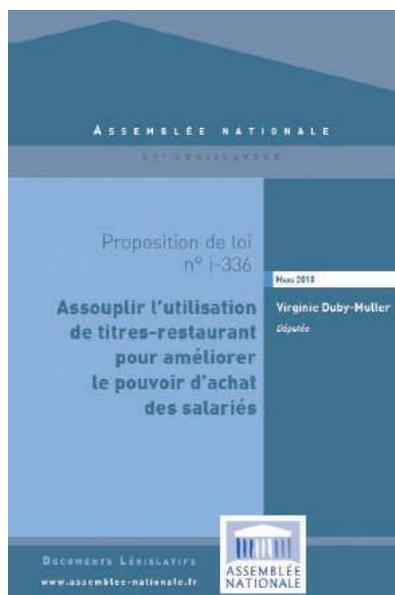
J'ai ainsi été interpellée en mars 2018 par un article de presse relatant **la situation ubuesque dans laquelle se retrouvait le chef d'entreprise d'une PME.** Il venait de recevoir un courrier de 9 pages de l'Inspection du travail, l'alertant sur une soi-disant fraude réalisée par l'un de ses salariés. **Le « fraudeur » en question... utilisait ses tickets restaurant le week-end !**

L'anecdote peut faire sourire, mais les conséquences de cette situation sont dramatiques : l'Inspection du travail, après avoir réalisé une « enquête » au McDonald's, là où la « fraude » a été constatée, demande au chef d'entreprise de leur transmettre une fiche d'identité pénale détaillée sur son entreprise, et de joindre, pour le salarié concerné, de nombreuses informations personnelles : état civil, numéro de sécurité sociale, identité des parents, adresse personnelle, courriel personnel, statut, contrat de travail, bulletins de paie et relevés horaires... Et si le chef d'entreprise, qui a, on peut facilement l'imaginer, bien mieux à faire de son temps, refuse d'obtempérer, **il pourra être sanctionné par une amende de 4^{ème} classe, par salarié. Soit 135€/salarié.**

Je suis restée marquée par cette histoire. **Comment peut-on en être arrivé en France à sanctionner un chef d'entreprise, pour l'utilisation de ticket restaurant de son salarié (qu'il a lui-même en partie payé) le week-end, dans un restaurant ? Leur but premier n'est-il pas de leur permettre à chacun de gagner du pouvoir d'achat ? Le pouvoir d'achat et le panier de consommation de nos concitoyens doit-il est contrôlé entre la semaine et le week-end ? Les chefs d'entreprise, comme l'Inspection du Travail, n'ont-ils pas mieux à faire de leur temps ?**

En réalisant plusieurs recherches législatives, je me suis rendue compte que le Code

du Travail prévoit une réglementation particulièrement stricte concernant les titres-restaurant : cet avantage ne peut être utilisé que dans la zone géographique dans laquelle il lui a été remis. **Un salarié de Haute-Savoie utilisant un ticket restaurant dans une aire d'autoroute du Sud de la France, même pendant ses heures de travail, serait ainsi « hors-la-loi ».** L'utilisation du titre-restaurant est également interdite le dimanche et les jours fériés, à moins qu'il s'agisse d'un jour de travail. Elle est aussi limitée à un montant de 19 euros par jour.



Ces dispositions ont été instaurées en période de prospérité économique. La situation en France aujourd'hui est tout autre : avec la crise économique des dernières années, la montée du chômage, les hausses d'impôts, et malgré une timide reprise depuis 1 an, **nous ne pouvons-nous permettre d'handicaper davantage les français.**

Le manque de souplesse actuel du Code du Travail sur l'utilisation des titres-restaurant se montre très problématique : **chronophage et coûteux** pour les chefs d'entreprises, qui se retrouvent dans des procédures administratives délicates avec leurs employés ; **improductive et injuste** pour les salariés, qui ne peuvent profiter au mieux de l'avantage que peut représenter un ticket restaurant pour leur pouvoir d'achat ; et **des enquêtes interminables** pour l'Inspection du travail, alors que d'autres problématiques urgentes et stratégiques doivent mobiliser les inspecteurs.

Aussi, à l'heure où nous devons changer la culture de l'administration vis-à-vis des entreprises et des contribuables, j'ai donc voulu défendre une mesure pragmatique, de bon sens. Ma proposition de loi, enregistrée par le Bureau de l'Assemblée nationale le 21 mars 2018, propose d'assouplir l'utilisation des tickets restaurant dans le Code du Travail, pour garantir leur but premier : assurer le développement d'une aide au repas bénéficiant d'un régime fiscal et social favorable, tant pour les entreprises que pour les salariés. Concrètement, mon texte modifie le Code du Travail pour y autoriser l'utilisation des titres-restaurant tous les jours de la semaine et dans l'ensemble de la France. Je propose aussi de doubler le plafond journalier de dépenses possible en titres-restaurant (de 19 euros à 38 euros).

Pour la croissance et le développement de nos entreprises, mais aussi pour le pouvoir d'achat des français, je pense qu'il n'y a pas de petits combats. La France a trop souffert ces dernières années d'une culture « anti-patrons », voire « anti-entreprise ». Nous devons tout mettre en œuvre pour garantir un bon sens administratif à l'égard de nos concitoyens. C'est un combat que je souhaite continuer à mener.

Linky



Notre action est constamment guidée par notre mission de service public et par l'intérêt du consommateur.

C'est dans cet esprit que nos équipes et nos partenaires ont développé et installé actuellement le nouveau compteur électrique, avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'électricité.

« Ce projet de grande ampleur vise à préparer l'avenir en répondant aux besoins immédiats et futurs des foyers. Il continue néanmoins de générer questions et inquiétudes.

Au-delà des actions déjà initiées, notre souhait est d'ouvrir, ensemble, le chemin du dialogue, et de trouver les mots et les actes de nature à rassurer sur l'impact de ce changement.

C'est la raison pour laquelle nous avons entamé une démarche de rencontres avec les élus et les usagers.

Nous constatons que l'échange autour des problématiques concrètes rencontrées sur le terrain, permettant de lever les incompréhensions, d'apporter des réponses et de rapprocher les points de vue, dans un esprit d'écoute et d'apaisement ».

Jacques NICOLI, Directeur Délégué du Programme Linky chez ENEDIS

La question de la santé

LE CPL C'EST QUOI ?

Le courant porteur en ligne (CPL) existe depuis 50 ans et consiste à envoyer des informations sous forme de signal électrique qui circule dans les câbles du réseau électrique jusqu'à Enedis. Il est utilisé par des millions de personnes dans le monde. La technologie CPL permet quotidiennement d'envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.

QUELLE EXPOSITION AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ?

Comme tout appareil ou signal électrique, le compteur et le signal CPL produisent un champ électromagnétique qui se dissipe avec la distance. Selon l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : « *le compteur Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant* »



DES MESURES ONT-ELLES ÉTÉ EFFECTUÉES ?

Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2013*, le compteur communicant respecte l'ensemble des normes en vigueur concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et notamment les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ANFR et l'ANSES, agences publiques reconnues spécialistes des champs électromagnétiques l'ont également confirmé. Les mesures qu'elles ont réalisées en laboratoire et chez des particuliers montrent

que le champ électrique varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre (V/m) à 20 cm, même en communication, soit très en dessous de la valeur limite réglementaire de 87 V/m.

Par comparaison, le champ électrique mesuré pour une ampoule basse consommation est de 15 V/m, pour un ordinateur il est de 4 V/m et pour un four micro-ondes il est de 3 V/m.

Pour en savoir plus : www.anfr.fr ou www.anses.fr
*Décision N° 354321 du 20 mars 2013

La pose du compteur est-elle obligatoire ?

QUI EST LE PROPRIÉTAIRE DU COMPTEUR ?

Comme c'est le cas actuellement, le matériel est mis à votre disposition par votre collectivité locale. Bien sûr, pour pouvoir réaliser sa mission de service public, et notamment pour des raisons de sécurité comme cela est mentionné dans votre contrat d'électricité, Enedis a besoin d'un accès à ce dispositif de comptage.

CE CHANGEMENT DE COMPTEUR EST-IL OBLIGATOIRE ?

Avant tout il est indispensable pour faire face aux besoins croissants liés à nos modes de consommation et son remplacement est encadré par la loi. Toutefois, le non remplacement du compteur entraînera un relevé spécial et payant au moins une fois par an. Les équipes d'Enedis sont à disposition des communes pour accompagner le déploiement de ces nouveaux compteurs.



La vie privée

QUELLES DONNÉES ENREGISTRE VOTRE COMPTEUR ?

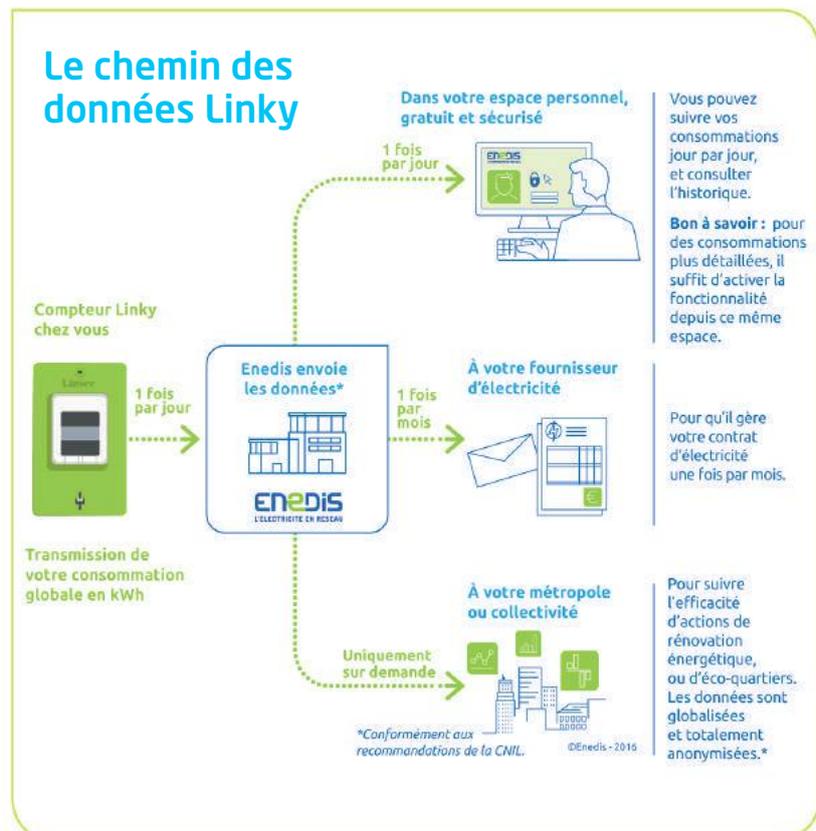
Tout comme l'ancien matériel, le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne connaît ni la consommation de votre télévision ou de votre lave-vaisselle, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

MES DONNÉES PEUVENT-ELLES ÊTRE VENDUES ?

Vos informations personnelles vous appartiennent. Aucune ne peut être transmise à un tiers sans votre accord explicite. Enedis respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL*.

MES DONNÉES SONT-ELLES SÉCURISÉES ?

Oui. Cryptées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI**. Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper, détecter et juguler toute tentative d'intrusion (équipes dédiées, zones de sécurité...).



CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des libertés

**ANSSI : Agence Nationale des Systèmes d'Information



PARTENAIRE DE VOTRE
DEVELOPPEMENT

Management

Notre métier : Experts-Comptables, Conseils d'entreprise et Commissaires aux Comptes depuis plus de 40 ans, nous accompagnons nos clients, entreprises, associations et collectivités, au-delà de nos missions traditionnelles, pour être un réel partenaire de leurs projets de développement.

Stratégie

Les dirigeants d'Expertise & Conseil sont eux-mêmes des entrepreneurs, qui ont insufflé cet esprit à leurs équipes.

Notre objectif : contribuer au développement de nos clients par une stratégie adéquate fondée sur une information économique et financière fiable et intelligente, mesurée par des outils de pilotage performants.

Gestion

Finance



EXPERTISE & CONSEIL

20, rue Brunel - 75017 Paris
Tel : 01 56 62 77 77 - Fax : 01 40 70 17 05
info@expertise-conseil.com - www.expertise-conseil.com

EXPERTISE & CONSEIL est membre
d'ARKEYRUS : 1^{er} réseau de partenaires formé
d'experts-comptables, d'avocats, de notaires
et de conseils en gestion de patrimoine,
fondé par TRANSMISSION & CONSEIL



L'ENTREPRENEUR

ENGAGÉ

A close-up portrait of Jean-Luc Scemama, a middle-aged man with dark hair, wearing a dark suit, light blue shirt, and dark tie. He is smiling slightly and looking directly at the camera. The background is a dark, neutral color.

**JEAN-LUC
SCEMAMA**

UN HUMANISTE AU SERVICE DES ENTREPRISES



Des chiffres et les lettres. C'est ainsi que se résume la vie professionnelle de Jean-Luc Scemama, expert-comptable et commissaire aux comptes. Il a fondé et dirige deux cabinets d'expertise, de conseil et d'audit : EXPERTISE & CONSEIL, orienté dans l'accompagnement de PME et d'associations, et GROUPE LEGRAND, orienté vers l'économie sociale ; ces cabinets créés à Paris, se sont développés sur Lyon et Bordeaux récemment.

Lorsqu'il évoque son métier, les idées s'enchaînent avec logique et pragmatisme. Cet homme enjoué et disert parle couramment de « formation », de « transmission », de « projets », de « stratégie » et de « dialogue social ».

Il nous déclarera lors de cet entretien qu'à défaut de devenir médecin, il exerce son métier dans l'objectif de la croissance, de la prévention et de la sécurisation de l'information économique et financière des entreprises, un peu comme un médecin. Son message à ses équipes : nos clients ont des besoins, des préoccupations ; à nous de leur apporter des solutions... Le mélange du savoir et de

l'innovation pour trouver des solutions spécifiques. « Nous sommes condamnés à réussir » dit-il avec humour, mais avec force et conviction. Quoi qu'il en soit, une évidence se dégage lorsqu'on rencontre Jean-Luc Scemama : l'Homme est au cœur de chacun de ses projets.

Quelques décennies avant que le « dialogue social » et la « culture d'entreprise » ne soient des évidences pour tout à chacun, Jean-Luc Scemama était déjà sur le terrain pour faire participer les équipes à l'élaboration des objectifs, mesurer rapidement les résultats, très intéressé par la motivation des équipes au travers de formules adéquates d'intéressement et des plans de formation, au nom de l'efficacité de l'entreprise. Il a fait sienne la formule de Sénèque « il n'est pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va ». D'ailleurs, il joue collectif et ce n'est pas un hasard si ses plus proches collaborateurs sont devenus ses associés, dont Sylvie Vercléyen et Elodie Benharrous, experts-comptables, qui participent activement à la direction et au management des cabinets.

Vous l'aurez compris, notre entrepreneur engagé est un chef d'orchestre humaniste.

L'expertise comptable est un métier mal connu. Comment le décririez-vous ?

Si le grand public nous connaît peu, les dirigeants d'entreprises, d'associations et de collectivités nous connaissent bien, car nous sommes présents tout au long de la vie de l'entreprise, depuis sa création jusqu'à sa transmission, en passant par son développement.

Les élus nous connaissent pour leurs comptes de campagne, mais aussi pour nos interventions en termes d'audit et de conseil auprès des collectivités et de leurs satellites.

Notre profession a fortement évolué et l'aspect « comptable » qui apparaît dans notre qualification est largement dépassé par le conseil économique, financier, social et stratégique des entreprises intégrant les valeurs qui composent notre ADN : l'éthique et la rigueur. Dans notre cabinet, nous aimons le développement des entreprises, à travers des projets et des hommes qui les réalisent. Mon expérience d'ancien Président du CJD 92 m'a encore plus sensibilisé à la place de l'Homme dans l'entreprise, dans ses projets, dans sa vocation et dans son fonctionnement.

Enfin, les dirigeants d'entreprise français consomment beaucoup moins de conseils que leurs collègues anglo-saxons notamment. Pourtant, ils savent bien qu'il y a plus dans deux têtes que dans une seule et que leur conseil, indépendant, peut élargir leur cadre de réflexion et les aider, fort de toute l'expérience accumulée auprès des entreprises qu'il conseille et dont il observe les résultats.

Joue-t-il un rôle auprès des salariés ?

L'expert-comptable peut aussi avoir un contact direct avec les salariés par l'intermédiaire de leurs projets de création d'entreprise ou des comités d'entreprise : deux domaines où nous sommes bien présents. Concernant nos interventions auprès des



Sylvie Vercleyen,
Responsable du département Expertise Comptable, Responsable des études et des RH.

comités d'entreprise, nous sommes fiers de pouvoir ainsi contribuer à l'amélioration du dialogue social.

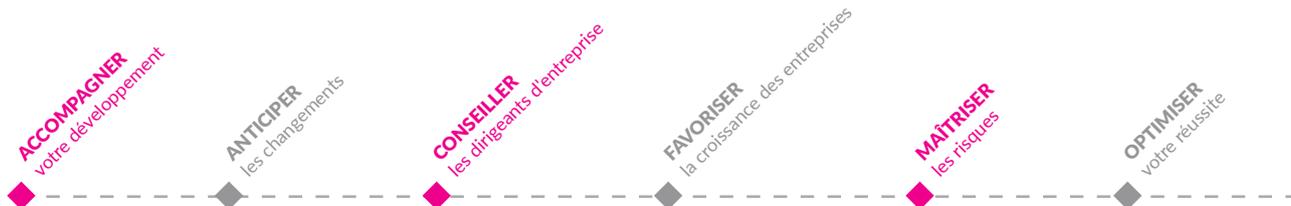
Dans ce domaine, l'intervention de l'expert-comptable leur permet de disposer d'un avis objectif et indépendant sur la situation économique et financière de leur entreprise, sa politique sociale et ses orientations stratégiques. Nous menons là un travail d'expert, avec analyse et pédagogie afin de permettre une relation plus équilibrée dans l'intérêt conjoint de l'entreprise et de ses salariés. Passer de la défiance au dialogue constructif est un enjeu passionnant.

En matière de création d'entreprise, nous nous intéressons au projet, à la réflexion de ses auteurs, à la façon dont elle est appréhendée. Au-delà des business plans, nous accompagnons les créateurs dans leur recherche de financement, dans leur organisation pour construire un cadre juridique et administratif adapté, ainsi que pour construire les outils de gestion pour piloter leur activité.

D'après une étude de juin 2017, l'Observatoire BPCE recense en moyenne 75 000 cessions d'entreprises par an, et principalement des TPE. Quels conseils donneriez-vous aux dirigeants d'entreprise pour optimiser leur transmission ?

Une cession optimisée et réussie est une cession anticipée !

Contrairement aux idées reçues, les cessions ne s'opèrent plus en majorité à l'approche de l'âge de la retraite du dirigeant de l'entreprise. Etant donné le nombre d'emplois en jeu, soit environ 1,2 million, la transmission d'entreprise est un sujet d'intérêt national. L'entreprise est plus facilement transmissible lorsque le dirigeant a anticipé son départ, en organisant au mieux son entreprise, avec une délégation réelle sur des responsables, avec des process. Les chefs d'entreprise ont souvent du mal à envisager l'après qu'ils « craignent », comme si la transmission de leur entreprise était une petite mort pour



eux, prenant de nombreux arguments pour différer cette question sérieuse.

La fiscalité n'est pas neutre en matière de transmission des entreprises ?

L'argument fiscal est partiellement justifié, car la fiscalité concernant les transmissions d'entreprise devrait être revue avec un filtre actuel et pragmatique. Ce n'est pas un hasard si 59% des entreprises allemandes sont transmises en famille, contre 16% en France. Pourtant, nous savons que les entreprises familiales ont souvent une longévité plus grande que les autres, du fait de valeurs et d'un rapport au temps différents. Ceci étant, l'impact fiscal peut être fortement allégé si des dispositions sont prises suffisamment tôt. Nous recommandons de commencer la réflexion pour anticiper la transmission au moins cinq ans à l'avance, afin de disposer de sa propre feuille de route pour la réussir. Cette opération est comme un système d'horlogerie à régler minutieusement, et notamment le profil adéquat du repreneur, la valeur de l'entreprise que bien des dirigeants ont tendance à surévaluer, souhaitant ainsi, inconsciemment, faire ainsi payer le prix de leurs efforts de tant d'années. En réalité, le repreneur acquiert le projet d'avenir de l'entreprise, que le passé a fondé, mais c'est le futur qu'il est prêt à financer ; futur, par définition incertain...

La France est un pays de TPE et une de nos faiblesses est notre manque d'ETI (entreprises de taille intermédiaire). Ces entreprises qui comptent entre 250 et 5 000 salariés, sont économiquement plus solides, disposent de potentiels sérieux de développement tant vers les marchés étrangers qu'en R&D, etc. Nous n'en comptons que 5 700 en France contre 12 000 en Allemagne, 10 000 au Royaume-Uni et 8 000 en Italie. De mon point de vue, dans la mesure où la croissance organique est



Elodie Benharrous,
Responsable du département Audit, Responsable administrative et financière.

faible, la solution de la croissance externe est une réelle opportunité à envisager, par un rapprochement ou la reprise d'entreprise dans son propre domaine d'activité ou par adjonction d'activités connexes et complémentaires.

Comment accompagnez-vous les dirigeants dans cette transition ?

Nous déterminons un plan d'actions à partir d'un diagnostic. En effet, chaque entreprise a son histoire et son ADN. Chaque situation est différente et nécessite une solution sur-mesure. Notre objectif est d'optimiser la réussite et anticiper les risques. Compte tenu des dizaines de milliers d'emplois détruits chaque année (évalués entre 50 000 et 100 000), j'ai proposé à la région Ile-de-France, pour l'Ordre des Experts-comptables, d'expérimenter la généralisation d'un « diagnostic pré-transmission », co-financé, aux dirigeants d'entreprise à partir d'un certain âge. Ce diagnostic permettrait de proposer une feuille de route, avec les différentes

étapes, pour que l'entreprise devienne transmissible dans les meilleures conditions. N'oublions pas qu'une entreprise qui ferme, faute de repreneur, ce sont des pertes d'emplois pour les salariés et une perte de patrimoine pour les actionnaires.

Les mesures présentées dans le PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) sont-elles des bons leviers pour faire grandir nos entreprises et faciliter la transmission ?

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » nous conseille Antoine de Saint Exupéry. Si certaines mesures du projet de loi PACTE visent à améliorer les performances des TPE et PME, notamment en associant davantage les salariés aux résultats de leur entreprise, je ne crois pas que la « pseudo simplification » en modifiant les seuils nécessitant une certification des comptes par les commissaires aux comptes soit



heureuse. Elle viserait 2 entreprises sur 3. La simplification est nécessaire sauf si elle a pour conséquence de démanteler la sécurisation financière des entreprises, utile à notre économie en général, et notamment aux actionnaires, aux banquiers pour attribuer des financements, à l'Administration...

Le secteur de l'expertise comptable est en pleine mutation. L'intelligence artificielle et la big data mettent-ils en péril votre profession ?

Parce que notre métier est d'accompagner les entreprises au quotidien, nous nous adaptons au quotidien dans nos méthodes et avons anticipé la révolution numérique. Notre activité laisse de plus en plus la place à l'expertise, au conseil, à l'appréhension des risques, à l'accompagnement plutôt qu'à la saisie comptable. Désormais, les clients EXPERTISE & CONSEIL ont accès aux outils numériques du cabinet pour faire de leur comptabilité un outil de gestion. Ainsi, les plus petites entreprises, par exemple, déposent leurs pièces comptables en ligne sur la plateforme et ont ainsi accès, en temps réel, à leur comptabilité sur le site. La présentation des comptes annuels aux dirigeants a aussi fortement évolué ; nous utilisons des « outils » imaginés permettant de mettre en exergue les forces et les faiblesses de l'entreprise, afin de favoriser la réflexion pour bâtir ou adapter une stratégie pour l'exercice suivant. Nous suivons de près les évolutions de l'intelligence artificielle que nous considérons comme un soutien important pour nous, en temps que conseil, mais aussi pour le chef d'entreprise qui doit réagir au mieux, et rapidement, en fonction des marchés en perpétuel mouvement, afin d'optimiser la réussite de son entreprise.

Nous utilisons beaucoup d'informations, et notre déontologie intègre le secret professionnel. C'est une des raisons pour laquelle, la sécurité des données personnelles est au cœur de nos préoccupations. 66% des entreprises auraient été victimes de cyberattaques en France, dont une majorité de PME, en 2017. En tant que professionnels, notre vigilance est totale, dans l'intérêt de nos clients ; nous leur sommes redevables de la confiance qu'ils nous accordent.

BEAUCOUP DE PETITES ENTREPRISES

GRANDES ENTREPRISES

287

ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI)

5 753

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

139 941

Source : Insee 2015

ZOOM SUR



L'AFER, UN TRAIT D'UNION

ENTRE LES ÉPARGNANTS ET LES POUVOIRS PUBLICS

Devenue la grande famille de l'assurance vie, l'Afer entretient le lien avec ses 740 000 adhérents en allant à leur rencontre tout au long de l'année. Chaque réunion est une occasion d'expliquer ses actions et les nombreux combats qu'elle mène pour défendre les épargnants partout en France.

Des combats rondement menés par Gérard Bekerman, son Président, entouré du Comité des Sages, composé d'éminentes personnalités, et du Conseil d'Administration. Le débat sur la loi PACTE est une belle illustration de son action, de son dynamisme et de la force de l'Afer depuis plus de 40 ans.

Des réunions régionales pour renforcer le lien avec les adhérents

Première association d'épargnants en France, l'Afer est allée à leur rencontre en 2018. 15 réunions dans 15 villes de France, qui sont autant d'occasions d'échanger sur la gestion de l'épargne, les combats de l'Afer pour l'assurance vie et les 15 millions d'épargnants en France, ou encore la « flat tax » et ses conséquences.

L'une des dernières réunions régionales en date, s'est déroulée dans l'Oise, à Gouvieux, près de Chantilly, où l'Afer accueillait plus de 450 personnes.

De nombreuses personnalités se sont exprimées sur l'assurance vie, l'épargne en général et la transmission au sens large, parmi lesquelles, Eric Woerth, Député de l'Oise, Président de la Commission des

finances de l'Assemblée nationale, Olivier Paccard, Sénateur de l'Oise, Gérard Bekerman, Président de l'Afer, Lorenzo de La Rochefoucauld, Directeur de Cabinet du Président.

Un dîner s'en est suivi en présence, notamment, du Prince Emir Aga Khan, de Pascale Loiseleur, Maire de Senlis, du Préfet Pierre Steinmetz et de Patrick Dixneuf, Directeur général d'Aviva.



Gérard Bekerman, Olivier Paccard et Lorenzo de La Rochefoucauld

Une direction collégiale pour renforcer les valeurs de l'Afer

Cette réunion du 26 mars présentait un caractère important, puisqu'elle comptait exceptionnellement, parmi ses invités, les membres du Conseil d'Administration.

Ces membres ont une place essentielle au sein de l'Afer puisqu'ils partagent la direction collégiale avec notamment, un Comité consultatif. Cette direction collégiale a été mise en place pour garantir et renforcer les valeurs de l'Afer : la transparence, la clarté, la simplicité, l'indépendance et l'équité.

Ainsi, aux côtés des 10 membres du Conseil d'Administration, cette direction collégiale compte un Comité des Sages qui a vocation à éclairer le Conseil d'Administration sur tout sujet de déontologie et de gouvernance.

« CHAQUE JOUR, L'AFER MILITE POUR PRÉSERVER

LE CADRE JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ASSURANCE VIE. »



Force de proposition pour une assurance vie citoyenne et responsable

Le succès de l'Afer réside dans ses valeurs, dans son caractère unique et dans sa force de proposition auprès des parlementaires et des pouvoirs publics pour faire entendre la voix et les intérêts de ses adhérents et leur faire bénéficier des meilleurs avantages

fiscaux et juridiques. Aussi, se félicite-t-elle que, dans le cadre d'une large consultation publique pour le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), sa voix, ait été écoutée et entendue, notamment pour orienter l'épargne en assurance vie vers l'économie réelle.

L'Afer a accueilli positivement cette convergence entre le Pacte du Gouvernement et le Pacte de l'épargne et de l'assurance vie qu'elle défend, depuis 2015, pour une assurance vie citoyenne et responsable.

Lors des 5^{èmes} Assises de l'Épargne et de la Fiscalité, organisées par l'Afer en Mai 2018, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Noël Barrot, Charles de Courson et Laurent Saint-Martin se sont exprimés à ce sujet.

Le Comité des Sages de l'Afer, des personnalités éminentes et indépendantes nommées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président :

Michèle Legras, Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes

Jacques Delmas-Marsalet, ancien membre du Collège de l'AMF et Conseiller d'Etat honoraire

Gérard Worms, Président honoraire de la Chambre de commerce international et Vice-Président de Rothschild Europe

Pierre Steinmetz, ancien Préfet, ancien membre du Conseil Constitutionnel et ancien Directeur Général de la Gendarmerie Nationale

Michel Germain, agrégé des Facultés de Droit et Directeur de l'institut de Droit des Affaires

Raymond François Le Bris, ancien Préfet et ancien directeur de l'ENA

Gilles Brac de la Perrière, ancien Président de banque

« DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ÉPARGNANTS FRANÇAIS, C'EST D'ABORD DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE »

En clôture de la réunion Afer de Gouvieux, Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise, a livré une analyse éclairante sur les ressorts du développement économique au cours de l'histoire. GEEA vous livre des extraits de la fin de son discours.

« Il est précieux d'ausculter les siècles passés pour mieux comprendre ce qui peut permettre la réussite, le rayonnement, la puissance d'un Etat et le bien-être de ses habitants.

Quand on prend un peu de recul sur l'histoire économique du monde, sur la grandeur et la décadence des Etats qui ont dominé leur période, **certains repères apparaissent pour définir et préciser les causes de la richesse et de la pauvreté des Nations.**

- Tout d'abord, **la nature et la géographie** : la latitude et la longitude peuvent être des précieuses alliées.

- **Le rôle fondamental de l'innovation**, de la maîtrise technologique... Les nouveautés de leur temps ont apporté le progrès, une meilleure qualité de vie, un travail moins pénible et la richesse pour les sociétés qui en bénéficiaient. D'où l'importance de la transmission de la connaissance ; le savoir fait la richesse.

- **L'enrichissement, c'est la stabilité politique** et les violences guerrières et révolutionnaires riment rarement avec expansion...

- **L'ambition commerciale** : un marché intérieur

atteint vite ses limites et l'autarcie conduit à l'anémie.

- **Reste le moteur financier**, l'un des plus efficaces, car pouvant se décliner à toutes les échelles (de l'Etat à l'individu en passant par l'entreprise), sur tous les territoires et à toutes les époques. La mise en place d'outils, de structures financières ainsi que la garantie de la propriété privée, afin d'encourager l'épargne et l'investissement, ont toujours été vertueuses.

La Hollande du XVII^{ème} siècle, l'Angleterre du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle n'auraient jamais connu prospérité et rayonnement sans leur puissance financière. Or cette expertise peut être mise au service de chacun dans l'intérêt général : **c'est le principe de votre épargne, amis de l'Afer. L'épargne peut avoir une finalité non seulement individuelle, mais aussi économique et civique, à destination de l'économie réelle et des entreprises, en faveur des PME et des ETI.** Ce n'est pas à l'Afer et à son Président que je l'apprendrai !

Épargner, c'est préparer l'avenir, vouloir voir plus loin, anticiper. Un pays qui sait encourager, valoriser, développer par l'épargne n'est jamais perdant. Un pays qui la pénalise n'est jamais



gagnant. Et les révoltés et révolutions nées du fardeau d'un impôt trop pesant ne se comptent plus. Aussi, cher Gérard Bekerman, vous dont La Fontaine aurait pu dire que vous êtes, en même temps, « le prince des fourmis » et « l'ami des cigales », je parle évidemment du pianiste émérite que vous êtes, j'espère que votre voix et celles de 740 000 adhérents de l'Afer ont été écoutées et entendues lors de votre entrevue avec le Président de la République fin août.

Quoiqu'il en soit, chers amis de l'Afer, sachez que le modeste Sénateur que je suis sera toujours votre défenseur à la Haute Assemblée, **car défendre les intérêts des épargnants français, c'est d'abord défendre les intérêts de la France.**

Et parce que j'ai toujours préféré Guizot à Cohn-Bendit ; quand Cohn-Bendit braille « je ne veux pas perdre ma vie à la gagner », Guizot répond « Enrichissez-vous ! ».

Alors, épargnez, enrichissez-vous, pour vous, vos familles, et pour la France ! »

CARTES SUR TABLE



EBEN,

UN RÉSEAU D'ENTREPRISES

ENGAGÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Originaire de Mende en Lozère, André Vidal est un serial entrepreneur heureux. Il a créé et développé une douzaine d'entreprises, toujours dans la fourniture de bureau, le mobilier, l'informatique, les systèmes d'impression et les télécoms sur les départements de la Lozère, le Gard, la Loire, Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron et l'Hérault. Il y a douze ans, faute de repreneur au sein de la famille, il a revendu chacune de ses entités pour se consacrer à la vie associative. D'abord élu à la chambre de commerce, puis à la CPME, il prendra ensuite la tête du centre de jeunes dirigeants. Constatant qu'il n'y avait pas de réelle

représentativité nationale des entreprises de la bureautique, André Vidal s'est investi dans la fusion des syndicats pour mutualiser les moyens et parler d'une seule voix. « On m'avait dit que c'était impossible, alors, je l'ai fait ! » raconte-t-il, toujours avec le sourire et l'accent ensoleillé.

A force de ralliements, d'alliances et d'acquisitions, six ans plus tard, la fédération EBEN était née. Elle comptait alors 300 membres. Aujourd'hui, plus de 2 000 entreprises, une vingtaine de partenaires et 10 collaborateurs s'investissent dans un même sens. Voilà une union réussie !

Rencontre avec André Vidal, aussi chaleureux que sa Lozère natale.

Comment se porte votre secteur d'activités ?

Sur les 10 000 entreprises de notre branche présentes sur l'ensemble du territoire, 80% d'entre elles ont moins de 20 collaborateurs. Une de leur principale difficulté, reste l'accès aux marchés publics. Quelle que soit l'administration, la massification des achats est de rigueur. Beaucoup de centrales d'achats ont poussé en région et se fournissent auprès de grands groupes internationaux qui ne paient même pas d'impôt en France ! EBEN compte plusieurs succès à son actif, notamment le relèvement du seuil des marchés publics en deçà duquel les acheteurs publics sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables (relèvement du seuil à 15 000 € en 2011 puis 25 000 € en 2015).

Nous avons aussi participé à la création de groupements momentanés d'entreprises. Chaque TPE garde son indépendance et travaille en commun avec les autres pour minimiser les coûts et accéder aux marchés nationaux. Le groupement ALKOR a réussi à remporter le marché national de fournitures de bureau du Ministère de la Défense ou encore le groupement RESADIA a remporté le marché des télécoms de l'UGAP.

Malgré ces réussites, il est important que les élus locaux, les mairies, les communautés de communes, les départements, les régions tout comme les hôpitaux et les services de l'Etat déconcentré permettent à nos TPE-PME de se porter candidates aux marchés publics.

Consulter les entreprises locales, c'est faire le choix de la sauvegarde du tissu économique, de la réactivité, de la proximité, du développement durable, de la qualité de service, d'une gamme produits et services plus étendue et plus adaptée à vos besoins. C'est aussi s'adresser à des interlocuteurs visibles et disponibles impliqués dans le développement local.

Quels sont les prochains objectifs d'EBEN ?

Indubitablement, c'est la digitalisation. EBEN s'est engagé à anticiper le futur. D'après une étude du Lab de BPIFrance, « Une entreprise sur cinq est condamnée

à disparaître si elle ne fait rien pour se mettre à l'ère du numérique d'ici trois ans ». Les sociétés françaises seraient deux fois moins nombreuses que les sociétés allemandes à recevoir des commandes via une interface en ligne. C'est un constat sans appel !

Un dirigeant sur deux cédera son entreprise dans les cinq ans à venir au sein d'EBEN. Il y a un véritable décalage générationnel entre nous et les start up digitales qui nous concurrencent, usant d'autres méthodes de travail. Avant, nos TPE avaient un seul métier. Aujourd'hui, elles sont pluridisciplinaires et répondent à l'ensemble de l'offre.

Nos adhérents n'ont pas forcément le temps de suivre une formation, même à distance sur les nouvelles technologies. Elles sont à la peine autant sur la gestion des réseaux sociaux que sur l'adoption d'outils internes pour améliorer leur productivité et leur gestion. Pour leur survie, nos dirigeants doivent sortir de leur zone de confort. C'est un enjeu vital.

Alors, nous les sensibilisons grâce à une application mobile en ligne, « Serious Game ». A travers ce jeu ludique et pédagogique, nous comptons faire assimiler à nos dirigeants les grandes phases du digital, les enjeux, leur donner les clés pour développer leur notoriété, renforcer leur relation client, améliorer même la productivité... toujours grâce au numérique.

Un univers s'ouvre à eux et nous sommes à leurs côtés pour que cette évolution soit la plus douce possible.

Vous dites qu'un dirigeant sur deux cédera son entreprise dans les cinq ans à venir au sein d'EBEN ? Mais, alors, quel rôle jouez-vous dans la transmission ?

Nous les accompagnons dans leur démarche vers une stratégie de cession. Plusieurs outils s'offrent à eux : de l'accompagnement personnalisé jusqu'à la mise en relation entre les cédants et repreneurs via la plateforme MeetPRO Nous avons aussi rédigé un livre blanc qui reprend les éléments déterminants de la valorisation d'une entreprise de services du numérique. Elaboré par notre Commission informatique, en partenariat avec le cabinet Crescendo Finance, ce document aborde notamment l'estimation des valeurs titres, les spécificités d'une entreprise réalisant des prestations d'infogérance, l'indicateur EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) normatif, la valorisation et le prix de vente.

Etes-vous papier ou e-mail ?

Culture papier bien sûr ! Le numérique n'est pas forcément plus écologique, tout dépend de l'usage que l'on a de nos documents et de multiples autres facteurs. Selon l'étude de Carbone 4, l'empreinte carbone d'un livre papier est de 1,3kg d'équivalent CO2 ; celle d'une liseuse de 235kg. Et pourtant, la taxe sur les papiers Citeo (ex-Ecofolio) a augmenté de 85% en 15 ans !!! Son taux de contribution a considérablement augmenté en 2018 et ça ne s'arrêtera pas là.

Etes-vous impliqué dans les filières de collecte et de traitement des déchets ?

Ce secteur représente un coût important pour nos adhérents. La fédération a fait le choix de s'impliquer en amont, d'être force de propositions, plutôt que passivement subir.

EBEN était actif dans les groupes de travail mis en place par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable sur l'éco contribution et le système de collecte et de traitement séparé des déchets d'élé-



ments d'ameublement. Nous avons fait le maximum pour que cette mesure soit la moins douloureusement applicable par les réseaux de distribution.

Aujourd'hui, nous travaillons de nouveau avec le Ministère, cette fois autour de la filière de collecte et de traitement des cartouches d'impression usagées. Là encore, notre engagement est primordial pour la survie de nos TPE.

Les parlementaires examineront prochainement la loi PACTE qui a pour objectif de faire grandir les entreprises. Qu'en pensez-vous ?

Nous sommes satisfaits par l'annonce de la suppression du forfait social sur l'intéressement dans les PME au 1^{er} janvier 2019. C'était une demande de notre fédération, appuyée aussi par la CPME, à laquelle nous sommes affiliés. Le forfait social pèse lourd sur les prélèvements. Sa suppression incitera assurément les chefs d'entreprise de PME à mettre en place des accords d'intéressement, formidable outil de motivation, d'implication et de fidélisation des salariés. Quant aux grincheux qui craignent que cela se fasse au détriment des augmentations de salaires ou des primes individuelles, ils oublient que l'intéressement est une formule collective.

L'avenir d'EBEN ?

Place aux jeunes ! Le moment est venu. L'écosystème du numérique évolue très vite et je souhaite qu'un Président en activité reprenne le flambeau. C'est important pour que nos métiers se projettent dans l'avenir !



Issue du regroupement de plusieurs associations professionnelles (FNEBIM, SEBI, FFP, et plus récemment FEB et FICOME), la Fédération EBEN rassemble les entreprises de distribution de produits et services pour l'environnement de travail :

- Papeterie et fournitures de bureau,
- Mobilier de bureau et collectivités,
- Solutions d'impression (copieurs et imprimantes),
- Produits et solutions informatiques,
- Solutions de communication électronique, télécoms et réseaux.

Elle a été reconnue la seule association professionnelle représentative de la Branche par arrêté du 3 octobre 2017. EBEN porte sa propre convention collective. Lieu d'échange et de dialogue, elle représente en toute indépendance et transparence, les intérêts de ses membres pour les accompagner dans leur développement et contribuer à créer un environnement économique et social favorable.

Accompagner

les branches professionnelles pour créer
une **couverture sociale et solidaire** !



AGRICULTURE,
INDUSTRIES
& TRANSPORT

ÉCONOMIE SOCIALE,
MÉDICO-SOCIAL
& ENSEIGNEMENT

COMMERCE
& SERVICES

**Proposer aux
partenaires sociaux**
des garanties santé
et prévoyance de qualité

Innover
pour des actions
de solidarité et de prévention

Décrypter l'actualité
pour une information
simplifiée

3 grands secteurs
d'activité pour plus de proximité
70 branches suivies
40 accords Santé
63 accords Prévoyance

www.adeis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter

 @AdeisBranches



adeis
Le partenaire Protection Sociale
des branches professionnelles

A photograph of the Pont du Gard, a Roman aqueduct in France, spanning the Gardon river. The bridge features three tiers of arches. The water in the river is calm, reflecting the bridge's structure. The sky is clear and blue. The foreground shows some greenery and rocks along the riverbank.

NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT

« Le Gard, un savant équilibre entre
Art de vivre et savoir-faire »,
par Vivette Lopez

VIVETTE LOPEZ,

SÉNATRICE DU GARD

« LA LOGIQUE VOUS MÈNERA DE A À B.
L'IMAGINATION VOUS EMMÈNERA PARTOUT ».

ALBERT EINSTEIN



Fille de militaire, Vivette Lopez a vu le jour le 29 décembre 1954 à Saint-Mandé dans le département du Val-de-Marne. Très vite attirés par le soleil du sud et pour des raisons professionnelles, ses parents s'installent à Mus, petite commune gardoise où elle a grandi et y a construit toute sa vie. Mariée, maman de trois enfants et grand-mère de cinq petits-enfants elle a longtemps privilégié l'éducation de ses enfants et l'entretien de son foyer.

Titulaire d'un Bac scientifique elle obtient le diplôme de Secrétaire de Mairie en candidat

libre. Elle intègre ensuite la commune de Mus dont elle deviendra ensuite Maire en 2001 ; mandat dont elle a démissionné en 2017 dans le cadre de la loi sur le non cumul.

Son destin politique ne s'est ensuite plus arrêté : elle devient Vice-Présidente de la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle en 2001, suppléante du Sénateur-Maire de Nîmes Jean-Paul Fournier en 2008 et elle est enfin Sénatrice du Gard depuis le mois de septembre 2014 sous l'étiquette des LR. Elle est aujourd'hui membre du bureau national des Républicains pour le collège des parlementaires.

En femme passionnée par les arts et fervente défenseur du savoir-faire français, elle est au Sénat membre de la Commission de la culture, de la communication et de l'éducation et Vice-Présidente à la délégation outre-mer. Elle occupe par ailleurs des fonctions de déléguée à l'Union Inter parlementaire et au Conservatoire National du Littoral. Sénatrice atypique avec un franc-parler et la permanente attention qu'elle prête aux autres en font aujourd'hui une personnalité connue et reconnue.

LE DÉPARTEMENT DU GARD

Le Gard réunit de multiples facettes : des richesses naturelles, culturelles, architecturales et gastronomiques, de véritables savoir-faire sans compter un patrimoine unique et une Histoire.



Le département du Gard, elle le porte dans les tripes et le brandit comme sa priorité. Très proche des élus de son territoire et sans aucune considération partisane elle adore conduire sur les routes parfois escarpées pour aller à leur rencontre et leur apporter son soutien. Mettre en valeur le Gard ? c'est ce qu'elle vous propose dans les pages suivantes avec un fil conducteur : celui de l'excellence de la filière textile et l'émergence de nouveaux savoir-faire. Ce choix n'est sans doute pas étranger à sa passion pour les « frou frous » comme elle se plaît à dire

C'est la multiplicité de ses paysages qui font sa force : à la fois doté de 1 600 km de cours d'eau avec une fenêtre de 23 km sur le littoral, le Gard dispose aussi de 13 km de pistes de ski qui trouvent leur point culminant au Mont Aigoual. Avec une superficie de 5853 km² dont 65% de nature et d'agriculture ; les montagnes, côtoient les plaines et les coteaux, la garrigue, les plages et les ports littoraux et fluviaux. Il est organisé en 23 cantons et 353 communes avec quatre centres urbains et économiques (Nîmes, Alès, Bagnols sur Cèze et Le Vigan).

735 000 habitants y résident et il faudra compter sur 200 000 Gardois de plus en 2040 du fait de la forte attractivité ce qui le rend fragile notamment en matière d'emploi (65% dans les services, 14% dans le

mais il fait suite avant tout à sa rencontre avec un homme : Patrick Ducros, qui en homme passionné a su lui faire partager sa volonté de relancer une économie autrefois très florissante dans le Gard. Après avoir saisi la Ministre de la culture, le Préfet du Gard, le Conseil Départemental et le Conseil régional la soutiennent également dans sa démarche.

Elle vous propose alors de faire connaissance avec des femmes et des hommes passionnés dont elle entend bien soutenir le développement.

commerce, 12% dans l'industrie avec de grands noms : Perrier, Haribo, Sanofi, Spie, KP1, Owens Corning, Well, Royal Canin, Eminence, 7% dans la construction et 2% dans l'agriculture).

Parmi les premiers secteurs économiques du Gard avec un chiffre d'affaires de 970 millions d'euros, le tourisme est un atout majeur pour son avenir. Le territoire gardois regorge de lieux extraordinaires naturels ou forgés par l'homme et abrite 3 lieux d'exception, élevés au rang de Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco : le Pont du Gard, l'Abbaye de Saint-Gilles et les grands espaces des Causses et Cévennes. Mais aussi les gorges du Gardon qui ont intégré en 2015 le Club des Réserves mondiales de Biosphère de l'Unesco.

L'art de vivre trouve aussi sa source dans la richesse de sa gastronomie. Les produits de qualité abondent : viandes, fruits, fromages, poissons et coquillages, de l'oignon doux et du pélaridon des Cévennes à la brandade de Nîmes en passant par le taureau, le riz, le sel de Camargue et l'huile d'olive.

Terroir des vins du soleil, la vigne s'épanouit dans le Gard avec succès avec des vins de qualité : Crus des Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages, Costières de Nîmes, Coteaux du Languedoc, Côtes du Vivarais, vins de pays, vins des sables... Enfin, de nombreux sites et réserves naturelles préservent cette terre de coutumes et de traditions qui mérite vraiment le voyage.

L'ART DE LA BRODERIE AU BOUTIS À CALVISSON

« L'Art de la broderie au Boutis est unique. Nulle part ailleurs qu'en Provence et en Languedoc, il n'a atteint cette perfection qu'on lui connaît.

Cette broderie en relief venue du Moyen-âge depuis les ateliers de Sicile s'est développée après les décrets d'interdiction promulgués par Louis XIV en 1686 concernant l'indiennage (toiles imprimées à l'aide de tampons de bois gravés à la manière des Indes et de préférence sur cotonnades). La création d'un trousseau de mariage brodé au boutis a permis de sauver l'emploi de milliers de personnes en utilisant le coton en double épaisseur. Les dessins cerclés au point de piqûre ou bien au point avant étaient rembourrés sur l'envers à l'aide de fil de coton. Le relief ainsi créé ressemble sur l'endroit à une sculpture en bas-relief, en bosses.

Le Boutis émerveille, il donne de l'émotion, il a des symboles, des motifs traditionnels qui ont du sens. Il se faisait et se

fait encore à la main, ce qui lui donne sa dimension intemporelle.

Il s'apprend et s'admire à Calvisson dans le Gard. La Maison du Boutis conserve de nombreux Boutis d'époque, héritage de nos aïeules.

Francine Nicolle
Maître d'art en broderie au Boutis

1. Couvre-lit et taie d'oreiller d'époque 18^{ème} siècle. Maison du Boutis, Calvisson.
2. Gestes du savoir-faire
3. Création Francine Nicolle. Mule Marie-Antoinette brodée au Boutis de soie.



LES 20 ANS DE L'ATELIER DES DENTELLIÈRES SITUÉ DANS LE VILLAGE DE MUS



Qu'y faisons-nous ?

Beaucoup de travaux manuels artistiques mais surtout de la dentelle aux fuseaux. Notre intérêt se porte sur les dentelles rares et difficiles : Bayeux, Valenciennes, Flandres, Duchesse de Bruxelles, fleuri de Burges, Milan...

Dans toutes ces dentelles nous apprécions la symétrie, l'ordre et l'harmonie que l'on retrouve aussi dans la nature.

Qui sommes nous ?

Un groupe d'amies qui soutenues par Madame Vivette Lopez, Sénateur du Gard, elle-même passionnée d'art textile, se retrouve régulièrement dans ce joli village pour échanger et partager.

L'ARSOIE CERVIN

L'Arsoie est une entreprise trans-générationnelle : depuis près de 100 ans maintenant, la famille Massal préside à la destinée de cette société.

A ce jour Serge Massal occupe les fonctions de PDG. Nous sommes des faiseurs de bas et de collants.

Historiquement les vallées de ce terroir regorgeaient d'entreprises en Bonneterie. Toutes, initialement, travaillaient la soie. Puis la soie a laissé place au nylon accentué d'une part par une terrible épidémie qui a touché toute la sériciculture locale et d'autre part les effets de mode combinés à la production de masse qui ont précipité les entreprises locales vers la faillite. Serge Massal a eu alors l'idée de remettre au goût du jour, les techniques anciennes. Il a fait bien avant tout le monde du « néo » en se basant sur des machines d'un autre temps pourtant jugées désuètes et non productives.

Aussi, à force de recherche et d'acharnement et contre l'avis de tous, il met en place une organisation industrielle atypique avec : un pôle Fully, composé de trois machines des années 30 (il en existe huit sur la planète), cette entité tricote des authentiques bas coutures en soie et/ou en nylon. Ce qui fait de l'Arsoie les leaders mondiaux incontestés en la matière. Un pôle Bas et Collants, composé de machines là aussi atypiques qui fabrique des bas et des collants dans des finesses ultimes. Un Pôle Vêtements sans couture : des machines

uniques qui sont capables de tricoter la soie et le cachemire afin de réaliser des vêtements et autres accessoires de lingerie. Mais les machines ne seraient rien sans les 25 femmes et hommes qui travaillent passionnément pour animer le temps qui passe avec des techniques et des savoir-faire uniques.

Longtemps l'entreprise a travaillé pour le compte de tiers : en « marque blanche » ou en « private label ». Cette activité perdure encore et les grandes maisons de couture et de lingerie sont les clientes des ateliers. Mais depuis cinq ans, l'Arsoie a choisi de se lancer dans l'aventure du e-commerce qui représente à ce jour 70% de son CA. Le succès est au rendez-vous et les croissances annuelles sont à 2 chiffres, ce qui laisse augurer des embauches régulières au cours des 5 prochaines années.

L'Arsoie Cervin, peut encore mieux faire. Elle peut non seulement croître et s'étendre mais aussi aider des entreprises locales et mettre son expertise à la disposition de projets collectifs qui seraient de nature à promouvoir le bassin d'emploi des Cévennes si durement touché.



L'ARTISANALE DU CACHEMIRE

Atelier niché au cœur des Cévennes depuis plus d'un quart de siècle, Patrick Ducros produit des pièces uniques en maille dans le respect de ces savoir-faire ancestraux transmis de génération en génération. Bouillonnant de projets il est aussi agitateur d'idées pour relancer la filière textile dans le Gard.

Fibre de la volupté, séduction pure

Le cachemire n'est pas une fibre comme les autres. Elle vous apporte cette sensation de chaleur, de légèreté, de douceur et de sensualité.

Nous travaillons exclusivement un cachemire fibre longue, peignée ou cardée, disponible dans plus de deux cents couleurs.

Une collection modifiable à souhait

La démarche créatrice est toujours la même, le souci d'une très haute qualité, liée à une extrême élégance. Chaque article, du tricotage, en passant par le remaillage et jusqu'à la finition, nécessite plusieurs heures de labeur à ces mains expertes pour le réaliser. La pièce finie, est anoblie dans de l'eau de source gage de douceur et confort pour de nombreuses années.

Un tremplin économique, social et touristique

Initiateur de « la route de l'excellence », nous mettons à profit notre expérience

pour fédérer, animer, accueillir et mettre en lumière les acteurs, de la création à la production.

Dans ce cadre, un important travail collectif est entrepris pour relancer la filière soie, du murier au produit fini, afin d'apporter un dynamisme nouveau dans ces vallées. Patrick Ducros est animé par l'ambition d'écrire le futur en puisant dans le passé.



LES SOIERIES DES CÉVENNES



« Ma maman, Sylvie Hellin, travaillait dans l'agriculture, plus précisément dans la sériciculture. Elle élevait des vers à soie. Petite, je le faisais avec elle. Il était logique que nous créions notre propre entreprise de textile ».

En 2009, elles ont pris le pari de lancer les Soieries des Cévennes, spécialisée dans la création de lingerie fine avec des modèles réalisés dans un jersey de soie unique. Elles produisent la matière sur d'anciennes

mailluses circulaires qui tournent très lentement et exigent un savoir-faire particulier. Une fois tricotée, la maille passe délicatement entre les mains de leurs couturières dans leur atelier de confection.

Les Cévennes ont été l'un des plus importants centres de production de soie. Aujourd'hui, cette tradition ne tient qu'à un fil. Sarah Costa a choisi de la faire vivre au cœur de la filature de Gréfeuille, bâtie au cœur de la paisible campagne de Monoblet.

« À l'heure actuelle, nos produits sont fabriqués à 90% en France : moulinage, décreusage, teinture, ennoblissement, tricotage et confection. Notre seul regret, est que nous sommes obligées d'aller chercher la matière première dans d'autres pays. Aussi, nous aspirons à pouvoir créer une ligne 100% Made in France haut de gamme, avec une relance de l'élevage de vers à soie ».

A l'heure de la globalisation, des fermetures en chaîne d'entreprises textiles en France, des délocalisations en masse vers des pays aux coûts de main d'œuvre plus bas, les Soieries des Cévennes ont décidé clairement de conserver leur savoir artisanal et de maintenir leur activité en Cévennes.

mailluses circulaires qui tournent très lentement et exigent un savoir-faire particulier. Une fois tricotée, la maille passe délicatement entre les mains de leurs couturières dans leur atelier de confection.



SÉRICYNE

Née de la rencontre entre le design et la science, la marque Sericyne façonne la soie naturelle grâce à une technique unique et innovante.

Séricyne est une entreprise française fondée en 2015 par deux entrepreneuses : Clara Hardy, designer produit diplômée de l'École Boule et de l'ENS Cachan et Constance Madaule, ingénieur agronome, diplômée d'AgroParisTech.

Avec des compétences et des formations différentes mais autour de valeurs et d'intérêts communs, Clara et Constance partagent un engouement pour le beau, le design, le

milieu du luxe et un intérêt certain pour le vivant et l'agriculture. Clara apporte sa créativité, son expertise sur la gestion de projet, sur le développement technique et sur la communication. Constance apporte ses compétences en gestion d'entreprise, et de production.

L'équipe de Séricyne est composée de jeunes qui travaillent à Station F, campus de start-up parisien et s'est agrandie avec un nouvel atelier dans les Cévennes qui compte aujourd'hui 3 ouvrières textile et une responsable de production.

La soie Séricyne est issue d'insectes élevés notamment dans le département du Gard. Un travail de concert est réalisé avec des sériculteurs pour sélectionner avec eux les meilleures espèces et produire avec leur savoir-faire breveté.

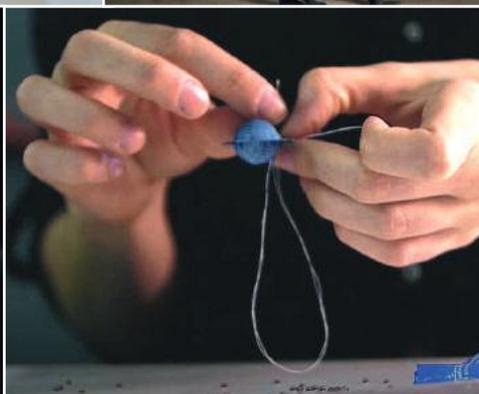
Cette matière aérienne et délicate a une fibre lumineuse et scintillante qui est solide et raffinée. Séricyne crée des collections de formes en soie naturelle, en deux ou trois dimensions. Ces formes se métamorphosent en luminaires, tentures murales, accessoires de mode ou encore packagings, au gré de l'inspiration

des stylistes, designers et décorateurs. Séricyne détient un savoir-faire d'exception et maîtrise une technique rare qui la différencie et apporte une véritable valeur ajoutée à ses clients du luxe.

Grâce à son innovation, Séricyne relance l'activité séricicole et la culture du mûrier en France mais aussi dans d'autres pays européens comme l'Italie et la Grèce qui détiennent encore le savoir-faire nécessaire mais dont l'activité avait été arrêtée par manque de débouchés.

La soie Séricyne a un mode de production respectueux de l'environnement avec un bilan carbone plus de 10 fois moins élevé que celui de la laine par exemple, grâce à ses petits artisans eux aussi naturels : les vers du Bombyx Mori.

La Soie Séricyne est destinée aux grandes maisons de luxe, aux designers, aux décorateurs. Elle est vendue sur catalogue ou sur-mesure. L'entreprise travaille avec des clients sur des projets et produits précis dans lesquels la soie viendra s'intégrer. Séricyne travaille déjà avec plus de quinze clients français et européens.



CSP PARIS MARQUE WELL

Un savoir-faire historique en collants & mi-bas depuis 1972 avec un ancrage sur la commune du Vigan au cœur des Cévennes, berceau historique de la fabrication des bas de soie puis des collants en voile.

L'entreprise CSP Paris qui diffuse notamment la marque Well, représente **15 millions** de paires de collants tricotés et vendus par an et **250 emplois en France**.

Depuis 2002 la marque diversifie ses activités dans l'univers du textile pour femmes qui représente **20 % du Chiffre d'affaires** de la marque, ce qui la positionne **6^{ème} marque** en part de marché en Hyper et Supermarchés, avec une présence sur tous les segments du marché de la lingerie.

Depuis 2013 la labellisation Origine France Garantie devient une priorité pour la majorité de la production de collants. Un label jugé **crédible, indépendant**, certifiant une **production française** (et pas juste une seule étape).

Ce label indépendant qui garantit une production française a des **critères d'obten-**

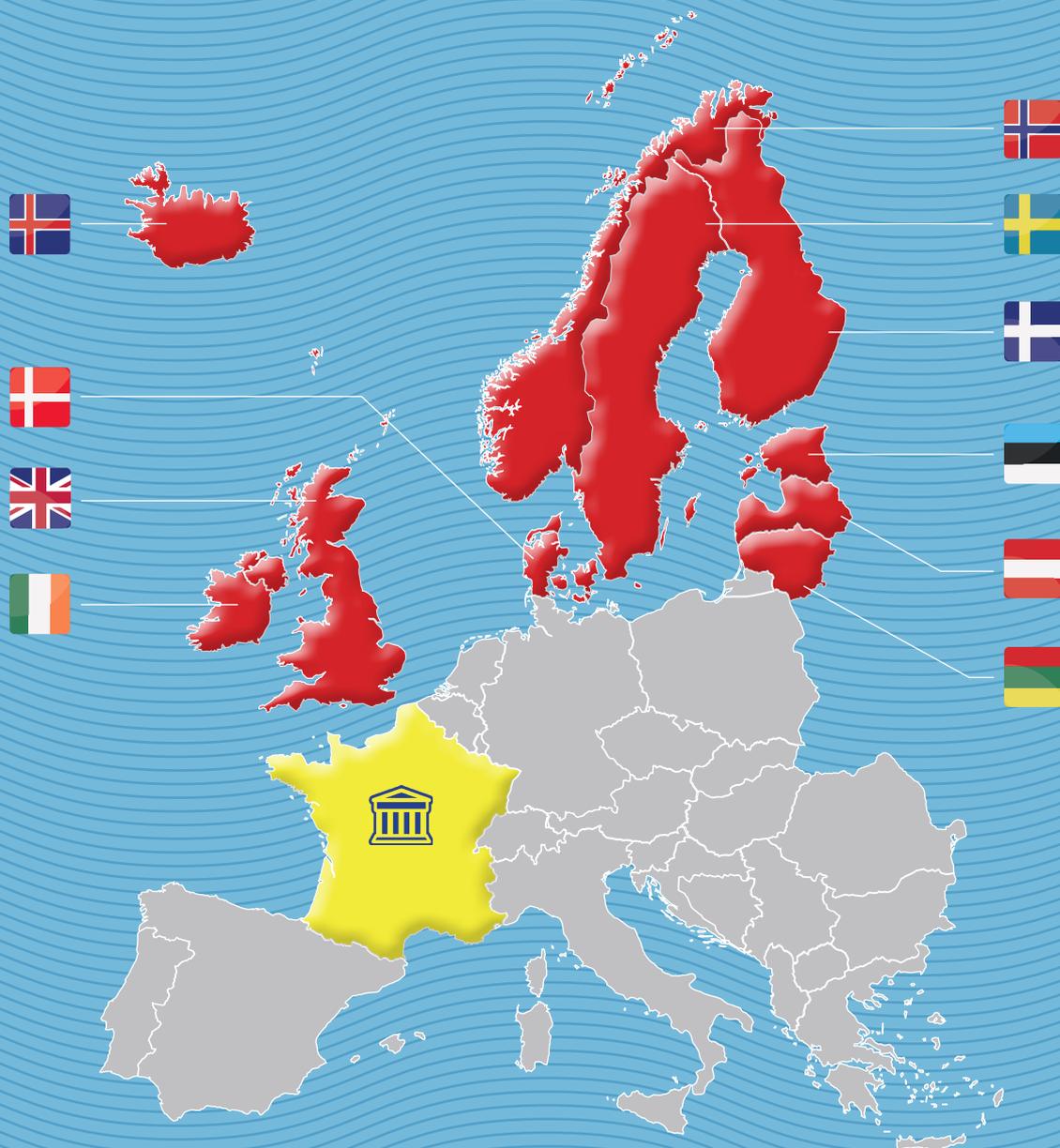
tion stricts : Le produit doit prendre ses caractéristiques essentielles en France en partant **du tricotage jusqu'au conditionnement**. C'est ainsi que 2.50 % du prix de revient du produit est réalisé en France.

C'est au Vigan, au cœur des ateliers de production, que WELL est au service de ses consommatrices avec l'animation d'une équipe **Recherche et Développement** qui innove chaque année en proposant des produits toujours plus pointus et adaptés aux besoins des femmes d'aujourd'hui.



NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT



« Nos expatriés font aussi rayonner la France en Europe du Nord », par **Alexandre Holroyd**

ALEXANDRE HOLROYD,

DÉPUTÉ DE LA 3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION

DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Franco-britannique, Alexandre Holroyd a grandi à Londres, à cheval entre deux cultures et deux langues. Diplômé de King's College, Alexandre Holroyd rejoint un cabinet international et indépendant de conseil aux entreprises pour lequel il a travaillé en tant qu'expert en régulations européennes et britanniques.

Européen convaincu et persuadé de la nécessité de réformer la France, il décide de quitter son emploi pour s'engager en politique, d'abord pour la campagne présidentielle puis pour les législatives. Investi par Emmanuel Macron pour porter son projet de transformation à l'Assemblée nationale, il a été élu Député de l'Europe du Nord à l'issue des élections législatives de juin 2017.

A l'Assemblée nationale, Alexandre Holroyd est membre de la Commission des finances et de la Commission des affaires européennes. Il a récemment été nommé Secrétaire de la mission d'information parlementaire sur le suivi des négociations liées au Brexit et l'avenir des relations de l'Union européenne et de la France avec le Royaume-Uni. Il est également Président du groupe d'amitié France-Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, groupe d'amitié qu'il souhaite mettre au service du renforcement de la coopération entre le Parlements français et britannique.



DESCRIPTION DE LA CIRCONSCRIPTION

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a introduit la représentation à l'Assemblée nationale des Français de l'étranger. A la suite de cette révision, et profitant

du redécoupage de 2010, des circonscriptions législatives ont vu le jour à l'étranger, pour permettre aux Français établis hors de France d'élire des Députés à l'Assemblée nationale (une première sous la République française, ces Français hors de France n'étaient auparavant représentés qu'au Sénat).

La troisième circonscription des Français établis hors de France est l'une des 11 circonscriptions législatives des Français établis hors de France.

La troisième circonscription des Français établis hors de France comprend dix pays du nord de l'Europe : les îles Britanniques (Royaume-Uni et Irlande), les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande, Danemark et Islande) et les 3 Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie).

Au 1^{er} janvier 2018, 182 609 Français sont inscrits sur les listes consulaires de la 3^{ème} circonscription des Français établis à l'étranger, ce qui fait de cette circonscription la 4^{ème} plus importante.

ON THE PIG'S BACK, UN GOÛT DE FRANCE EN IRLANDE



On the Pig's Back a été créé à Cork en 1992 par Isabelle Sheridan. Que ce soit depuis son stand dans l'English Market de Cork ou dans son café, le magasin vend vins, fromages et charcuterie français de qualité et crée des produits gastronomiques locaux inspirés du savoir-faire français.

En 1992, Isabelle Sheridan a créé On The Pig's Back à Cork en Irlande. Cette entreprise familiale vend depuis des produits français sur The English Market de Cork, le plus ancien marché couvert d'Europe encore en activité.

Mme Sheridan y vend du fromage de qualité, de la charcuterie, du pain frais et tout autre produit d'épicerie français. L'entreprise Charcuterie Irlandaise Ltd produit du pâté et des terrines pour On The Pig's Back en suivant le savoir-faire français. Elle y vend également des produits et fromages locaux, tout autant reconnus pour leur qualité en se reportant aux fromages français qui restent la référence.

Preuve de la bonne exportation de notre culture culinaire, On The Pig's Back a reçu au fil des années de nombreux prix aussi bien pour ses rillettes de porc que pour ses terrines. En Mai 2011, la reine Elizabeth II et son époux, le prince Philippe, se rendent devant son étal pour déguster leurs produits !

En plus de l'ouverture d'un magasin en ligne, On The Pig's Back a ouvert en 2009 un café à Douglas, où ses produits sont servis dans le respect de la tradition française. De nombreux événements s'y tiennent régulièrement, que ce soit des expositions d'art, des concerts, des pièces de théâtre ou des festivals culinaires.



CULTURE WHISPER : LA FRENCH TECH À L'ASSAUT DE LA SCÈNE CULTURELLE LONDONNIENNE



Quelle pièce voir en Avril ? Quel restaurant choisir dans le sud de Londres ? Quel musée offre la meilleure exposition d'art contemporain au printemps ? Toutes ces questions trouvent leur réponse chez Culture Whisper (culturewhisper.com) qui vous murmure à l'oreille les meilleurs événements de la vie culturelle londonienne – le tout créé par une française, Eleonore Dresch !

Londres est une ville regorgeant d'événements culturels, mais il est parfois difficile de se retrouver dans la diversité des pièces de théâtre, des expositions ou des concerts. Ancienne journaliste à la BBC, Eleonore s'est donnée pour mission de décrypter cette offre et d'exposer à chacun les meilleures sorties culturelles.

Elle a ainsi créé Culture Whisper en 2014. L'offre est originale : son équipe catalogue les événements londoniens à venir, selon leur originalité et leur qualité, et les propose très tôt à la réservation pour pouvoir proposer des prix avantageux. Le service White Whisper propose un accès aux articles du site et aux meilleures recommandations et critiques. L'option Gold Whisper vous fait profiter de quelques billets par mois et d'accès exclusifs aux événements les plus innovants de Londres : wine tasting, ouverture de restaurant, etc. De quoi guider les amateurs d'arts et de culture dans l'ébullition londonienne et rassasier leur soif de nouveauté !

Symbole d'une French Tech qui s'exporte très bien au Royaume-Uni, Eleonore compte désormais 12 personnes dans son équipe. Et quelques milliers de membres profitent désormais des événements mensuels que Culture Whisper propose !



EDENRED FINLANDE, IMPLANTATION FINLANDAISE DE L'ENTREPRISE INVENTRICE DU PROGRAMME TICKET RESTAURANT, UN PARI AMBITIEUX ET RÉUSSI

Edenred Finlande est l'implantation finlandaise de la société française inventrice du programme Ticket Restaurant, spécialisée dans les transactions pour le monde du travail, s'est extrêmement bien implantée en Finlande et est devenue leader national dans ce domaine. Elle a rapidement racheté son principal concurrent et devient une référence. L'excellence française en action.



Edenred Finlande est l'une des filiales du groupe Edenred, société inventrice du Ticket Restaurant et leader mondial des transactions dans le monde du travail.

Le Groupe est coté à la Bourse de Paris et opère dans 45 pays avec 8000 salariés, 770 000 entreprises et collectivités clientes, 1,5 million de commerçants partenaires et 44 millions d'utilisateurs salariés.

Edenred Finlande est partenaire de très nombreux commerçants finlandais : près de 21 000 restaurants/lieux de restaura-

tion acceptent ses solutions de paiement, utilisées par près de 300 000 employés.

L'État finlandais soutient cette solution de paiement favorisant le développement personnel et le bien-être des employés dans leurs activités quotidiennes. Il offre des avantages intéressants dans le cadre de leur utilisation : contribution employeur défiscalisée de 25% sur le prix des repas achetés et jusqu'à 400€ par an à dépenser en activités sportives et culturelles. En termes d'engagement des collaborateurs, Edenred Finlande promeut

des valeurs fortes : Passion du client, Respect, Imagination, Simplicité et Esprit entrepreneurial.

L'entreprise a notamment une volonté constante de formation et d'accompagnement des salariés. Ici le congé de formation n'est pas vu comme une absence, mais comme un investissement productif au service de tous. De la même manière, les locaux sont organisés pour que les salariés ne viennent pas que pour travailler, mais aussi pour s'épanouir, échanger et se détendre.

LE FRENCHY - TALLINN



 Boards to share (or not) :	
Olives & more - Olive assortment, tapenade	6€
Dry sausage - Butter & bread	6€
Goat Cheese tartine - Tapenade & leaves	6,5€
Rabbit terrine tartine - pickles & salad leaves	6,5€
Cheese & Delicatessen - Bread	8€
Camembert - Tomatoe chutney, dry bread	8,5€
Starters :	
Onion Soup - Comte cheese & toasted bread	4€
Oeuf Cocotte - Bacon & mouillettes	4€
Main :	
Parisian Gnocchi - Mushroom cream & fricassée	8,5€
Duck Breast - red cabbage, pumkin puree & green	13€
Dorade Beurre Blanc sauce - Citrus welted green	14€
Grilled Sirloin, Maitre d'Hotel butter - Potatoe paille	14€
Dessert :	
Lemon Pie - Meringue & Raspeberry coulis	4,5€
Ile Flottante - Crème anglaise, almond	5€
Charlotte - Red fruits coulis	5,5€

Installé depuis 2015 en Estonie, le restaurant de Gauthier Le Masne est le seul restaurant français d'Estonie. Originellement importateur de vin, il a choisi de créer ce restaurant dans un quartier vivant, jeune et dynamique, pour y proposer des plats et des produits français ainsi qu'un savoir-faire précis.

Ce restaurant se différencie également en proposant des viandes moins utilisées nationalement : canard et bœuf notamment. Ce restaurant, dont la décoration mêle influences nordiques, balte et françaises, permet à son propriétaire et à son chef cuisinier de proposer aux français résidents ainsi qu'aux estoniens une véritable illustration du savoir-faire français en terme de cuisine, de culture, de vins et de mode de vie à la française.

Il est important pour la France de savoir que son savoir-faire le plus précieux, à savoir sa gastronomie, ses vins et son terroir, s'exporte et est apprécié à sa juste valeur dans des territoires jusque-là peu ou pas explorés par la culture française.

Adresse :
Telliskivi tn 60a, Tallinn, Alamaja

DELPHINE PIAULT, LA FRENCH TOUCH À COPENHAGUE

La jeune designer française installée au Danemark depuis 2012 après des études à la très renommée ESAG-Penninghen, à Paris, a imposé sa personnalité singulière dans la sphère culturelle de la capitale danoise. Elle y fait parler de la France en mettant en œuvre des projets très divers.

On la rencontre dans la nuit, encore précoce en février à Copenhague. Delphine Piauxt s'affaire au milieu d'une forêt de 200 ballons blancs. À distance, ils ne distillent que de faibles lueurs. Mais celles-ci se font plus intenses lorsqu'on s'approche. Tout en se balançant dans la brise, les ballons clignent pour le plus grand bonheur des passants qui retrouvent le plaisir enfantin du jeu en interagissant et en se photographiant avec eux.

Cette installation poétique et romantique, « Ballonskoven » (Forêt de ballons), en bordure d'un bras de mer en plein centre-ville, est la plus récente réalisation de l'architecte d'intérieur, designer et artiste française de 32 ans. Diplôme en poche, Delphine Piauxt, Parisienne d'origine, a été d'emblée attirée par le mode de vie scandinave et le design nordique qu'elle a découvert lors de son échange ERASMUS. Posant ses bagages à Copenhague en 2012, elle constate néanmoins que le pays du design a des lacunes en architecture commerciale, une spécialité française qui s'inscrit au croisement de plusieurs disciplines : architecture

d'intérieur, ergonomie, muséographie, graphisme et signalétique. Elle crée alors sa propre agence d'architecture d'intérieur, Pio Studio, spécialisée dans l'architecture commerciale et le secteur tertiaire, avec des projets de haute qualité pour lesquels elle fait valoir son souci du détail.

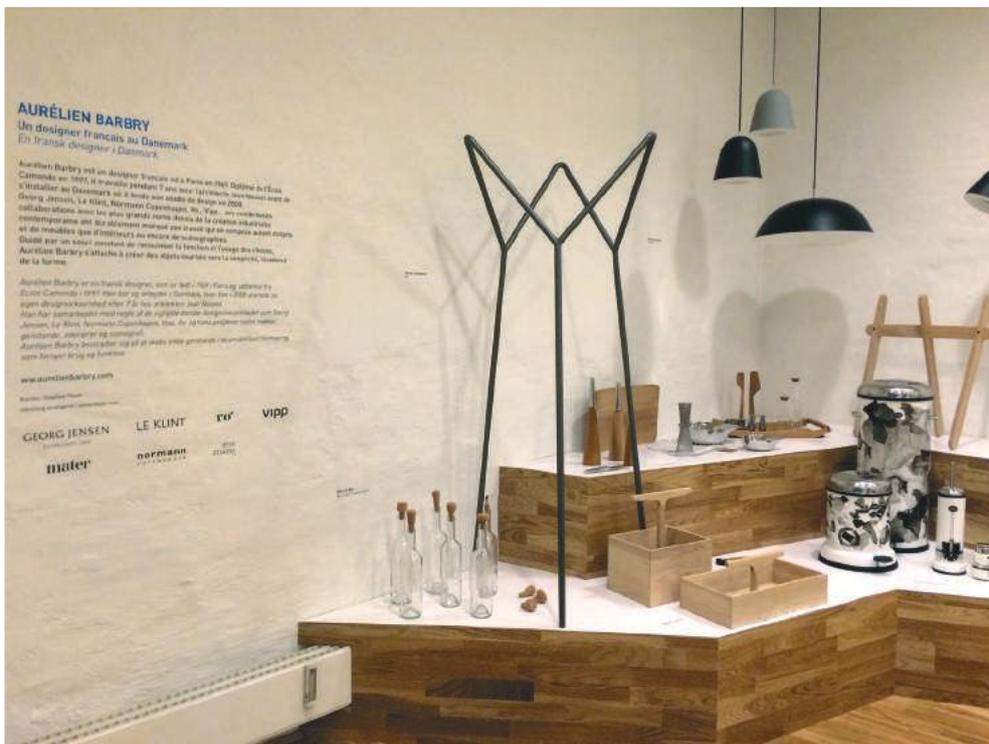
Parmi ses clients, l'agence compte des cafés tel le café français Voulez-vous, dans le « quartier latin » de la capitale danoise, ou encore l'Institut Français du Danemark. Mais la jeune et énergique Française, qui donne aussi pour son plaisir des cours de dégustation de fromages français, a d'autres cordes à son arc comme la création, pour les particuliers, de salles de bains. Alors que les Danois ne leur ont longtemps guère accordé d'importance, elles ne comptent souvent pas plus de 1 ou 2m² dans les vieux appartements de Copenhague. La jeune Française les réhabilite et les agrandit à la faveur de travaux de rénovation.

À côté de son activité d'architecte d'intérieur, Delphine Piauxt exporte également la « French Touch » à travers des projets artistiques tel que « Ballonskoven », très grand succès public et médiatique. « *Il était très important pour moi de créer une installation lumineuse qui ne soit pas dans un musée, qu'il soit possible de toucher et avec laquelle on puisse interagir* », explique la jeune femme. Deux ans plus tôt, elle avait déjà marqué les esprits et attiré l'attention des médias avec une spectaculaire exposition photographique de portraits interrogeant la diversité, « Who's black ? Who's white ? », présentée pendant plusieurs mois en plein air, à côté de l'hôtel de ville de Copenhague puis au Copenhagen Photo Festival. « *J'aime travailler en extérieur pour créer des lieux de rencontre pour les visiteurs et stimuler ainsi l'espace urbain, précise-t-elle. Pour moi, il est essentiel que l'accès à la culture soit gratuit. Les espaces extérieurs constituent des espaces de jeu tout à fait adaptés.* »

Actuellement, tout en assurant de nouveaux contrats d'architecture d'intérieur,

Delphine Piauxt prépare un grand projet d'installations artistiques à Copenhague. Elle prévoit aussi plusieurs installations lumineuses qui seront exposées l'hiver prochain dans la capitale danoise.





DELPHINE PIAULT EN 6 DATES

1986

Naissance à Paris

2012

Diplômée de l'ESAG-Penninghen, Delphine Piauxt s'installe à Copenhague où elle crée Pio Studio

2013

Muséographie de « Access to Life » pour l'ONG Le Fond Mondial de lutte contre le SIDA, inaugurée par la Princesse Marie du Danemark

2014

Rénovation de l'Institut français du Danemark, où elle monte aussi une exposition de designers français

2016

Grande exposition photographique personnelle « Who's black ? Who's white ? » en plein cœur de Copenhague ; rénovation et création de la ligne graphique du café Voulez-vous

2018

« Ballonskoven » (Forêt de Ballon), installation lumineuse qui reçut plus de 5 000 visiteurs au centre de Copenhague.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

**Qui a dit que vous étiez seul à vous engager
pour la protection sociale des salariés ?**

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

humanis.com

LES 128 PARLEMENTAIRES MEMBRES DE GEEA



Damien ABAD

Député de l'Ain
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, membre de la Commission des
affaires européennes, ancien maître de conférence



Grégory BESSON-MOREAU

Député de l'Aube
membre de la Commission des affaires économiques,
Président de société



Alexandra ARDISSON

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense nationale et des
forces armées, coordinatrice aménagement numérique



Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, avocat



Sophie AUCONIE

Députée d'Indre-et-Loire
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Industriel - chef d'entreprise



Jean-Marie BOCKEL

Sénateur du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires étrangères, de
la défense et des forces armées, avocat



Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Pascal BOIS

Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et
de l'éducation, directeur d'une entreprise de réinsertion



Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, commerçante



Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie
membre de la Commission des finances, chargé du
développement territorial



Valérie BEAUVAIS

Députée de la Marne
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire



Jean-Yves BONY

Député du Cantal
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole



Olivier BECHT

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, magistrat



Ian BOUCARD

Député du territoire-de-Belfort
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Martine BERTHET

Sénatrice de la Savoie
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacienne



Jean-Claude BOUCHET

Député du Vaucluse
membre de la Commission des affaires économiques
gérant de société



Céline BOULAY-ESPERONNIER

Sénatrice de Paris
membre de la Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication



Guillaume CHEVROLLIER

Sénateur de la Mayenne
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, directeur de
programmes immobiliers



Valérie BOYER

Députée des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères,
cadre du secteur de la santé



Paul CHRISTOPHE

Député du Nord
membre de la Commission des affaires économiques,
fonctionnaire de catégorie A



Bernard BROCHAND

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, cadre du secteur privé retraité



Dino CINIERI

Député de la Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
consultant en sécurité



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, industriel-chef
d'entreprise



Eric CIOTTI

Questeur de l'Assemblée nationale
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois



Carole BUREAU-BONNARD

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale,
Députée de l'Oise
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, masseur-kinésithérapeute



Pierre CORDIER

Député des Ardennes
membre de la Commission des affaires étrangères,
fonctionnaire de catégorie A



Olivier CADIC

Sénateur représentant les Français
établis hors de France
membre de la Commission des affaires étrangères,
chef d'entreprise



Pierre CUYPERS

Sénateur de Seine-et-Marne
membre de la Commission des affaires économiques,
exploitant agricole



Jacques CATTIN

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires économiques,
viticulteur



Olivier DAMAISIN

Député du Lot-et-Garonne
membre de la Commission des finances, représentant
de commerce



Gérard CHERPION

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacien



Olivier DASSAULT

Député de l'Oise
membre de la Commission des affaires étrangères

**Claude DE GANAY**

Député du Loiret
 membre de la Commission de la Défense nationale
 et des forces armées

**Vincent DESCOEUR**

Député du Cantal
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, professeur agrégé
 en biologie

**Typhanie DEGOIS**

Députée de la Savoie
 membre de la Commission des lois, Juriste

**Eric DIARD**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des lois, avocat

**Laure DE LA RAUDIÈRE**

Députée d'Eure-et-Loir
 membre de la Commission des affaires économiques,
 ancienne chef d'entreprise

**Fabien DI FILIPPO**

Député de la Moselle
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé

**Charles DE LA VERPILLIÈRE**

Député de l'Ain
 Vice-Président de la Commission de la défense
 nationale et des forces armées, conseiller d'Etat

**Julien DIVE**

Député de l'Aisne
 membre de la Commission des affaires économiques,
 chef de projet dans l'industrie

**Dominique DE LEGGE**

Secrétaire du Sénat,
 Sénateur d'Ille-et-Vilaine
 membre de la Commission des finances, cadre
 dirigeant dans le domaine de l'environnement

**Loïc DOMBREVAL**

Député des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise

**Bernard DEFLESSELLES**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 ingénieur

**Philippe DOMINATI**

Sénateur de Paris
 Vice-Président de la commission des finances,
 chef d'entreprise

**Rémi DELATTE**

Député de Côte-d'Or
 membre de la Commission des affaires économiques,
 agriculteur

**Jean-Pierre DOOR**

Député du Loiret
 membre de la Commission des affaires sociales,
 cardiologue

**Stéphane DEMILLY**

Député de la Somme
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées, formateur en management

**Marianne DUBOIS**

Députée du Loiret
 Secrétaire de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Virginie DUBY-MULLER**

Députée de la Haute-Savoie
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation

**Philippe GOSSELIN**

Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po

**Pierre-Henri DUMONT**

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires étrangères,
collaborateur parlementaire

**Jean-Pierre GRAND**

Sénateur de l'Hérault
membre de la Commission des affaires étrangères,
cadre de la fonction publique

**Laurent DUPLOND**

Sénateur de la Haute-Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
agriculteur

**Pascale GRUNY**

Sénatrice de l'Aisne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
conseiller départemental de l'Aisne,
directeur administratif et financier

**Daniel FASQUELLE**

Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Commission des affaires économiques,
professeur des universités

**Meyer HABIB**

Député des Français de l'étranger
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, ingénieur

**Jean-Jacques FERRARA**

Député de Corse-du-Sud
membre de la Commission de la défense nationale et
des forces armées, médecin

**Yannick HAURY**

Député de Loire-Atlantique
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, pharmacien

**Nicolas FORISSIER**

Député de l'Indre
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise

**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur

**Laurent GARCIA**

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, ingénieur

**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des finances,
professeur des universités

**Annie GENEVARD**

Députée du Doubs
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, membre de
la Commission des affaires culturelles et de l'éducation,
professeur du secondaire

**Alexandre HOLROYD**

Député des Français de l'étranger
membre de la Commission des finances,
membre de la Commission des affaires européennes

**Alain HOUPERT**

Sénateur de la Côte-d'Or
 membre de la Commission des finances,
 médecin radiologue

**Guillaume LARRIVÉ**

Député de l'Yonne
 membre de la Commission des lois, maître des
 requêtes au Conseil d'Etat, avocat

**Jean-François HUSSON**

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
 Vice-Président de la Commission des finances,
 agent d'assurance

**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée
 membre de la Commission des lois, cadre supérieur

**Sébastien HUYGHE**

Député du Nord
 membre de la Commission des lois,
 conseiller régional des Hauts-de-France, notaire

**Marc LE FUR**

Député des Côtes-d'Armor
 Vice-Président de l'Assemblée nationale, membre de la
 Commission des finances, Sous-préfet

**Christian JACOB**

Député de Seine-et-Marne
 Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée
 nationale, membre de la Commission de la défense
 nationale et des forces armées, agriculteur

**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine
 Vice-Présidente de la Commission des affaires
 culturelles et de l'éducation

**Brigitte KUSTER**

Député de Paris
 membre de la Commission des affaires culturelles,
 ancienne Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris

**Sébastien LECLERC**

Député du Calvados
 membre de la Commission des affaires économiques,
 profession libérale

**Valérie LACROUTE**

Députée de Seine-et-Marne
 membre de la Commission des finances,
 profession libérale

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord
 membre de la Commission des finances,
 enseignant

**Jean-Luc LAGLEIZE**

Député de Haute-Garonne
 membre de la Commission des affaires économiques,
 conseiller patrimonial

**Maurice LEROY**

Député du Loir-et-Cher
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 économiste

**Elisabeth LAMURE**

Sénatrice du Rhône
 Présidente de délégation, Vice-Présidente de la
 Commission des affaires économiques,
 chef d'entreprise

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, auditrice IHEDN

**David LORION**

Député de La Réunion
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 maître de conférences à l'Université

**Gérard MENUÉL**

Député de l'Aube
 membre de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable,
 agriculteur

**Véronique LOUWAGIE**

Députée de l'Orne
 membre de la Commission des finances,
 commissaire aux comptes, expert-comptable

**Sébastien MEURANT**

Sénateur du Val-d'Oise
 membre de la Commission des finances,
 chef d'entreprise

**Gilles LURTON**

Député d'Ile-et-Vilaine
 Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
 Coprésident de la mission de contrôle des comptes
 de la Sécurité Sociale

**Maxime MINOT**

Député de l'Oise
 Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et
 de l'éducation, employé dans le secteur privé

**Lise MAGNIER**

Députée de la Marne
 membre de la Commission des finances,
 cadre territorial

**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**

Député de la Lozère
 Secrétaire de la Commission des lois, avocat

**Sylvain MAILLARD**

Député de Paris
 membre de la Commission des affaires sociales,
 Industriel - chef d'entreprise

**Patricia MORHET-RICHAUD**

Sénatrice des Hautes-Alpes
 membre de la Commission des affaires économiques

**Didier MANDELLI**

Sénateur de la Vendée
 Vice-Président de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable

**Christophe NAEGELEN**

Député des Vosges
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 membre de la Commission des affaires européennes,
 industriel-chef d'entreprise

**Emmanuel MAQUET**

Député de la Somme
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, agent général
 d'assurances

**Claude NOUGEIN**

Sénateur de la Corrèze
 membre de la Commission des finances,
 chef d'entreprise

**Jean-Paul MATTEI**

Député des Pyrénées-Atlantiques
 membre de la Commission des finances, Vice-Président
 du comité d'évaluation et de contrôle des politiques
 publiques, notaire

**Olivier PACCAUD**

Sénateur de l'Oise
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, professeur agrégé d'histoire-
 géographie



**Bertrand PANCHER**

Député de la Meuse
Secrétaire de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, directeur de développement

**Aurélien PRADIÉ**

Député du Lot
membre de la Commission des lois, cadre supérieur du secteur privé

**Jean-François PARIGI**

Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission des finances

**Sophie PRIMAS**

Sénatrice des Yvelines
Présidente de la Commission des affaires économiques, directrice commerciale

**Eric PAUGET**

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires économiques, cadre du secteur privé

**Didier QUENTIN**

Député de la Charente-Maritime
membre de la Commission des affaires étrangères, diplomate de carrière

**Guillaume PELTIER**

Député de Loir-et-Cher
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

**Richard RAMOS**

Député du Loiret
membre de la Commission des affaires économiques, cadre du secteur privé

**Philippe PEMEZEC**

Sénateur des Hauts-de-Seine
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

**Rémy REBEYROTTE**

Député de Saône-et-Loire
membre de la Commission des lois, Professeur d'économie

**Bernard PERRUT**

Député du Rhône
Vice-Président de la Commission des affaires sociales, ancien avocat

**Frédéric REISS**

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, agrégé de mathématiques

**Bérengère POLETTI**

Députée des Ardennes
Secrétaire de la Commission des affaires étrangères, sage-femme

**Jean-Luc REITZER**

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires étrangères, cadre d'entreprise chargé des relations sociales

**Benoit POTTERIE**

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires économiques, opticien

**Bruno RETAILLEAU**

Sénateur de la Vendée
Président du groupe Les Républicains au Sénat, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

**Vincent ROLLAND**

Député de la Savoie
 membre de la Commission des affaires économiques

**Patrice VERCHÈRE**

Député du Rhône
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Xavier ROSEREN**

Député de la Haute-Savoie
 membre de la Commission des finances, commerçant

**Jean-Pierre VIAL**

Sénateur de la Savoie
 membre de la Commission des affaires étrangères, de
 la défense et des forces armées, avocat

**Martial SADDIER**

Député de Haute-Savoie
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, ancien cadre de la
 chambre d'agriculture d'Annecy

**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron
 membre de la Commission des lois,
 profession rattachée à l'enseignement

**Maina SAGE**

Députée de Polynésie Française
 membre de la Commission des lois et de la
 Commission des affaires européennes,
 consultante en communication

**Michel VIALAY**

Député des Yvelines
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, cadre supérieur
 du secteur privé

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des Lois,
 attaché parlementaire

**Philippe VIGIER**

Député d'Eure-et-Loir
 membre de la Commission des finances,
 médecin biologiste

**Thierry SOLERE**

Député des Hauts-de-Seine
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Jean-Pierre VIGIER**

Député de Haute-Loire
 membre de la Commission des finances,
 fonctionnaire de catégorie A

**Joachim SON-FORGET**

Député des Français de l'étranger
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 médecin radiologue spécialiste du cerveau

**Stéphane VIRY**

Député des Vosges
 membre de la Commission des affaires sociales,
 avocat

**Eric STRAUMANN**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires économiques,
 professeur agrégé

**Jean-Pierre VOGEL**

Sénateur de la Sarthe
 membre de la Commission des finances,
 expert-comptable



ECM

Engineering Conception Maintenance



ECM, PARTENAIRE INGÉNIERIE DES MAJORS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE LA DÉFENSE

www.ecm-crit.com

ECM est la filiale Ingénierie du Groupe CRIT, groupe français dont les activités dans le domaine des services ont dépassé les 2Mds€ en 2016. Cette appartenance lui confère une solidité financière et une dimension internationale lui permettant de se positionner sur les grands appels d'offres.

La mission de ECM est pro active : conseiller les Grands Industriels dans la mise en oeuvre des technologies nouvelles, et leur apporter son expertise dans leurs projets d'innovation et de développement. Ses Ingénieurs, spécialistes des matériaux et de la mécanique ont développé des savoirs faire et des solutions adaptés aux évolutions des technologies et aux enjeux de la performance industrielle (Matériaux Innovants, Mécatronique, Ingénierie des systèmes...). ECM a apporté sa contribution à l'étude des structures, des équipements,

ainsi qu'à l'élaboration de moyens de production de tous les projets d'avions civils et militaires lancés par AIRBUS, DASSAULT et le groupe SAFRAN depuis plus de 40 ans. Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble du cycle de vie des aéronefs depuis les projets de recherche jusqu'à la gestion des évolutions en vie série.

Fort de son expérience ECM a structuré une organisation et un système qualité pour la prise en compte des exigences des grands donneurs d'ordres. Reconnu pour l'étendue de ses capacités, ECM est sollicité pour participer en tant que maître d'oeuvre délégué aux transferts de technologies, notamment dans le cadre des marchés de compensation à destination de l'Inde. Déjà présent sur les marchés des équipements de Défense ECM entend élargir ses activités dans le cadre des opportunités relatives aux nouveaux contrats de Défense navals et terrestres.



Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Code postal:

Commune:

Mél:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de:

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant de votre don.
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
53, RUE DU CARDINAL LEMOINE - 75005 - PARIS

On ne sait pas à quoi ressemblera
la famille dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours
innover pour mieux la protéger.



50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

OCIRP.FR

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



Des avions si différents...



...un même savoir-faire

HIGHER TOGETHER™

Dans l'aéronautique civile et militaire, les missions sont diverses mais l'exigence de performance est unique. Le succès de chaque vol réside dans une maîtrise technologique parfaite, fruit des compétences et de l'expérience de nos ingénieurs, techniciens et compagnons. Une excellence conjuguée à la passion léguée par Marcel Dassault pour créer des avions d'exception.

www.dassault-aviation.com



Ensemble plus loin

